



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 18 JANVIER 1873.

AVERTISSEMENT AUX CONSEILS MUNICIPAUX.

Il sera du devoir du Secrétaire-Tresorier de chaque municipalité de conserver en liasse les numéros de la *Gazette Officielle* qui lui sont adressés et d'en donner communication à demande aux électeurs municipaux de la localité.

Bureau du Secrétaire,
Québec, 12 avril 1872.

29 3

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Québec, 14 janvier 1873.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. John Hammond, Heazlot Hicks et James MacDonald, estimateurs pour la municipalité de Gore.

223

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
Québec, 15 janvier 1873.

Erections de Municipalités Scolaires.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu, par ordre en conseil en date du 14 décembre dernier, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la 30e clause du chapitre 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, faire les érections suivantes de municipalités scolaires, savoir :

Comté de Montmorency.—Saint Adolphe.—borné comme suit, savoir : au nord par les concessions Saint-Victor et Saint-Barthélemy de la paroisse de Sainte-Brigitte ; au nord-est par la concession Saint-Dominique, et au sud par la concession Saint-Jean de la même paroisse ; au sud-ouest par la ligne qui sépare les seigneuries de Beauport et de Beaupré.

Comté d'Yamaska.—Saint-Michel No. 4.—comprisant le territoire situé au nord de la rivière Saint-

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 18th JANUARY, 1873.

NOTICE TO MUNICIPAL COUNCILS.

The Secretary Treasurer of each municipality shall be bound to file and keep of record the numbers of the *Official Gazette* which may be addressed to him, and to allow communication thereof upon demand to the municipal electors of the locality.

Secretary's Office,
Quebec, 12 April, 1872.

30 3

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE,
Québec, 14th January, 1873.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. John Hammond, Heazlot Hicks and James MacDonald, valuers for the municipality of Gore.

224

MINISTRY OF PUBLIC INSTRUCTION,
Québec, 15th January, 1873.

Erection of School Municipalities.

The LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased, by an order in council dated the 14th of December last, and in virtue of the powers conferred on him by the 30th clause of chapter 15 of the consolidated statutes of Lower Canada, to erect into school municipalities the localities hereinafter described, to wit :
County of Montmorency—St. Adolphe—bounded as follows : north by the St. Victor and St. Barthelemy concessions, of the parish of St. Dominique, and south by the St. Jean concession, of the same parish, on the south-west by the line separating the seigniories of Beauport and Beaupré.

County of Yamaska.—St. Michel No. 4.—Comprising the territory situate north of the river St. Michel

Michel d'Yamaska avec un front de soixante-quatorze arpents sur la rivière, depuis la terre de Pierre Salva, inclusivement, jusqu'à la ligne paroissiale de Saint-Aimé, sur une profondeur d'environ quarante arpents.

Nominations de Commissaires d'Écoles.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu, par ordre en conseil en date du 14 décembre dernier, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les 48e et 136e clauses du chapitre 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, faire les nominations suivantes, savoir :

Comté de Drummond,—Saint-Germain de Grantham,—M. Louis-Adolphe Bernard, en remplacement de M. J. Bte Comeau.

Comté de Montmorency,—Saint-Adolphe,—MM. François-Xavier Lafond, Louis Racine, Joseph Brindamour, Flavien Clavet et Jacques Lepire.

Comté de Québec,—Saint-Félix du Cap Rouge,—le révérend Pierre Drolet, en remplacement de M. John Durkin.

Comté de Rimouski,—Saint-Ulric,—le révérend Joseph-Octave Drapeau, en remplacement du révérend Cyprien Lebel.

Comté de Saint-Hyacinthe,—Saint-Charles.—Le révérend Joseph Zép. Dumontier, en remplacement du révérend Augustin Lemay.

Comté d'Yamaska,—Saint-Michel No. 4.—MM. Joseph Labonté, Louis Parent, fils de Louis, Pierre Hébert, Joseph Hébert et Joseph Salva.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu par ordre en conseil, en date du 26 décembre dernier, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les 48e et 136e clauses du chapitre 15 des statuts refondus du Bas-Canada, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Berthier,—Saint-Damien.—M. Jean-Marie Boucher, en remplacement de M. Isidore Bruneau.

Comté d'Hochelaga,—Hochelaga.—M. Damien Rolland, en remplacement de M. Adolphe Durand.

Comté de Témiscouata.—Sainte-Rose du Dégely.—MM. Antoine Paradis, William Malenfant, Jules Soucy, Théodore Jalbert et Louis St. Onge. 241

d'Yamaska, with a frontage of seventy-four arpents on the river, between the property of Pierre Salva, inclusively, to the parochial line of St. Aimé, by a depth of about forty arpents.

Appointment of School Commissioners.

The LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased, by an order in council dated the 14th day of December last, and in virtue of the powers conferred on him by the 48th and 136th clauses of chapter 15 of the consolidated statutes of Lower Canada, to make the following appointments of school commissioners, to wit :

County of Drummond,—St. Germain de Grantham.—Mr. Louis Adolphe Bernard, vice Mr. J. Bte Comeau.

County of Montmorency,—St. Adolphe,—Messrs. François Xavier Lafond, Louis Racine, Joseph Brindamour, Flavien Clavet and Jacques Lepire.

County of Quebec,—St. Félix du Cap Rouge,—The Reverend Pierre Drolet, vice Mr. John Durkin.

County of Rimouski,—St. Ulric.—The Reverend Joseph Octave Drapeau, vice the Reverend Cyprien Lebel.

County of St. Hyacinthe,—St. Charles.—The Reverend Joseph Zép. Dumontier, vice the Reverend Augustin Lemay.

County of Yamaska,—St. Michel No. 4.—Messrs. Joseph Labonté, Louis Parent, son of Louis, Pierre Hébert, Joseph Hébert and Joseph Salva.

The LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased, by an order in council dated the 26th December last, and in virtue of the powers conferred on him by the 48th and 136th clauses of chapter 15 of the consolidated statutes of Lower Canada, to make the following appointment of school commissioners, to wit :

County of Berthier,—St. Damien.—Mr. Jean Marie Boucher, in the room and stead of Mr. Isidore Bruneau.

County of Hochelaga,—Hochelaga.—Mr. Damien Rolland, vice Mr. Adolphe Durand.

County of Témiscouata,—Ste. Rose du Dégely.—Messrs. Antoine Paradis, William Malenfant, Jules Soucy, Théodore Jalbert and Louis St. Onge. 242

Avis du Gouvernement.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Québec, 11 janvier 1873.

Avis est par le présent donné qu'une demande a été présentée au lieutenant-gouverneur par le conseil de la municipalité de St. Clet, comté de Soulanges et district de Montréal, pour obtenir l'autorisation de ne publier qu'en français seulement tous avis, règlements ou résolutions faits ou passés par le dit conseil. Toutes représentations à ce contraire devront être produites dans le délai des deux mois qui suivront la seconde et dernière publication du présent avis.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Secrétaire.

193

Avis Divers.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.

Avis.

La Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord donne, par le présent, avis qu'un double de la carte ou plan de la DEUXIEME SECTION, située dans le comté de Portneuf, comprenant les feuilles (sheets) IV à XVI inclusivement, du dit chemin et de son cours et direction et des terrains qu'il doit traverser et qui devront être expropriés à cette fin, ainsi qu'un double du livre de renvoi pour la dite section du dit chemin, le tout fait, examiné et certifié suivant la loi, ont été déposés dans le Bureau du Département des Terres de la Couronne et dans ceux du Secrétaire Provincial et du greffier de la paix du district de Québec.

A. H. VERRET,
Secrétaire.

Québec, 13 janvier 1873.

213

Government Notices.

SECRETARY'S OFFICE,
Quebec, 11th January, 1873.

Notice is hereby given that a request has been presented to the lieutenant-governor by the council of the municipality of St. Clet, in the county of Soulanges, and district of Montreal, for authorisation to publish in the french language only, all notices, by-laws, or resolutions passed or adopted by the said council. All oppositions to the said request must be filed within two months from the second and last publication of this notice.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Secretary.

194

Miscellaneous Notices.

NORTH SHORE RAILWAY COMPANY.

NOTICE.

The North Shore Railway Company hereby gives notice that a duplicate of the map or plan of the SECOND SECTION, situate in the county of Portneuf, comprising sheets IV to XVI inclusive, of the said road and of its course and direction, as also of the lots to be traversed by it, and which must be expropriated for this purpose, and also a duplicate of the book of reference for the said section of the said road, the whole drawn, prepared, examined and certified according to law, have been deposited in the office of the Crown Lands Department, the Provincial Secretary's Office, and in that of the clerk of the peace of the district of Quebec.

A. H. VERRET,
Secretary.

Quebec, 13th January, 1873.

214

Avis est par le présent donné que Richard Warminton, manufacturier, Horatio A. Nelson, marchand, John Morel McK. Duff, teneur de livres, tous trois de la cité de Montréal, William P. Carter, de Cowansville, dans le district de Bedford, avocat, et Erastus O. Brigham, de Brigham, dans le district de Bedford, marchand, ont intention de s'adresser au lieutenant-gouverneur en conseil, de cette province, pour obtenir des lettres patentes incorporant « The Beaver Stamping Company, » pour manufacturer et vendre à Montréal de la ferblanterie, du fer, des appareils de gaz, des tubes en plomb et en métal et autres.

Le fonds social de la dite compagnie sera de cent mille piastres, divisé en mille actions de cent piastres chacune.

Les dits requérants seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

Signé pour les requérants,

SAMUEL CUSHING,

Leur procureur.

Montréal, 15 janvier 1873.

289

Les soussignés donnent par le présent avis que Anne Welsh, épouse de George Everitt, de la ville de Sherbrooke, charpentier, a intenté une action en séparation de biens contre le dit George Everitt, dans la cour supérieure, à Sherbrooke.

FELTON & FELTON,

Procureurs de la dite Anne Welsh.

Sherbrooke, 20 décembre 1872.

4175 4

Avis de Faillite.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de David Murray et David Thomas O'Neill, tous deux de la cité de Montréal, faisant affaires comme tels en société en la dite cité, sous la raison sociale de Murray et O'Neill, négociants, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à leur place d'affaire, No. 458, rue Sainte-Marie, dans la cité de Montréal, lundi, le 27ème jour de janvier courant, à onze heures avant-midi, pour recevoir l'état de leurs affaires et nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic par interim.

Montréal, 9 janvier 1873.

203

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Charles Maynard, commerçant, de la paroisse de St. Césaire, tant en son propre nom que comme ayant été membre de la société qui a existé entre lui et son frère Alexandre F. Maynard, comme marchands associés ayant fait affaires à St. Césaire, sous la raison sociale de Maynard & Maynard, failli.

Une seconde et finale feuille de dividendes a été préparée et restera ouverte aux oppositions jusqu'au quatrième jour du mois de février prochain, après lequel les dividendes seront payés.

G. A. GIGAULT,

Syndic.

St. Césaire, 13 janvier, 1873.

209

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Willard Glidden, failli.

Le syndic nommé à une assemblée des créanciers dans cette affaire, tenue au palais de justice, ici, le sixième jour de novembre 1872, a refusé d'agir, en conséquence, je, Charles J. S. Bacon, syndic officiel, nommé gardien, suis devenu syndic.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois; une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, dans le Bloc-Brooks, dans la ville de Sherbrooke, mardi, le onzième jour de février prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

CHAS. J. S. BACON,

Syndic.

Sherbrooke, 8 janvier 1873.

183

Notice is hereby given that Richard Warminton, manufacturer, Horatio A. Nelson, merchant, John Morel McK. Duff, book-keeper, all three of the city of Montreal, William P. Carter, of Cowansville, in the district of Bedford, advocate, and Erastus O. Brigham, of Brigham, in the district of Bedford, merchant, intend to apply to the lieutenant-governor of this province, in council, for letters patent to incorporate « The Beaver Stamping Company, » to carry on the manufacture and sale of tinware, iron, gas fittings lead and metal tubing and other manufactures, at Montreal.

The capital stock of the said company will be one hundred thousand dollars in one thousand shares of one hundred dollars each.

The said applicants shall be the first directors of the said company.

Signed on behalf of applicants,

SAMUEL CUSHING,

Their Attorney.

Montreal, 15th January, 1873.

290

The undersigned hereby give notice that Anne Welsh, wife of George Everitt, of the town of Sherbrooke, carpenter, hath instituted an action for separation of property against said George Everitt, in the superior court, at Sherbrooke.

FELTON & FELTON,

Attorneys for said Anne Welsh.

Sherbrooke, 20th December, 1872.

4176 4

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of David Murray & David Thomas O'Neill, both of the city of Montreal, carrying on business as such in partnership, at the said place, under the name, style and firm of Murray & O'Neill, traders, insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at their place of business, No. 458, Ste. Mary street, in the city of Montreal, on Monday, the 27th day of January instant, at eleven o'clock A. M., to receive statements of their affairs and to appoint an assignee.

L. JOS. LAJOIE,

Interim Assignee.

Montreal, 9th January, 1873

204

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Charles Maynard, trader, of the parish of St. Césaire, as well in his own name as having been a member of the copartnership that has existed between him and Alexandre F. Maynard, as merchants having carried on business in copartnership at St. Césaire, under the name and firm of « Maynard & Maynard, » an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared, open to objection until the fourth day of the month of February next, after which dividend will be paid.

G. A. GIGAULT,

Assignee.

St. Césaire, 13th January, 1873.

210

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Willard Glidden, an Insolvent.

The assignee appointed at a meeting of the creditors in this matter, held, at the court house, here, on the sixth day of November 1872, has refused to act by means whereof, I, Charles J. S. Bacon, official assignee, named guardian, have become assignee.

Creditors are requested to file their claims before me, within one month; a meeting of the creditors will be held in my office, in Brooks Block, in the town of Sherbrooke, on Tuesday, the eleventh day of February next, at ten o'clock in the forenoon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

CHAS. J. S. BACON,

Syndic.

Sherbrooke, 8th January, 1873.

184

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de H. S. Griffing, failli.

Une assemblée des créanciers du failli aura lieu, mardi, le 28ème jour du mois de janvier courant, à dix heures A. M., au bureau de MM. Adolphe Roy & Cie., au No. 337, rue St. Paul, en la cité de Montréal, pour fixer la rémunération du syndic et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

S. FRASER,
Syndic.

L'Avenir, P. Q., 8 janvier 1873.

179

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles E. Lamirande, individuellement et comme membre de la ci-devant société de F. X. Clermont et Cie., failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans Brooks Block, dans la ville de Sherbrooke, mardi, le vingt-huitième jour de janvier courant, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

Immédiatement après l'ajournement de la dite assemblée, une assemblée des créanciers sera tenue au même lieu pour prendre en considération les soumissions pour l'achat de toute la succession « en bloc ».

Les soumissions pour l'achat de la succession « en bloc » seront reçues par le soussigné jusqu'à mardi, le vingt-huitième jour de janvier courant, jusqu'à dix heures de l'avant-midi.

CHS. J. S. BACON,
Syndic provisoire.

Sherbrooke, 8 janvier 1873.

185

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Lamoureux, de la cité de Montréal, marchand de tabac, failli.

Je, soussigné, John Whyte, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchant's Exchange Building, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, lundi, le 10e jour de février prochain, à 4 heures P. M., pour l'examen du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 10 janvier 1873.

211

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec,
District de Québec. }

No. 208.

James Reid, de la cité de Québec, et William Reid, de la cité de Montréal, marchands-associés comme tels faisant commerce en la cité de Québec, sous la raison de J. & W. Reid, et dans la cité de Montréal, sous le nom de William Reid & Cie., Demandeurs ; contre Joseph Ford & Alexandre Logan, tous deux de Portneuf, dans le comté de Portneuf, dans le district de Québec, manufacturiers de papiers, en société et comme tels faisant affaires sous le nom de Ford & Logan, Défendeurs.

Un bref de saisie a émané en cette cause.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 13 janvier 1873.

219

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Ferdinand Duranseau et François-Xavier Joseph Sylvestre, marchands, co-associés faisant affaire sous les nom et raison de Duranseau et Sylvestre, de la paroisse de Saint-Jean Christostôme, dans le comté de Chateauguay, dans le district de Beauharnois, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et les créanciers sont notifiés de se réunir au lieu de leurs affaires, au village de Saint-Jean Christostôme, le trente-unième jour de janvier courant, à midi, afin de recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic.

A. N. LEPALLIEUR,
Syndic provisoire.

Châteauguay, 13 janvier 1873.

435

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of H. S. Griffing, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the insolvent will be held on tuesday, the 28th day of the month of January instant, at ten o'clock in the forenoon, at the office of Messrs. Adolphe Roy & Co., at No. 337, St. Paul street, in the city of Montreal, to fix the remuneration of the assignee and for the settlement of the affairs of the estate generally.

S. FRASER,
Assignee.

L'Avenir, P. Q., 8th January, 1873.

180

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles E. Lamirande, individually and as a member of the late firm of F. X. Clermont & Co., an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Brooks Block, in the town of Sherbrooke, on Tuesday, the twenty-eighth day of January instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and appoint an assignee.

Immediately after the above meeting adjourns, a meeting of the creditors will be held at the same place, to consider and decide upon tenders for the purchase of the entire estate « en bloc ».

Tenders for the purchase of the estate « en bloc » will be received by the undersigned until Tuesday, the twenty-eighth day of January instant, up to ten o'clock in the forenoon.

CHAS. J. S. BACON,
Interim Assignee.

Sherbrooke, 8th January, 1873.

186

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Joseph Lamoureux, of Montreal, tobaccoist, an Insolvent.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, in Merchant's Exchange Building, St. Sacrament street, in the city of Montreal, on Monday, the 10th day of February next, at 4 o'clock P. M., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN WHYTE,
Assignee.

Montreal, 10th January, 1873.

212

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Québec,
District of Québec. }

No. 208.

James Reid, of the city of Québec, and William Reid, of the city of Montreal, merchants copartners as such trading at the city of Québec, under the firm of J. & W. Reid, and at the city of Montreal, under the firm of Wm. Reid & Co., Plaintiffs ; against Joseph Ford & Alexandre Logan, both of Portneuf, in the county of Portneuf, in the district of Québec, paper manufacturers, copartners as such there under the firm of Ford & Logan, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 13th January, 1873.

220

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Ferdinand Duranseau and François Xavier Joseph Sylvestre, merchants and copartners under the name and style of Duranseau and Sylvestre, of the parish of St. Jean Christostôme, in the county of Chateauguay, in the district of Beauharnois.

The insolvents has made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at the insolvents place of business, in the village of St. Jean Christostôme, the thirty-first of January instant, at twelve o'clock noon, to receive statement of their affairs and to appoint an assignee.

A. N. LEPALLIEUR,
Interim Assignee.

Châteauguay, 13th January, 1873.

226

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Elzéar Lavoie, failli.

Un quatrième et dernier bordereau des dividendes a été préparé, et ouvert aux oppositions jusqu'à vendredi, le trente-unième jour de janvier, après lequel jour les dividendes seront payés

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec 13 janvier 1873.

215

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec }
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John Livingstone, de la cité et du district de Montréal, commerçant, et comme seul associé de la société de John Livingstone et Cie.

Mercredi, le dix-neuvième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN LIVINGSTONE.

Par C. P. DAVIDSON,
Son procureur ad litem.

Montréal, 14 janvier 1873.

229

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de G. O. Venner, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de MM. P. Garneau & Frère, rue Saint-Pierre, dans la cité de Québec, mercredi, le cinquième jour de février prochain, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OCT. OUELLETTE

Syndic.

Plessisville de Somerset, 13 janvier 1873.

233

Province de Québec, }
District de Montréal, } *Cour Supérieure.*

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Ferdinand Laframboise, failli.

Mercredi, le vingt-six février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FERDINAND LAFRAMBOISE.

Par DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
Ses procureurs ad litem

Montréal, 14 janvier 1873.

245

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal, }

Dans l'affaire de Benjamin Legault dit Deslauriers, Joseph Chardon et Narcisse Laberge, tous trois de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, tant individuellement que comme ayant été en société, en la dite cité de Montréal, sous la raison sociale de "Laberge et Cie.," faillies.

Le vingt-sixième jour de février prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

BENJAMIN LEGAULT DIT DESLAURIERS,
JOSEPH CHARDON,
NARCISSE LABERGE,

Par DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
Leurs procureurs ad litem.

Montréal, 14 janvier 1873.

247

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure*
District de Montréal, }

Dans l'affaire de Zoil alias Zoël Forest, commerçant de la cité et du district de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour, un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et le vingt-troisième jour de février prochain, il s'adressera à cette cour pour en obtenir une ratification, en vertu du dit acte.

ZOIL alias ZOEL FOREST.

Par DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
Ses procureurs ad litem.

Montréal, 17 janvier 1873.

251

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Elzéar Lavoie, an Insolvent.

A fourth and final dividend sheet has been prepared, and open to objection until Friday, the thirty-first day of January, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,
Official Assignee.

Quebec, 13th January, 1873.

216

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal, } *Superior Court.*

In the matter of John Livingstone, of the city and district of Montreal, trader and as sole partner of the firm of John Livingstone and Co., an Insolvent. On Wednesday, the nineteenth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOHN LIVINGSTONE.

By C. P. DAVIDSON,
His Attorney ad litem.

Montreal, 14th January, 1873.

230

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of G. O. Venner, an Insolvent.

The creditors are hereby notified to meet in the office of Messrs. P. Garneau & Frère, in the city of Quebec, on Wednesday, the fifth day of February next, at three o'clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend

OCT. OUELLETTE,

Assignee.

Plessisville de Somerset, 13th January, 1873.

234

Province of Quebec, }
District of Montreal, } *In the Superior Court.*

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Ferdinand Laframboise, an Insolvent.

On Wednesday, the twenty-sixth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

FERDINAND LAFRAMBOISE.

By DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
His Attorneys ad litem.

Montreal, 14th January, 1873.

246

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal, }

In the matter of Benjamin Legault dit Deslauriers, Joseph Chardon and Narcisse Laberge, all three of the city and district of Montreal, as well individually as having been in copartnership, in the said city of Montreal, as tinsmiths and traders, under the name, style and firm of "Laberge & Co.," Insolvents. On the twenty-sixth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

BENJAMIN LEGAULT DIT DESLAURIERS,
JOSEPH CHARDON,
NARCISSE LABERGE,

By DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
Their Attorneys ad litem.

Montreal, 14th January, 1873.

248

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal, }

In the matter of Zoil alias Zoël Forest, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by the proportion of his creditors as required by law, and on the twenty-sixth day of February next, he will apply to this court for a confirmation of the same, under the said act.

ZOIL alias ZOEL FOREST,

Per DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
His Attorneys ad litem.

Montreal, 17th January, 1873.

252

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire d'Alexander Archibald, commerçant et
boulangier, de la cité et du district de Montréal,
failli.

Le vingt-sixième jour de février prochain, le sous-
signé demandera à la dite cour sa décharge en vertu
du dit acte.

ALEXANDER ARCHIBALD,
Par DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 14 janvier 1873. 249

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Province de Québec, } *Cour Supérieure.* District de St. Hyacinthe. }

Dans l'affaire de Monty et Rainville, faillis.
Lundi, le vingt-quatre février prochain, les soussig-
nés, Jean Louis Monty et Elzéar Rainville, tant in-
dividuellement que comme ayant été associés tels que
susdits, demanderont à la dite cour leur décharge en
vertu du dit acte.

J. L. MONTY,
ELZÉAR RAINVILLE,
Par DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
Leurs Procureurs *ad litem*.
St. Hyacinthe, 15 janvier 1873. 253

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Province de Québec, } *Cour Supérieure.* District de Montréal. }

Dans l'affaire de Amable Duhamel, failli.
Mercredi, le vingt-six février prochain, le soussigné
demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit
acte.

AMABLE DUHAMEL,
Par F. O. RINFRET,
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 14 janvier 1873. 257

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Canada, } *Dans la Cour Supérieure.* Province de Québec, } District de Québec. }

No. 107.
Dans l'affaire de Jean-Baptiste Morissette, failli.

Le premier jour de mars prochain, le dit failli de-
mandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit
acte.

JEAN-BAPTISTE MORISSETTE,
Par MACKAY & TURCOTTE,
Ses procureurs *ad litem*.
Québec, 15 janvier 1873. 261

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869. Dans l'affaire de Ludger Steben, de la cité de Montréal, épiciier, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets,
et les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place
d'affaires, No. 245, rue Montcalm, dans la cité de
Montréal, mercredi, le 29ème jour de janvier 1873, à
onze heures avant midi, pour recevoir l'état de ses
affaires et nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic par *interim*.
Montréal, 11 janvier 1873. 273

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864 ET 1869.

Canada, } *Cour Supérieure.*
Province de Québec, }
District de St. Hyacinthe. }

Dans l'affaire de François Renaud, failli, et Charles
Desmarteau, syndic.

Mercredi, le vingt-sixième jour de février prochain,
les soussignés demanderont à la dite cour leur dé-
charge en cette affaire en vertu du dit acte.

FRANÇOIS RENAUD, failli.
CHARLES DESMARTEAU, Syndic,
Par JETTE & BÉRIQUE,
Leurs procureurs *ad litem*.
St. Hyacinthe, 31 décembre 1872. 275

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, } *In the Superior Court.*
Province of Québec, }
District of Montreal. }

In the matter of Alexander Archibald, of the city and
district of Montreal, trader & baker, an Insolvent.

On the twenty-sixth day of February next, the un-
dersigned will apply to the said court for a discharge
under the said act.

ALEXANDER ARCHIBALD,
Per DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
His Attorneys *ad litem*.
Montreal, 14th January, 1873. 250

INSOLVENT ACT OF 1869. Province of Québec, } *In the Superior Court.* District of St. Hyacinthe. }

In the matter of Monty and Rainville, Insolvents.
On Monday, the twenty-fourth of February next,
the undersigned, Jean Louis Monty and Elzéar Rain-
ville, as well individually as having been copartners
as above, will apply to the said court for a discharge
under the said act.

J. L. MONTY,
ELZÉAR RAINVILLE,
By DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
Their Attorneys *ad litem*.
St. Hyacinthe, 15th January, 1873. 254

INSOLVENT ACT OF 1869. Province of Québec, } *Superior Court.* District of Montreal. }

In the matter of Amable Duhamel, an Insolvent.
On Wednesday, the twenty-sixth day of February
next, the undersigned will apply to the said court for
a discharge under the said act.

AMABLE DUHAMEL,
By F. O. RINFRET,
His Attorney *ad litem*.
Montreal, 14th January, 1873. 258

INSOLVENT ACT OF 1869. Canada, } *In the Superior Court.* Province of Québec, } District of Québec. }

No. 107.
In the matter of Jean Baptiste Morissette, an Insol-
vent.

On the first day of March next, the undersigned
will apply to the said court for his discharge under
the said act.

JEAN BAPTISTE MORISSETTE,
By MACKAY & TURCOTTE,
His Attorneys *ad litem*.
Québec, 15th January, 1873. 262

INSOLVENT ACT OF 1869. In the matter of Ludger Steben, of the city of Montreal, grocer, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate
and effects to me, and the creditors are notified to
meet at his place of business, No. 245, Montcalm
street, in the city of Montreal, on Wednesday, the
29th day of January 1873, at eleven o'clock A. M., to
receive statements of his affairs and to appoint an
assignee.

L. JOS. LAJOIE,
Interim Assignee.
Montreal, 11th January, 1873. 274

INSOLVENT ACT OF 1864 AND 1869.

Canada, } *Superior Court.*
Province of Québec, }
District of St. Hyacinthe. }

In the matter of François Renaud, an Insolvent, and
Charles Desmarteau, assignee.

On Wednesday, the twenty-sixth day of February
next, the undersigned will apply to the said court for
a discharge under the said act in the above matter.

FRANÇOIS RENAUD, insolvent,
CHARLES DESMARTEAU, assignee,
By JETTE & BÉRIQUE,
Their Attorneys *ad litem*.
St. Hyacinthe, 31st December, 1872. 276

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Pierre Claude, commerçant, faisant affaire, en la cité de Montréal, failli.

Le failli n'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 321, rue Saint-Paul, à Montréal, le vingt-septième jour de janvier courant, à dix heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.
283

Montréal, 9 janvier 1873.

Province de Québec, }
District de St. Hyacinthe. } *Cour Supérieure.*

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Damase Phaneuf, failli.

Lundi, le vingt-quatre février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

DAMASE PHANEUF.

Par DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
Ses procureurs *ad litem*.

St. Hyacinthe, 15 janvier 1873. 255

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alfred Doré, de Montréal, failli.

Le soussigné vendra par encan public à son bureau, Merchants Exchange Building, à Montréal, lundi, le 3e jour de février prochain, à 11 heures A. M., le montant ou la valeur de l'héritage échu au failli sus-nommé, par testament ou autrement, et provenant de ses parents; dont les détails seront donnés au temps de la vente, ainsi que les termes et conditions de la vente.

JOHN WHYTE,
Syndic.
277

Montréal, 15 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Robert Taylor Routh, en sa qualité de curateur à la faillite et succession vacantes de feu James Henry Henderson, en son vivant expéditeur, de la cité de Montréal, décédé, failli.

Mercredi, le dix-neuvième jour de février prochain, le soussigné, en sa dite qualité, demandera à la dite cour une décharge en vertu du dit acte.

ROBERT TAYLOR ROUTH,
Es-qualité,

Par C. P. DAVIDSON,
Son procureur.

Montréal, 8 janvier 1873. 279

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Foote, de la cité de Montréal, faisant affaires sous les nom et raison de William Foote et compagnie, marchand de thé et de vin, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, numéro 136, rue McGill, à Montréal, mardi, le quatrième jour de février prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

DAVID J. CRAIG,
Syndic provisoire.
281

Montréal, 15 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Ebenezer Popham, de la cité de Montréal, individuellement et comme associé dans la ci-devant société de Baker, Popham & Cie., failli.

Je, soussigné, Thomas S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 1, Union Buildings, rue St. François Xavier, dans la cité de Montréal, mercredi, le dix-neuvième jour de février 1873, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

T. S. BROWN,
Syndic.
285

Montréal, 15 janvier 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Pierre Claude, trader, carrying on business, in the city of Montreal, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, No. 321, St. Paul street, in Montreal, on the twenty-seventh day of January instant, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.
284

Montreal, 9th January, 1873.

Province of Quebec, }
District of St. Hyacinthe. } *In the Superior Court.*

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Damase Phaneuf, an Insolvent.

On Monday, the twenty-fourth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

DAMASE PHANEUF.

By DUHAMEL, RAINVILLE & RINFRET,
His Attorneys *ad litem*.

St. Hyacinthe, 15th January, 1873. 256

INSOLVENT ACT OF 1869.

In re Alfred Doré, of Montreal, an Insolvent.

The undersigned will sell by public auction, at his office, Merchants Exchange Building, in Montreal, on Monday, the 3rd day of February next, at 11 o'clock A. M., the amount or value of the inheritance accruing to the above named insolvent, by will or otherwise, from his parents; particulars of which will be given at the time of sale, together with the terms and conditions of the same.

JOHN WHYTE,
Assignee.
278

Montreal, 15th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *In the Superior Court.*

In the matter of Robert Taylor Routh, in his quality of curator to the vacant estate and succession of the late James Henry Henderson, in his lifetime of the city of Montreal, forwarder, deceased, an Insolvent.

On Wednesday, the nineteenth of February next, the undersigned, in his said quality, will apply to the said court for a discharge under the said act.

ROBERT TAYLOR ROUTH,
Es-qualité.

By C. P. DAVIDSON,
His Attorney.

Montreal, 8th January, 1873. 280

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of William Foote, of the city of Montreal, carrying on business there under the name and firm of William Foote and company, tea and wine merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, number 136, McGill street, in Montreal, on Tuesday, the fourth day of February next, at three o'clock afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

DAVID J. CRAIG,
Interim Assignee.
282

Montreal, 15th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Ebenezer Popham, of the city of Montreal, individually and as partner in the late firm of Baker, Popham & Company, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month; and are hereby notified to meet at my office, No. 1, Union Buildings, St. François Xavier street, in the city of Montreal, on Wednesday, the 19th day of February 1873, at three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of his estate generally.

T. S. BROWN,
Assignee.
286

Montreal, 15th January, 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1866 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal.

Le vingt-unième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

EMERY LALONDE.

Par D. D. BONDY.

Son procureur *ad litem*.

Montréal, 15 janvier 1873.

287

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de G. Boisclair, d'Arthabaskaville, commerçant, failli.

Mardi, le dix-huitième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

G. BOISCLAIR,

Par W. H. FELTON,

Son procureur *ad litem*.

Arthabaskaville, 13 janvier 1873.

291

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Girouard, failli.

Je soussigné, Adolphe Germain, avocat et syndic officiel du comté de Richelieu, de la ville de Sorel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et sont de plus notifiés de s'assembler au bureau de Messieurs Gaultier et Mayrand, rue des commissaires, en la cite de Montréal, jeudi, le vingtième jour de février prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour l'interrogatoire public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'y assister.

A. GERMAIN,

Syndic.

Sorel, 8 janvier 1873.

293

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de François Lapointe, failli.

Je, soussigné, Adolphe Germain, avocat et syndic officiel du comté de Richelieu, de la ville de Sorel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et sont de plus notifiés de s'assembler à mon bureau, rue George, en la ville de Sorel, mardi, le dix-neuvième jour de février prochain, à neuf heures de l'avant-midi, pour l'interrogatoire public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'y assister.

A. GERMAIN,

Syndic.

Sorel, 8 janvier, 1873.

295

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Albert Jolivet, peintre, de Québec, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Bâtisses du Télégraphe, rue St. Pierre, à Québec, lundi, le 27e jour de janvier 1873, à 11 heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

OWEN MURPHY,

Syndic provisoire.

Québec, 7 janvier 1873.

101. 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Raphaël Longtin et Cheri Longtin, tous deux associés et faisant affaires sous les nom et raison de R. & C. Longtin, marchands, de la paroisse de Saint-Rémi, dans le comté de Napierville, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à leur résidence et siège de leurs affaires, dans la paroisse de Saint-Rémi, le quinzième jour de janvier courant, à quatre heures et demie P. M., afin de recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic.

F. X. BONNEAU,

Syndic provisoire.

Saint-Rémi, 2 janvier 1873.

95 2

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal.

On the twenty-first day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

EMERY LALONDE.

Per D. D. BONDY,

His Attorney *ad litem*.

Montreal, 15th January, 1873.

288

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of G. Boisclair, of Arthabaskaville, trader, an Insolvent.

On Tuesday, the eighteenth day of February next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

G. BOISCLAIR,

By W. H. FELTON,

His Attorney *ad litem*.

Arthabaskaville, 13th January, 1873.

292

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Girouard, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Germain, of Sorel, advocate and official assignee for Richelieu county, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at the office of Messrs. Gaultier & Mayrand, commissioners street, in the city of Montreal, Thursday, the twentieth day of February next, at eleven o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is notified to attend.

A. GERMAIN,

Assignee.

Sorel, 8th January, 1873.

294

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of François Lapointe, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Germain, of Sorel, advocate and official assignee for Richelieu county, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are notified to meet at my office, George street, in the town of Sorel, Tuesday, the nineteenth day of February next, at nine o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is notified to attend.

A. GERMAIN,

Assignee.

Sorel, 8th January, 1873.

296

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Albert Jolivet, painter, of Quebec, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Telegraph Buildings, St. Peter street, in Quebec, on Monday, the 27th January 1873, at 11 o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

OWEN MURPHY,

Interim Assignee.

Quebec, 7th January, 1873.

101. 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Raphaël Longtin and Cheri Longtin, both of the parish of St. Rémi, in the county of Napierville, traders, and carrying on business in partnership under the name, style and firm of R. & C. Longtin, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet in the parish of St. Rémi, at their place of residence and business, on the fifteenth day of January instant, at half past four o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs and to appoint an assignee.

F. X. BONNEAU,

Interim Assignee.

St. Rémi, 2nd January, 1873.

96 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Guay & Co., de Québec, faillis.
Je, soussigné, Charles Baillie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

CHAS. BAILLIE,
Syndic.
103 2

Montréal, 3 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles A. Fletcher, de Bedford, P. Q., failli.

Je, soussigné, Wm. Mead Pattison, de Frelighsburg, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et de s'assembler au palais de justice, à Sweetsburg, P. Q., mardi, le 28 de janvier courant, à 10 heures A. M., pour la disposition des affaires de la faillite.

WM. MEAD PATTISON,
Syndic.
105 2

Frelighsburg, P. Q., 7 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James Maloney, marchand de marchandises sèches, failli.

Avis est par le présent donné que le failli a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après le 25 janvier 1873, jour de la dernière publication du présent avis, j'agirai en vertu du dit acte suivant ses termes.

WILLIAM WALKER,
Syndic officiel.
109 2

Québec, 8 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Sylvester Dempsey, de la cité de Montréal, entrepreneur.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, coin des rues Richmond et Mullin, en la dite cité, le 22 janvier courant, à midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.
117 2

Montréal, 7 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Amable Dion, commerçant, du village de Coaticooke, failli.

Je, soussigné, H. C. H. Chagnon, syndic officiel, du dit village de Coaticooke, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi, sous un mois.

H. C. H. CHAGNON,
Syndic.
119 2

Coaticooke, 7 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de H. S. Griffing, failli.

Je, soussigné, Siméon Fraser, syndic officiel du village de L'Avenir, ai été nommé syndic en cette affaire.

Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations à mon bureau sous un mois.

S. FRASER,
Syndic.
89 2

L'Avenir, P. Q., 26 décembre 1872.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Thomas Sexton, de la cité de Montréal, boucher, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 476, rue Lagachetière, en la dite cité, le 22 janvier courant, à 10 heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.
115 2

Montréal, 7 janvier 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Guay & Co., of Québec, Insolvents.
I, the undersigned, Charles Baillie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

CHAS. BAILLIE,
Assignee.
104 2

Montreal, 3rd January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles A Fletcher, of Bedford, P. Q., an Insolvent.

I, the undersigned, Wm. Mead Pattison, of Frelighsburg, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and to meet at the court house, in Sweetsburg, P. Q., on Tuesday, the 28th of January instant, at ten o'clock A. M., for the ordering of the affairs of the estate.

WM. MEAD PATTISON,
Assignee.
106 2

Frelighsburg, P. Q., 7th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Maloney, dry goods merchant, an Insolvent.

Notice is hereby given, that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of the creditors of said insolvent, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and if no opposition to said deed be made to me within three juridical days from 25th January 1873, the last appearance of the advertisement, I shall act upon the said deed according to its terms.

WILLIAM WALKER,
Official Assignee.
110 2

Québec, 8th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Sylvester Dempsey, of the city of Montreal, contractor, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me; the creditors are notified to meet at his business place, corner of Richmond and Mullin streets, in the said city, on the 22nd day of January instant, at twelve noon, to receive a statement of his affairs and appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.
118 2

Montreal, 7th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Amable Dion, trader, of the village of Coaticooke, an Insolvent.

I, the undersigned, H. C. H. Chagnon, official assignee, of the said village of Coaticooke, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

H. C. H. CHAGNON,
Assignee.
120 2

Coaticooke, 7th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of H. S. Griffing, an Insolvent.

I, the undersigned, Siméon Fraser, official assignee, of the village of L'Avenir, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

S. FRASER,
Assignee.
90 2

L'Avenir, P. Q., 26th December, 1872.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Thomas Sexton, of the city of Montreal, butcher, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me; the creditors are notified to meet at his business place, No. 476, Lagachetière street, Montreal, on the 22nd day of January instant, at 10 o'clock A. M., to receive a statement of his affairs and appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.
116 2

Montreal, 7th January, 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

In re: Olivier Lefebvre, marchand, de Montréal, failli.

Une première et dernière feuille de dividende sur meubles et sur immeubles a été préparée en cette affaire, sujette à objections, jusqu'au premier février prochain inclusivement, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. E. MAYRAND,

Syndic,

279 et 281, rue des Commissaires.

Montréal, 7 janvier 1873.

121 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Marsant & Joseph Tellier dit Lafortune, marchands, de la ville de Joliette, individuellement et comme associés, commerçant sous les nom et raison sociale de L. Marsant & Cie., faillis.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée sujette à objection jusqu'au vingt-neuvième jour de janvier courant, (1873), après lequel jour le dividende sera payé.

A. MAGNAN,

Syndic officiel.

Joliette, 9 janvier 1873.

145 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Eustache Bénard, commerçant, de la paroisse de Boucherville, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, en la paroisse de Boucherville, lundi, le vingtième jour de janvier courant, à onze heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

N. MIGNAULT,

Syndic provisoire.

Longueuil, 7 janvier 1873.

149 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Barthélemy Leclerc, charron et forgeron, de Québec, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisses du télégraphe, rue St. Pierre, à Québec, mardi, le 28 janvier 1873, à 11 heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

OWEN MURPHY,

Syndic provisoire.

Québec, 9 janvier 1873.

151 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas K. Milne, du village de Huntingdon, district de Beauharnois, commerçant, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchant's Exchange, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, jeudi, le sixième jour de février prochain, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Les faillis sont notifiés d'y assister.

ANDREW B. STEWART,

Syndic.

Montréal, 31 décembre 1872.

153 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Sylvestre Bonneville et Alfred Gariépy, commerçants, de la cité de Montréal, et y faisant affaires ensemble, en société comme tels sous la raison sociale de Bonneville et Gariépy, faillis.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité et du district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal,

INSOLVENT ACT OF 1869.

In re: Olivier Lefebvre, of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet upon movables and immovables has been prepared in this matter, subject to objections, up to the first day of February next inclusively, after which date the dividends will be paid over.

G. E. MAYRAND,

Assignee,

279 & 281, Commissioners street.

Montreal, 7th January, 1873.

122 2

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Louis Marsant & Joseph Tellier dit Lafortune, of the town of Joliette, merchants, as well individually as copartners, trading under the name and firm of L. Marsant & Co., Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the twenty-ninth day of January, 1873, after which date dividends will be paid.

A. MAGNAN,

Official Assignee.

Joliette, 9th January, 1873.

146 2

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Eustache Bénard, trader, of the parish of Boucherville, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, in the parish of Boucherville, on Monday, the twentieth day of January instant, at eleven o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

N. MIGNAULT,

Interim Assignee.

Longueuil, 7th January, 1873

150 2

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Barthélemy Leclerc, of Quebec, carriage maker and blacksmith, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, telegraph buildings, St. Peter street, in Quebec, on Tuesday, the 28th January, 1873, at 11 o'clock A. M., to receive statement of his affairs and to appoint an assignee.

OWEN MURPHY,

Interim Assignee.

Quebec, 9th January, 1873.

152 2

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Thomas K. Milne, of the village of Huntingdon, district of Beauharnois, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchant's Exchange, St. Sacrament street, in the city of Montreal, on Thursday, the 6th day of February next, at the hour of three o'clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. B. STEWART,

Assignee.

Montreal, 31st December, 1873.

154 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Sylvestre Bonneville and Alfred Gariépy, traders, of the city of Montreal, and there doing business together in partnership, under the name and firm of Bonneville and Gariépy, Insolvents.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, St. James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the fourth day of February

mardi, le quatrième jour de février prochain, à 3 heures P. M., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
157 2

Montréal, 4 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Andrew Esinhart, du village de Laprairie, failli.

Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection, jusqu'à samedi, le vingt-cinquième jour de janvier courant, après lequel jour le dividende sera payé.

JAMES TYRE,
Syndic.
159 2

Montréal, 8 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Francis Smith, de la cité de Montréal, fabricant de chaussures et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 623, rue Ste. Marie, dans la cité de Montréal, lundi, le 27e jour de janvier 1873, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

T. S. BROWN,
Syndic provisoire.
161 2

Montréal, 8 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de P. O. C. Fauteux, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 5, rue Saint-Sacrement, sous un mois, et de s'y réunir le 12e jour de février prochain, à 10 heures A. M., pour l'examen du failli, et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est requis d'y assister.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.
163 2

Montréal, 8 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James W. Agart, failli.

Je, soussigné, A. Bourgeau, d'Aylmer, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

A. BOURGÉAU,
Syndic officiel.
165 2

Aylmer, 7 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. B. A. Toussaint, épiciier en gros, de Québec, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

OWEN MURPHY,
Syndic.
175 2

Québec, 9 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Ephrem Charbonneau, épiciier, de la paroisse et du district de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, rue St. Joseph, côteau St. Augustin, lundi, le vingt-septième jour de janvier courant, à onze heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

JOHN WHYTE,
Syndic provisoire.
167 2

Montréal, 7 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

En l'affaire de Albert Paul Démentrius Boucher, commerçant, de la ville de Sorel, failli.

Le failli m'a fait cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir au lieu d'affaires

next, at 3 o'clock P. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
158 2

Montreal, 4th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Andrew Esinhart, of the village of Laprairie, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection until the twenty-fifth day of January instant, after which dividend will be paid.

JAMES TYRE,
Assignee.
160 2

Montreal, 8th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Francis Smith, of the city of Montreal, boot and shoe manufacturer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 623, St. Mary street, in the city of Montreal, on monday, the 27th day of January 1873, at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

T. S. BROWN,
Interim Assignee.
162 2

Montreal, 8th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of P. O. C. Fauteux, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, at my office, No. 5, St. Sacrament street, and to meet there, on the twelfth of February next, at 10 o'clock A. M., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is notified to be present at said meeting.

G. H. DUMESNIL,
Official Assignee.
164 2

Montreal, 8th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James W. Agart, an Insolvent.

I, the undersigned, A. Bourgeau, of Aylmer, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

A. BOURGÉAU,
Official Assignee.
166 2

Aylmer, 7th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

In the matter of J. B. A. Toussaint, of Quebec, wholesale grocer, an Insolvent.

I, the undersigned, Owen Murphy, of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

OWEN MURPHY,
Assignee.
176 2

Quebec, 9th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Ephrem Charbonneau, of the parish and district of Montreal, grocer, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, St. Joseph street, coteau St. Augustin, on monday, the twenty-seventh day of January inst., at eleven o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

JOHN WHYTE,
Interim Assignee.
168 2

Montreal, 7th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Albert Paul Démentrius Boucher, trader, of the town of Sorel, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the

faïres du dit failli, situé rue Augusta, en la dite ville de Sorel, lundi, le vingt janvier courant, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. I. BARTHE,
Syndic provisoire.

Sorel, 4 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District d'Outaouais. }

Dans l'affaire de William Patterson, failli.

Jeudi, le treizième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte, et de l'acte concernant la faillite, de 1864, et ses amendements.

WILLIAM PATTERSON,
Par McLEOD, WRIGHT & ROULEAU,
Ses procureurs *ad litem*.

Aylmer, 27 décembre 1872. 65 3

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de St. François. }

Dans l'affaire de Elie Fiset, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et jeudi, le sixième jour de février prochain, il s'adressera à la dite cour, pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

ELIE FISETTE,
Par CABANA & BELANGER,
Ses procureurs *ad litem*.

Sherbrooke, 31 décembre 1872. 51 3

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District d'Arthabaska. }

Dans l'affaire de A. B. Desrocher, failli.

Mercredi, le douzième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

A. B. DESROCHER,
Par W. H. FELTON,
Son procureur *ad litem*.

Arthabaskaville, 10 décembre 1872. 41 3

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Beaupré, d'Arthabaskaville, commerçant, failli.

Mercredi, le douzième jour de février prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte.

JOSEPH BEAUPRÉ,
Par W. H. FELTON,
Son procureur *ad litem*.

Arthabaskaville, 23 décembre 1872. 43 3

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de Joachim Bédard, fils, failli.

Samedi, le premier jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOACHIM BEDARD, Fils,
Par AMYOT & TASCHEREAU,
Ses procureurs *ad litem*.

Québec, 23 décembre 1872. 4097 4

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de Elzéar Lavoie, failli.

Le premier jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ELZÉAR LAVOIE,
Par AMYOT & TASCHEREAU,
Ses procureurs *ad litem*.

Québec, 23 décembre 1872. 4099 4

said insolvent's place of business, situate Augusta street, in the said town of Sorel, on Monday, the twentieth day of January instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs and to appoint an assignee.

G. I. BARTHE,
Interim Assignee.

Sorel, 4th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Ottawa. }

In the matter of William Patterson, an Insolvent.

On Thursday, the thirteenth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act, and the insolvent act of 1864 and its amendments.

WILLIAM PATTERSON,
By McLEOD, WRIGHT & ROULEAU,
His Attorneys *ad litem*.

Aylmer, 27th December, 1872. 66 3

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of St. Francis. }

In the matter of Elie Fiset, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Thursday, the sixth day of February next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

ELIE FISETTE,
Per CABANA & BELANGER,
His Attorneys *ad litem*.

Sherbrooke, 31st December, 1872. 52 3

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Arthabaska. }

In the matter of A. B. Desrocher, an Insolvent.

On Wednesday, the twelfth day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

A. B. DESROCHER,
By W. H. FELTON,
His attorney *ad litem*.

Arthabaskaville, 10th December, 1872. 42 3

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Beaupré, of Arthabaskaville, trader, an Insolvent.

On Wednesday, the twelfth day of February next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH BEAUPRÉ,
By W. H. FELTON,
His Attorney *ad litem*.

Arthabaskaville, 23rd December, 1872. 44 3

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of Joachim Bédard, Son, an Insolvent.

On Saturday, the first day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOACHIM BEDARD, Son,
By AMYOT & TASCHEREAU,
His Attorneys *ad litem*.

Quebec, 23rd December, 1872. 4098 4

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of Elzéar Lavoie, an Insolvent.

On Saturday, the first day of February next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ELZÉAR LAVOIE,
By AMYOT & TASCHEREAU,
His Attorneys *ad litem*.

Quebec, 23rd December, 1872. 4100 4

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de Lemay, Vohl & Cie., faillis.
Samedi, le premier jour de février prochain, le soussigné, tant en son nom individuellement que comme associé de la raison sociale de Lemay, Vohl & Cie., demandera à la dite cour sa décharge, en vertu du dit acte.

LEON P. VOHL.
Québec, 26 décembre 1872. 4101 4

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de St. François. }

Dans l'affaire de John A. Sisco, commerçant et boucher, du canton de Compton, dans le district de Saint-François, failli.

Avis est par le présent donné que jeudi, le sixième jour de février prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FELTON & FELTON,
Procureur du dit failli.
Sherbrooke, 17 décembre 1872. 4031 5

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de John Morris, fils, des cité et district de Montréal, faisant affaires sous les nom et raison de M. W. Avery & Cie., tant individuellement que comme ayant été en société avec le dit M. W. Avery.

Le dix-septième jour de février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN MORRIS.
Par ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & TERRILL,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 18 décembre 1872. 4065 5

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le dix-septième jour de février prochain A. D. 1873, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

CHARLES F. PERRIN,
Par CASSIDY & LACOSTE,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 18 décembre 1872. 4063 5

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le dix-septième jour de février prochain, (A. D. 1873), il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

PIERRE GRAVEL,
Par CASSIDY & LACOSTE,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 11 décembre 1872. 3949 5

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alphonse Tison, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Le failli n'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, coin des rues Ontario et Montcalm, à Montréal, le 31 janvier courant, à 10 heures A. M. afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.
Montréal, 16 janvier 1873: 307

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec }

In the matter of Lemay, Vohl & Co., Insolvents.
On Saturday, the first day of February next, the undersigned, as well in his individual name as one of the partners of the firm of Lemay, Vohl & Co., will apply to the said court for his discharge under the said act.

LEON P. VOHL.
Quebec, 26th December, 1872. 4102 4

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of St. Francis. }

In the matter of John A. Sisco, of the township of Compton, in the district of St. Francis, trader and butcher, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Thursday, the sixth day of February next, the said insolvent will apply to the said court for a discharge under the said act.

FELTON & FELTON,
Attorneys for the above named insolvent.
Sherbrooke, 17th December, 1872. 4032 5

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of John Morris the younger, of the city and district of Montreal, carrying on business under the name and style of M. W. Avery & Co., as well individually as having been in co-partnership with the said M. W. Avery.

On the seventeenth day of February next the undersigned will apply the said court for a discharge under the said act.

JOHN MORRIS,
By ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & TERRILL,
His Attorneys *ad litem*.
Montreal, 18th December, 1872. 4066 5

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on the seventeenth day of February next A. D. 1873, he will apply to the said court for a confirmation to the discharge thereby effected.

CHARLES F. PERRIN,
By CASSIDY & LACOSTE,
His Attorneys *ad litem*.
Montreal, 18th December, 1872. 4064 5

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on Monday, the seventeenth day of February next (A. D. 1873), he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

PIERRE GRAVEL,
By CASSIDY & LACOSTE,
His Attorneys *ad litem*.
Montreal, 11th December, 1872. 3950 5

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alphonse Tison, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, corner of Ontario and Montcalm streets, Montreal, on the 31st day of January instant, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.
Montreal, 16th January, 1873 309

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Leonard J. Kneeland, propriétaire de moulins, de Stukely Sud, comté de Shefford, tant en son nom propre que comme ayant été en société avec Erastus J. Lawrence, failli.

Je, soussigné, Thomas Brassard, notaire public, du village de Waterloo, dit comté de Shefford, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de me produire leurs réclamations, dans un mois; et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, au village de Waterloo susdit, jeudi, le vingtième jour de février prochain, à une heure P. M., pour l'examen du failli, et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

THOS. BRASSARD,
Syndic.
301

Montréal, 16 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Pierre Claude, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé, sont par le présent notifiés qu'il a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition, et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera vendredi, le 31ème jour de janvier courant, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.
305

Montréal, 16 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Raphaël Longtin et Chéri Longtin, tous deux de la paroisse de St. Rémi, comté de Napierville, et y faisant affaires ensemble en société sous les nom et raison de R. & C. Longtin, faillis.

Je soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité et du district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue St. Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le dix-septième jour de février prochain, à trois heures P. M., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
309

Montréal, 16 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Kinsman D. Harvey, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le Bloc Brooks, (le failli n'ayant maintenant aucune place d'affaires), mercredi, le vingt-neuvième jour de janvier courant, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

C. J. S. BACON,
Syndic provisoire.
311

Sherbrooke, 15 janvier 1873.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph S. Moffet, failli.

Je, soussigné, R. Henry Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, Québec, mercredi, le dix-neuvième jour de février prochain, à onze heures A. M., pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
313

Québec, 17 janvier 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Leonard J. Kneeland, mill owner, of South Stukely, county of Shefford, as well in his own name as having been in partnership with Erastus J. Lawrence, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas Brassard, notary public, of Waterloo, in the said county of Shefford, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, in said village of Waterloo, on Thursday, the twentieth day of February next, at one o'clock P. M., for the public examination of the Insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

THOS. BRASSARD,
Assignee.
302

Montreal, 16th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Pierre Claude, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he have deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Friday, the 31st of January instant, the undersigned assignee will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.
306

Montreal, 16th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Raphaël Longtin and Chéri Longtin, both of the parish of St. Rémi, county of Napierville, and there doing business in partnership, under the name and firm of R. & C. Longtin, Insolvents.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, St. James Street, in the city of Montreal, on Monday, the seventeenth day of February next, at 3 o'clock P. M., for the examination of the Insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
310

Montreal, 16th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Kinsman D. Harvey, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Brooks Block, in the town of Sherbrooke, (the insolvent having now no place of business), on Wednesday, the twenty-ninth day of January instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

C. J. S. BACON,
Interim Assignee.
312

Sherbrooke, 15th January, 1873.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph S. Moffet, an Insolvent.

I, the undersigned, R. H. Wurtele, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and a meeting of the creditors will be held at my office, St. Peter street, Québec, on Wednesday, the nineteenth day of February next, at eleven o'clock A. M., for the examination of the insolvent and the ordering of affairs generally.

R. HENRY WURTELE,
Official Assignee.
314

Quebec, 17th January, 1873.

Règles de Cour.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } No. 471.
 Lundi, le vingt-troisième jour de décembre 1872.

PRESENT :—L'Honorable M. le Juge MacKAY.

Ex parte :—Antoine Hébert, marchand, de la paroisse de Saint Grégoire, comté de Nicolet, failli; contre Louis J. R. Giard, syndic; et John L. Cassidy, marchand, de la cité de Montréal, et y faisant commerce sous le nom de John L. Cassidy & Cie., créancier requérant.

Il est ordonné sur requête du dit John L. Cassidy, représenté par MM. Duhamel, Rainville & Rinfret, ses avocats et procureurs en cette affaire, qu'une assemblée des créanciers du dit Antoine Hébert, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites au Palais de Justice, en la cité de Montréal, samedi, le huitième jour de février prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite du dit Antoine Hébert, au lieu et place du dit Louis J. R. Giard, maintenant absent de cette province.

Par ordre,

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
 243 P. C. S.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }

Mardi, le septième jour de janvier 1873.

PRESENT :—L'honorable M. le juge Beaudry.

No. 504.

James B. Stevenson, Demandeur, vs. William B. Bowie, commerçant, de la cité et du district de Montréal Défendeur.

Il est ordonné, sur requête du Demandeur, qu'une assemblée des créanciers du dit William B. Bowie soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-septième jour de janvier courant, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite du dit William B. Bowie et à ses biens.

(Par ordre,)

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
 259 P. C. S.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Isidore Gauthier, entrepreneur et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux temps et aux lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lot de terre ou emplacement situé dans le Quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, et étant le lot numéro cent douze (112) du plan de la propriété qui a été partagé entre M. François Sénécal, ex-qualité, et M. Benjamin Henri Lemoine, le dit plan fait par H. M. Perrault, arpenteur juré, de la dite cité de Montréal, duquel plan une copie en bonne forme est demeurée annexée à la minute de l'un des actes de partage passé devant Mire. P. Mathieu, notaire, le quatorze de juillet mil huit cent cinquante-neuf, le dit lot de terre ou emplacement contenant quarante pieds de largeur sur cinquante-trois pieds de profon-

Rules of Court.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. } No. 471.

Monday, the twenty-third day of December 1872.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice MacKAY.

Ex parte :—Antoine Hébert, of the parish of St. Grégoire, county of Nicolet, merchant, insolvent; against Louis J. R. Giard, assignee; and John L. Cassidy, of the city of Montreal, merchant, and there carrying on business under the name of John L. Cassidy & Co., creditor and petitioner.

It is ordered on the petition of the said John L. Cassidy, presented by Messrs. Duhamel, Rainville & Rinfret, his attorneys, that a meeting of the creditors of the said Antoine Hébert, be held, in the room appropriated for matters in insolvency, in the Court House in the city of Montreal, on Saturday, the eighth day of February next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Antoine Hébert, in the place and stead of the said Louis J. R. Giard, now absent from this province.

By order,

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
 244 P. C. S.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Montreal. }

Tuesday, the seventh day of January, 1873.

Present :—The Honorable Justice Beaudry.

No. 504.

James B. Stevenson, Plaintiff, vs. William B. Bowie, of the city and district of Montreal, trader, Defendant.

It is ordered, on the petition of the Plaintiff, that a meeting of the creditors of the said William B. Bowie be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-seventh day of January instant, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the Insolvent estate of the said William B. Bowie.

(By order),

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
 260 P. C. S.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Isidore Gauthier, contractor and trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days after the sale, to wit :

1. A lot of land being and situate in the St. James ward, of the city of Montreal, and being number one hundred and twelve (112), on the plan of the property divided between François Sénécal, *ex qualité*, and Mr. Benjamin Henri Lemoine, said plan drawn by H. M. Perrault, sworn surveyor of the city of Montreal, and of which plan a copy in due form has remained annexed to the minutes of one of the division deeds passed before Mire. P. Mathieu, notary, the fourteenth day of July, one thousand eight hundred and fifty-nine (1859), said lot of land containing forty feet in front by fifty-three feet in depth, all, more or less, and

deur, le tout plus ou moins, et mesure française, et borné en front au nord-est par la rue Montcalm, en arrière par les représentants de feu Louis Boyer, écuyer, d'un côté au nord-ouest par le lot numéro cent quinze (115) du dit plan, appartenant à un nommé Desormeau, et d'autre côté au sud-est par le numéro cent neuf (109) appartenant à David Gauthier et Dieudonné Bélanger—avec une maison en bois, lambrissée en briques, à deux étages et quatre logements, et autres bâtisses dessus construites, lequel terrain est connu et désigné comme le numéro onze cent cinquante-quatre-cinq (1154-5) sur la subdivision du numéro 1154 originale, au plan et livre de renvoi officiels, de la cité de Montréal, Division Est, Quartier Saint-Jacques. A la charge par l'adjudicataire, de payer au bailleur de fonds, la somme de deux cents dollars par paiements annuels et consécutifs de quarante dollars chacun, avec intérêt de sept par cent, payable annuellement, et dont le premier paiement de quarante piastres comme susdit, sera dû et payable le premier de mai mil huit cent soixante-et-dix-sept (1877) et avec l'intérêt échû et dû depuis le premier de mai mil huit cent soixante-et-onze (1871).

2. Un lot de terre ou emplacement situé en la dite cité de Montréal, dans le Quartier Saint-Jacques, de la dite cité, et étant le numéro cent vingt-et-un (121) du plan de la propriété qui a été partagée entre M. François Sénécal, *ès-qualité*, et Benjamin Henri Lemoine, écuyer, le dit plan fait par H. M. Perrault, arpenteur juré, de la dite cité de Montréal, duquel plan une copie en bonne forme est demeurée annexée à la minute de l'un des actes de partage passé devant P. Mathieu, notaire, le quatorze de juillet mil huit cent cinquante-neuf, le dit lot de terrain contenant quarante pieds de largeur sur cinquante-trois pieds de profondeur, le tout plus ou moins, et mesure française, borné en front au nord-est par la rue Montcalm, en arrière au sud-ouest par les héritiers ou représentants de feu Louis Boyer, d'un côté au nord-ouest par le lot numéro cent vingt-quatre (124) du dit plan, appartenant à B. H. Lemoine, et d'autre côté au sud-est par le numéro cent dix-huit (118) du dit plan, appartenant à Urgel Perreault—avec une maison en bois à deux étages et quatre logements et autres bâtisses dessus construites, lequel terrain est connu et désigné comme le numéro onze cent cinquante-quatre-huit (1154-8) sur la subdivision du numéro 1154 original, au plan et livre de renvoi officiels, de la cité de Montréal, Division Est, Quartier Saint-Jacques. A la charge de payer au bailleur de fonds la somme de trois cents dollars, par paiements égaux annuels et consécutifs de soixante piastres chaque, le premier desquels paiement, sera dû et payable le premier de mai mil huit cent soixante-et-dix-huit (1878), avec intérêt de sept par cent par année, aussi payable annuellement, lequel intérêt sur le tout est dû depuis le premier de Novembre (1871).

Pour être vendus, au palais de justice, en la salle des faillites, en la cité de Montréal, LUNDI, le TROISIEME jour de FEVRIER prochain (1873), à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Montréal, 24 décembre 1872.

[Première publication, 28 décembre 1872.]

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de Alfred Benoit, de la cité de Montréal, entrepreneur menuisier, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, à moi transporté comme syndic nommé à la succession du dit failli, sera vendu aux temps et lieux mentionnés ci-après. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sous-signé, à son bureau, ayant les quinze jours qui précéderont

french measure, bounded in front on the north-east by Montcalm street, in depth by the heirs of late Louis Boyer, esquire, on one side and on the north-west by lot number one hundred and fifteen (115), of the said plan, belonging to one named Desormeau, and on the other side, on the south-east by lot number one hundred and nine (109), belonging to David Gauthier and Dieudonné Bélanger—with a wooden house and covered with brick of two stories and four tenements besides other buildings thereon erected. Said lot of land known and designed as number eleven hundred and fifty-four—five (1154-5), of the plan of subdivision of the original number of lot (1154), one thousand eight hundred and fifty-four, upon the cadastral plan and book of reference of the city of Montreal East division, St. James ward. On the charge of paying the 'Bailleur de Fonds,' the sum of two hundred dollars, by annual and consecutive payments of forty dollars each and with interest at the rate of seven per cent also payable annually, first of said payments of forty dollars aforesaid to become due and payable, on the first day of May, one thousand eight hundred and seventy-seven (1877), and with interest due since the first of May, one thousand eight hundred and seventy-one (1871).

2. A lot of land being and situate in the said city of Montreal, in the St. James ward, being number one hundred and twenty-one (121), of the plan of the property divided between François Sénécal, *ès-qualité*, and Benjamin Henri Lemoine, said plan drawn by H. M. Perrault, sworn surveyor of the said city of Montreal, and of which plan a copy in due form has remained annexed to one of the minutes of the deeds of division (Partage) passed before M^{re}. P. Mathieu, notary, on the fourteenth of July, one thousand eight hundred and fifty-nine (1859), said lot of land containing forty feet in length by fifty-three feet in depth, all more or less, and of french measure, bounded in front on the north-west by Montcalm street, in rear on the south-west by the heirs or representatives of Louis Boyer, esquire, on the north-west side by lot number one hundred and twenty-four (124), of the said plan belonging to B. H. Lemoine, and on the south-east side by lot number one hundred and eighteen (118), of the said plan, belonging to Urgel Perreault—with a wooden house of two stories and four tenements, besides other buildings thereon erected. Said lot of land known and designed as number eleven hundred and fifty-four—eight of the plan of subdivision of the original lot, number one thousand one hundred and fifty-four (1154), upon the cadastral plan and book of reference, of the city of Montreal East division, St. James ward. With the charge of paying the 'Bailleur de fonds,' the sum of three hundred dollars (\$300) by equal annual and consecutive payments of sixty dollars (\$60) each, with interest at the rate of seven (7) per cent per annum also payable annually first of which said payments of sixty dollars each, will become due and payable on the first of May, one thousand eight hundred and seventy-eight (1878), and with interest on the whole sum due since first of November, one thousand eight hundred and seventy-one (1871).

To be sold, at the court house, in the room adapted for matters in insolvency, in the city of Montreal, on MONDAY, the THIRD day of FEBRUARY A. D. 1873, at ELEVEN o'clock A. M.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Montreal, 24th December, 1872.

[First published, 28th December, 1872.] 4158 4

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alfred Benoit, of the city of Montreal, contractor joiner, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable, vested in me as assignee to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed

immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Louis, en la cité de Montréal, faisant partie du No 944 sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du dit quartier Saint-Louis, préparé pour les fins d'enregistrement, contenant cinquante pieds de front sur soixante douze pieds de profondeur, mesure anglaise; borné en front par la rue George-Hypolite ou Saint-Hypolite, en profondeur par le derrière des emplacements de la rue Cadieux, d'un côté par l'autre partie du dit No. 944, appartenant à Henri Soucisse ou ses représentants, et de l'autre côté par Dame Narcisse Larue—sans bâtisses sus érigées.

Pour être vendu au Palais de Justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite. JET DI. le VINGT-NEUVIEME jour de FEVRIER prochain, à MIDI.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

[Première publication, 28 décembre 1872.] 4145 2

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de François T. Savoie, de la paroisse de Saint-Albert de Warwick, dans le district d'Arthabaska, commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir :

1. Un certain lopin de terre faisant partie du lot numéro treize du huitième rang du township de Warwick, de forme irrégulière, comprenant tout le terrain en superficie, renfermé dans les bornes et limites indicatives qui ont été placées et marquées comme suit: en front vers le nord-ouest au chemin public, au nord-est à un emplacement possédé par Justin Héroux, en arrière, au sud-est, par les sinuosités de la rivière Nicolet, de l'autre côté, au sud-ouest, immédiatement au-delà d'un chemin qui se dirige à la maison actuelle de Zéphirin Héroux, de ce point allant, vers une coulée la plus voisine de la dite maison et de cette coulée descendant à la rivière Nicolet—avec un moulin à scie et à bardeau mue par la vapeur, et une maison dessus construite, circonstances et dépendances, le terrain dessus décrit devra être déterminé et borné par un arpenteur à la charge de l'acquéreur, et le dit terrain sera vendu à la charge par l'acquéreur de payer à Zéphirin Héroux ou ses représentants à l'avenir, une rente annuelle de six piastres et cinquante centins, payable le premier jour de mai, ou le capital de la dite rente, se montant à la somme de soixante-et-cinq piastres, en outre à la charge par l'acquéreur de transporter la maison du dit Zéphirin Héroux, sur le terrain de ce dernier distance d'un arpent et un quart à ses frais, dans le courant de l'été prochaine.

2. Tous les droits et prétentions que le failli, (en vertu d'un billet de location du gouvernement de la province de Québec) a, et peut avoir sur le juste tiers nord-ouest du lot de terre numéro six du troisième rang du township de Chester, contenant environ soixante-et-six acres et deux tiers d'acres en superficie; borné en front au deuxième rang, en arrière au quatrième rang, d'un côté à Joachim Paquette, fils, et de l'autre côté à Joseph Jutras—circonstances et dépendances.

Le lot No. 1, pour être vendu à la porte de l'église ou chapelle de Saint-Albert de Warwick, dans le district d'Arthabaska, JEUDI, le SIXIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, le lot No. 2, pour être vendu à la porte de l'église de Sainte-Hélène, de Chester, dans le district d'Artha-

at any time within six days next after the day of sale, to wit :

An emplacement situated in St. Lewis ward of the city of Montreal, being part of lot No. 944 of the official plan and book of reference of said ward, prepared for registration purposes, containing fifty feet front by seventy-two feet depth, english measure; bounded in front by George-Hypolite or St. Hypolite street, in depth by the rear of the emplacement of Cadieux street, on one side by the residue of said lot No. 944, belonging to Henri Soucisse or representatives, and on the other side by Dame Narcisse Larue—without any buildings thereon erected.

To be sold in the Court House, in the city of Montreal, in the room devoted to proceedings in insolvency, on THURSDAY, the TWENTY-NINTH day of FEBRUARY next, at TWELVE o'clock noon.

G. H. DUMESNIL,
Official Assignee.

[First published, 28th December, 1872.] 4146 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of François T. Savoie, of the parish of St. Albert of Warwick, in the district of Arthabaska, trader, to wit :

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Beauport, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A certain lot of land forming part of lot number thirteen in the eighth range of township Warwick, of irregular outline, comprising all the extent of land to be found within the metes and bounds, placed and marked as follows, to wit : in front to the north-west by the main road, on the north-east by a lot occupied by Justin Héroux, in rear to the south-east by the sinuosités of the Nicolet river, on the other side to the south-west immediately beyond a road leading to the actual residence of Zéphirin Héroux, from thence to a gulley nearest to the said house, and from the said gulley descending to the Nicolet river—with a saw mill and shingle mill driven by steam, and a house thereon erected, appurtenances and dependencies. The lot hereinabove described to be determined and bounded by a surveyor, at the purchaser's expense, and to be sold subject to the charge upon the purchaser of paying to Zéphirin Héroux or his representatives in future, an annual rent of six dollars and fifty cents, payable on the first day of May, or the capital of the said rent amounting to the sum of sixty-five dollars. And further to the charge upon the purchaser, of removing the said Zéphirin Héroux's house to the latter's lot, distant one arpent and a quarter, at his expense, in the course of next summer.

2. All the right and title which the insolvent has or may have in virtue of a location ticket from the government of the province of Quebec, to or upon the exact north-west third of lot number six, in the third range of township Chester, containing about sixty-six acres and two-thirds of an acre in extent; bounded in front by the second range, in rear by the fourth range, on one side by Joachim Paquette, junior, and on the other side by Joseph Jutras appurtenances and dependencies.

Lot No. 1, to be sold at the door of the church or chapel of St. Albert de Warwick, in the district of Arthabaska, on THURSDAY, the SIXTH day of MARCH next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Lot No. 2, to be sold at the door of the church of Ste. Helene de Chester, in the district of Artha-

baska, MARDI, le ONZIEME jour de MARS prochain, à MIDI.

OCT. OUELLETTE,
Syndic.

Plessisville de Somerset. 23 décembre 1872. 4133 2
[Première publication, 28 décembre 1872.]

Ratifications.

Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure pour
District de Montréal. } le Bas-Canada.
No. 1835.

Ex-parte :—Rickson Outhet.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il a été déposé au greffe du protonotaire de la cour supérieure du district de Montréal, un acte fait et passé devant Maître C. F. Papineau, notaire, le seizième jour d'août mil huit cent soixante-et-douze, entre Pierre-Achille-Adelard Dorion, écuyer, avocat, résidant en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, et François-Xavier-Wilbred Dorion, bourgeois, résidant au village de l'Assomption, dans le district de Joliette, représenté et agissant au dit acte par le dit Pierre-Achille-Adelard Dorion, son procureur spécial, en vertu de la procuration qu'il lui a donnée devant Joseph S. Rivest, notaire, le vingt-deux juin mil huit cent soixante-et-douze, d'une part; et sieur Rickson Outhet, maître boucher, résidant en la dite cité de Montréal, d'autre part; étant une vente par les dits Pierre-Achille-Adelard Dorion et François-Xavier-Wilbred Dorion au dit Rickson Outhet, de : Une terre en culture située en la Côte de Notre-Dame de Vertu, paroisse Saint-Laurent, comté Jacques-Cartier, district de Montréal, de la contenance en totalité de trois arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins, et sans garantie de mesure précise; bornée en front par le chemin de la dite Côte Vertu, en profondeur par les terres de la Côte de Notre-Dame de Liesse, d'un côté par un nommé François St. Aubin, représentant Crevier, et de l'autre côté par un nommé Johnston, représentant Augustin Deguire dit Larose—avec une maison, grange, remise et autres bâtisses et dépendances surélevées. Lequel dit immeuble a été en possession de Charles Dorion, Louise Dorion et des dits vendeurs, comme propriétaires, pendant les trois années qui ont précédé la susdite vente et depuis la dite vente en possession du dit Rickson Outhet, aussi comme propriétaire.

Et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'aucun titre, ou par quelque moyen que ce soit, sur la dite terre et dépendances, immédiatement avant et lorsque la dite terre a été acquise par le dit Rickson Outhet, sont notifiées par le présent qu'il sera présenté à la dite cour, le dix-septième jour d'avril prochain, une demande en ratification de titre; et qu'à moins que leurs réclamations ne soient telles que le registrateur est tenu par les dispositions du chapitre trente-six des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, de les mentionner dans son certificat à être produit, dans ce cas, en vertu du dit acte, elles sont par le présent requises de signifier par écrit leurs oppositions et de les produire au greffe du dit protonotaire, huit jours au moins avant ce jour là, à défaut de quoi, elles seront pour toujours forecloses du droit de le faire.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,

Greffes du Protonotaire, P. C. S.
Montréal, 16 novembre 1872. 3719 2
[Première publication, 30 novembre 1872.]

Canada, }
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Québec. }
No. 987.

Ex-parte :—Le Séminaire de Québec, requérant pour ratification de titre.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il a été déposé au greffe du protonotaire de la cour supérieure du district de Québec, un acte fait et passé devant J. A. Charlebois, écuyer, notaire public, le dix-huitième jour de novembre courant, entre Edouard-Raphaël

baska, on TUESDAY, the ELEVENTH day of MARCH next, at NOON.

OCT. OUELLETTE,
Assignee.

Plessisville de Somerset. 23rd December, 1872. 4134 2
[First published, 28th December, 1872.]

Ratifications.

Province of Quebec, } In the Superior Court for
District of Montreal. } Lower Canada.
No. 1835.

Ex-parte :—Rickson Outhet.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that there has been lodged in the Office of the Prothonotary of the Superior Court, in the district of Montreal, a deed made and executed before maître C. F. Papineau, notary public, on the sixteenth day of August, one thousand eight hundred and seventy-two, between Pierre Achille Adelard Dorion, residing in the city of Montreal, in the district of Montreal, esquire, advocate, and François Xavier Wilbred Dorion, residing at the village of l'Assomption, in the district of Joliette, bourgeois, represented and acting in the said deed by the ministry of the said Pierre Achille Adelard Dorion, his special attorney, duly appointed under the procuration passed before Joseph S. Rivest, notary public, on the twenty-second of June, one thousand eight hundred and seventy-two, of the one part; and Rickson Outhet, residing in the said city of Montreal, master butcher, of the other part; being a sale by the said Pierre Achille Adelard Dorion and François Xavier Wilbred Dorion to the said Rickson Outhet, of : a farm situate at Notre-Dame de Vertu, in the parish of St. Laurent, in the county Jacques Cartier and district of Montreal, containing in all three arpents in front by twenty-five arpents in depth, the whole more or less, and without guarantee of precise measurement, bounded in front by the road of said Côte Vertu, in rear by the lands of the Côte de Notre-Dame de Liesse, on one side by one François St. Aubin representing Crevier, and on the other side by one Johnston representing Augustin Deguire dit Larose—with a house, barn, shed and other buildings and dependencies thereon erected; And which said immovable was possessed during the three years next, before the date of the said deed of sale by Charles Dorion, Louise Dorion and the said vendors, as proprietors, and since said sale by the said Rickson Outhet, also as proprietor.

And all persons who have or claim to have any privilege or hypothec under any title or by any means whatsoever in or upon the said farm and dependencies, immediately previous to and at the time the same was acquired by the said Rickson Outhet, are hereby notified, that application will be made to the said Court, on the seventeenth day of April next, for a judgment of confirmation, and unless their claims are such as the registrar is bound by the provisions of chapter thirty-six of the consolidated statutes for Lower Canada, to include in his certificate to be filed in this cause under the said act, they are hereby required to signify in writing their oppositions, and file the same in the office of the said prothonotary, eight days at least before the said day, in default of which they will be for ever precluded from the right of so doing.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,

Prothonotary's Office, P. S. C.
Montreal, 16th November, 1872. 3720 2
[First published, 30th November, 1872.]

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Quebec. }
No. 987.

Ex-parte :—Le Séminaire de Québec, petitioner for ratification of title.

PUBLIC NOTICE is hereby given that there has been lodged in the Office of the Prothonotary of the Superior Court, in the district of Quebec, a deed made and executed before J. A. Charlebois, esquire, notary public, on the eighteenth day of November instant,

Fréchette, écuyer, marchand et manufacturier de tabac, de la cité de Québec, en sa qualité de tuteur d'abord élu en justice à ses enfants mineurs Alexandre, Edouard, George et Antoinette, issus de son mariage avec dame Marie-Antoinette Painchaud, dame Marie-Geneviève-Angèle Painchaud, épouse de Pierre Baillargeon, écuyer, médecin, aussi de Québec, et de lui dûment autorisé, et le dit Pierre Baillargeon, en sa qualité de procureur dûment fondé de Antoine Painchaud, écuyer, arpenteur provincial, du Basin de Gaspé, dans le district de Gaspé, d'une part; et le supérieur et les directeurs du Séminaire de Québec, composé de messieurs les ecclésiastiques du Séminaire des Missions Etrangères établis à Québec, d'autre part; étant une vente par licitation par les dits Edouard-Raphaël Fréchette, Marie-Geneviève-Angèle Painchaud et Pierre Baillargeon, en leurs dites qualités, au dit Séminaire de Québec, de, savoir:

Un emplacement situé en la Haute-Ville de Québec, rue Sainte-Famille, contenant quarante pieds de front sur cinquante pieds de profondeur, plus ou moins; borné par devant à l'ouest au niveau de la rue Sainte-Famille, par derrière à l'est au terrain des messieurs du Séminaire de Québec, joignant d'un côté à la veuve et héritiers Lamotte ou leurs représentants, et d'un autre côté à Jean-Baptiste Berger ou ses représentants—avec ensemble la maison à deux étages, hangard et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances, désigné au cadastre plan et livre de renvoi du quartier du Palais de la cité de Québec sous le numéro deux mille huit cent soixante-et-dix-sept (2877), en la possession de feu Joseph Painchaud, en son vivant médecin, de la cité de Québec, et les dits Edouard-Raphaël Fréchette et Marie-Geneviève-Angèle Painchaud et Antoine Painchaud, ses représentants comme propriétaires pendant les trois dernières années.

Et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'aucun titre, ou par quelque moyen que ce soit, sur le dit emplacement immédiatement avant l'enregistrement du dit acte par lequel le dit emplacement a été acquis par les dits messieurs du Séminaire de Québec, sont notifiées par le présent qu'il sera présenté à la dite cour, le cinquième jour d'avril mil huit cent soixante-et-treize, une demande en ratification de titre; et qu'à moins que leurs réclamations ne soient telles que le registraire est tenu, par les dispositions du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, de les mentionner dans son certificat à être produit dans ce cas en vertu du dit Code, elles sont par le présent requises de signifier leurs oppositions par écrit et de les produire au greffe du dit protonotaire, huit jours au moins avant ce jour-là, à défaut de quoi, elles seront pour toujours forcloses du droit de le faire.

J. B. R. DUFRESNE,

Bureau du Protonotaire, Dépt. P. C. S.
Québec, 22 novembre 1872. 3731 2
[Première publication, 30 novembre 1872.]

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES ET HÉRITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir: } **EDOUARD PACAUD,**
No. 1001. } Demandeur; contre
LAURENT FORTIER, Défendeur.

between Edouard Raphaël Fréchette, esquire, merchant, and tobacco manufacturer, of the city of Québec, in his quality of tutor appointed in due course of law to his minor children, Alexandre, Edouard, George and Antoinette, issue of his marriage with Dame Marie Antoinette Painchaud, Dame Marie Geneviève Angèle Painchaud, wife of Pierre Baillargeon, esquire, physician, also of Québec, and by him duly authorized, and the said Pierre Baillargeon, in his quality of duly appointed attorney to Antoine Painchaud, esquire-provincial surveyor, of Gaspé Basin, in the district of Gaspé, on the one part; and the superior and directors of Le Séminaire de Québec, composed of messieurs les ecclésiastiques du Séminaire des Missions Etrangères établis à Québec, on the other part; being a sale by licitation by the said Edouard Raphaël Fréchette, Marie Geneviève Angèle Painchaud and Pierre Baillargeon, in their said qualities, to Le Séminaire de Québec, of, to wit:

A lot of ground situate and being in the Upper Town of Québec, Ste. Famille street, containing forty feet in front by fifty feet in depth, more or less; bounded in front towards the west by the alignment of Ste. Famille street, in rear towards the east by the ground belonging to Les Messieurs du Séminaire de Québec, on one side by the widow and heirs Lamotte or their representatives, and on the other side by Jean Baptiste Berger or representatives—together with the two story dwelling house, hangard, and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies, described on the cadastre, plan and book of official reference for Palace ward of the city of Québec, as number two thousand eight hundred and seventy-seven (2877); which said property has been possessed by the late Joseph Painchaud, in his lifetime of the city of Québec, physician, and the said Edouard Raphaël Fréchette, in his said quality, Marie Geneviève Angèle Painchaud and Antoine Painchaud, his representatives, as proprietors during the last three years.

And all persons who have or claim to have any privilege or hypothec under any title or by any means whatsoever in or upon the said lot of ground and premises immediately previous to the registration of the said deed by which the same was acquired by the said messieurs du Séminaire de Québec, are hereby notified that application will be made to the said court, on the fifth day of April, one thousand eight hundred and seventy-three, for a judgment of confirmation, and that unless their claims are such as the registrar is bound, by the provisions of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, to include in his certificate to be filed in this cause under the said Code, they are hereby required to signify, in writing, their oppositions and file the same in the office of the said protonotaire, eight days at least before the said day, in default of which they will be forever precluded from the right of so doing.

J. B. R. DUFRESNE,

Prothonary's Office, Dépt. P. S. C.
Quebec, 22nd November, 1872. 3732 2
[First published, 30th November, 1872.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS and TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } **EDOUARD PACAUD,**
No. 1001. } Plaintiff; against
LAURENT FORTIER, Defendant.

Une terre faisant partie du lot numéro sept, dans le sixième rang du canton de Warwick, de huit arpents de front sur la profondeur du lot, bornée du côté nord-est au numéro six, et de l'autre côté à Charles Dery—avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGTIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Deputy Shérif.
Arthabaskaville, le 17 janvier 1873.
[Première publication, 18 janvier 1873.] 297

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } LOUIS BAYEUR alias
No 1059. } BAILLEUR, Deman-
deur; contre GEORGE A. GOUIN, Défendeur. Comme
appartenant à Louis Bayeur alias Baillieur.

Une terre sise et située dans la paroisse de Saint-Bonaventure d'Upton, dans la première rangée du dit lieu, de trois arpents de front sur la profondeur de trente arpents, plus ou moins, étant le numéro quatorze de la dite rangée, bornée en front par la rivière Saint-François en profondeur au cordon qui fait la ligne des terres du troisième rang, d'un côté par Joseph Caya, et de l'autre par Jean-Baptiste Bergeron, père, ou ses représentants—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGT-SEPTIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Deputy Shérif.
Arthabaskaville, le 22 novembre 1872. 3659 2
[Première publication, 23 novembre 1872.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } MESSIRE PIERRE ROY,
No. 1199. } Demandeur; contre GA-
BRIEL BUREAU, Défendeur.

Une terre située dans le neuvième rang, faisant partie du sixième lot du canton d'Arthabaska, de la contenance de trois arpents, une perche et six pieds de front, sur la profondeur du lot; bornée d'un bout au huitième rang, et de l'autre bout au dixième rang, d'un côté, au nord-ouest, à Damase Gendreau, et de l'autre côté, au sud-est, à Benoit Lauzier—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGT-NEUVIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Deputy Shérif.
Arthabaskaville, le 22 novembre 1872.
[Première publication, 23 novembre 1872.] 3661 2

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit dans et pour le Comté de Drummond.
Arthabaska, à savoir : } GABRIEL CÔTE, Deman-
No. 263. } deur; contre GUIL-
LAUME JUTHAS, Défendeur.

La juste moitié côté sud-est de l'emplacement numéro douze, situé dans le village de Drummondville, au sud-est de la rue Brock, contenant la dite moitié trente-trois pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur, mesure anglaise—avec une maison et dépendances y érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGT-SEPTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Deputy Shérif.
Arthabaskaville, le 19 novembre 1872. 3681 2
[Première publication, 23 novembre 1872.]

A farm forming part of lot number seven, in the sixth range of the township of Warwick, of eight arpents in front by the depth of the lot, bounded on the north-east side by number six, and on the other side by Charles Dery—with buildings, circumstances and dependencies.

To be sold, at the registry office for the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWENTIETH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the thirtieth day of May next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 17th January, 1873. 298
[First published, 18th January, 1873.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } LOUIS BAYEUR alias
No. 1059. } BAILLEUR, Plaintiff;
against GEORGE A. GOUIN, Defendant. As belonging
to Louis Bayeur alias Baillieur.

A farm situate and being in the parish of St. Bonaventure d'Upton, in the first range thereof, of three arpents in front by the depth of thirty arpents, more or less, being number fourteen of the said range bounded in front by the river St. Francis, in rear by the division line of the lands of the third range, on one side by Joseph Caya, and on the other by Jean Baptiste Bergeron, père, or representatives—with the buildings thereon erected.

To be sold, at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTY-SEVENTH day of MARCH next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the tenth day of April next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 22nd November, 1872. 3660 2
[First published, 25th November, 1872.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } PIERRE ROY, Plaintiff;
No. 1199. } against GABRIEL BU-
REAU, Defendant.

A farm situate in the ninth range, forming part of the sixth lot of the township of Arthabaska, containing three arpents, one perch and six feet in front, by the depth of the lot; bounded at one end by the eighth range, and at the other end by the tenth range, on one side to the north-east by Damase Gendreau, and on the other side to the south east by Benoit Lauzier—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWENTY-NINTH day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of April next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 22nd November, 1872. 3662 2
[First published, 23rd November, 1872.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court in and for the County of Drummond.
Arthabaska, to wit: } GABRIEL CÔTE, Plaintiff;
No. 263. } G against GUILLAUME JU-
TRAS, Defendant.

The exact south-easterly half of the emplacement number twelve, situate in the village of Drummondville, on the south-easterly side of Brock street, the said half containing thirty-three feet in front by one hundred and thirty-two feet in depth, english measurement—with a house and dependencies thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTY-SEVENTH day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the tenth day of April next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, November 19th, 1872. 3682 2
[First published, 23rd November, 1872.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } WILLIAM EDWARD
No. 1211. } WADLEIGH, Deman-
deur; contre IGNACE COURTOIS, Défendeur.

Une terre connue et désignée comme la moitié nord-ouest du lot numéro cinq dans le sixième rang du township de Kingsey; bornée en front par le cinquième rang, en arrière par le septième rang, d'un côté au sud-est par Jean-Baptiste Cadorette, et de l'autre côté au nord-ouest par Ludger Courtois avec les bâtiesse dessus construites.

A distraire du dit immeuble :

Un emplacement contenant trois perches et neuf pieds, mesure française, de front sur le chemin de Kingsey à Danville, sur un arpent de profondeur; joignant d'un côté au nord-ouest, au cordon, et de l'autre côté au sud-est au défendeur—avec une maison dessus construite.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGT-SEPTIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Dépt. Shérif.
Arthabaskaville, 8 octobre 1872. 3165 3
[Première publication, 12 octobre 1872.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } GEORGE PACAUD, De-
No. 658. } mandeur; contre FELIX
REAU, Défendeur.

La moitié nord-est de la moitié sud-ouest du lot de terre numéro quatorze ou gore, situé dans le onzième rang du canton de Stanfold, contenant deux arpents et demi de front, plus ou moins, sur la profondeur du lot; bornée par devant au dixième rang, par derrière au douzième rang, d'un côté, au nord-est, à Louis Baillargeon, et de l'autre côté, au sud-ouest, à Joseph Bourbeau Verville—avec une grange dessus construite.

A distraire le lopin de terre occupé par Raphaël Richard, contenant quatre arpents en superficie.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGT-NEUVIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de mai prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 22 novembre 1872. 3663 2
[Première publication, 24 novembre 1872.]

Vente par le Shérif.—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et aux lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèdent immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } LOUIS CARRIER ET AN-
No. 598. A. D. 1865. } LOUÏNE CARRIER, tous
deux marchands, de la ville de Lévis, et y faisant
commerce ensemble sous les noms et raison de L. et
A. Carrier, Demandeurs; contre CHARLES PRO-
VOST, écuyer, rentier, et NICAISSE PROVOST, son
fils, agriculteur, tous deux du township de Tring, Dé-
fendeurs, savoir :

Immeuble de Nicaïsse Provost :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } WILLIAM EDWARD
No. 1211. } WADLEIGH, Plaintiff;
against IGNACE COURTOIS, Defendant.

A land known and described as the north-west half of lot number five, in the sixth range of township Kingsey, bounded in front by the fifth range, in rear by the seventh range, on one side to the south-east by Jean Baptiste Cadorette, and on the other side to the north-west by Ludger Courtois—with the ings thereon erected.

Reserving and excepting therefrom an emplacement containing three perches and nine feet, french measure, in front on the Kingsey and Danville road, by one arpent in depth, bounded on one side to the north-west by the division line, on the other side towards the south-east by the defendant—with a house thereon erected.

To be sold, at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTY-SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the third day of April next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 8th October, 1872. 3166 3
[First published, 12th October, 1872.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } GEORGE J. PACAUD, Plain-
No. 658. } tiff; against FELIX REAU,
Defendant.

The north-east half of the south-west half of lot number fourteen or gore, situate in the eleventh range of the township of Stanfold, containing two arpents and a half in front, more or less, by the depth of the lot; bounded in front by the tenth range, in rear by the twelfth range, on one side to the north-east by Louis Baillargeon, and on the other side to the north-west by Joseph Bourbeau Verville—with a barn thereon erected.

Reserving therefrom the lot occupied by Raphaël Richard, containing four arpents in extent.

To be sold at the registry office for the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWENTY-NINTH day of MARCH next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable the first day of May next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 22nd November, 1872. 3664 2
[First published, 23rd November, 1872.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the unde-
mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been
seized and will be sold at the respective times and
places as mentioned below. All persons having claims
on the same, which the Registrar is not bound to
include in his certificate, under article 700 of the Code
of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby re-
quired to make them known according to law. All op-
positions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de*
charge, or other oppositions to the sale, except in cases
of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with
the undersigned, at his office, previous to the fifteen
days next preceding the day of the sale; oppositions
afin de conserver may be filed at any time within six
days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } LOUIS CARRIER AND AN-
No. 598. A. D. 1865. } LOUÏNE CARRIER, both
merchants, of the town of Lévis, and doing business
together under the name, style and firm of L. and A.
Carrier, Plaintiffs; against CHARLES PROVOST,
esquire, rentier, and NICAISSE PROVOST, his son,
farmer, both of the township of Tring, Defendants, to
wit :

Real estate belonging to Nicaïsse Provost :

A farm situate and being in the parish of St

Ephrem, du township de Tring, en le sixième rang, étant le quatrième quart du lot numéro sept, contenant cinquante acres de terre, en superficie—circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le DIX-HUITIÈME jour de FÉVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de février prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Beauce, 11 janvier 1873. 217
[Première publication, 18 janvier 1873.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **AUGUSTIN LESSARD**,
No. 1027, A. D. 1872. } cultivateur, de Saint-Joseph, Beauce; contre **OCTAVE TURMELLE**, cultivateur, de Sainte-Marie, Beauce, savoir :

Deux arpents de terre de front sur trente arpents de profondeur, sis et situés en la paroisse de Saint-Elzéar, seigneurie Linière, au quatrième rang, village Saint-Olivier; bornés en front au fronteau du dit rang, en profondeur au bout des trente arpents, d'un côté au nord-ouest à Richard Grenier, et d'autre côté au sud-est à Louis Labbé.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Elzéar, le HUITIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour d'avril prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Beauce, 27 novembre 1872. 3763 2
[Première publication, 30 novembre 1872.]

Ventes par le Shérif.—Bedford.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver ne peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } **PIERRE DOZOIS**, écuyer, un
No. 1457. } des officiers de douane de Sa Majesté, résidant dans la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, dans le district d'Iberville. Demandeur; contre les terres et tenements d'**ISAIE CLOUET** et **LOUIS CLOUET**, tous deux cultivateurs, demeurant dans le canton de Stanbridge, dans le district de Bedford. Défendeurs.

Toute cette étendue de terre située dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, formant partie du lot numéro quinze dans le huitième rang des lots situés dans le dit canton; bornée d'un côté vers l'est à "Pike River," d'un côté vers le sud, en front, au chemin de la Reine, d'un côté, vers l'ouest, par une partie du dit lot appartenant à un nommé Borgeau, et vers le côté nord, par cette partie du dit lot appartenant à un nommé Noël Mecalet; contenant soixante-un acres de terre—ensemble toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, **LUNDI**, le SEPTIÈME jour d'AVRIL prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le neuvième jour d'avril prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Nelsonville, 18 novembre 1872. 3667 2
[Première publication, 23 novembre 1872.]

Ephrem, of the township of Tring, sixth range, forming the fourth quarter of the said lot number seven, containing about fifty arpents in extent—appurtenances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of St. François de la Beauce, on the EIGHTEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-seventh day of February next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Beauce, 11th January, 1873. 218
[First published, 18th January, 1873.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } **AUGUSTIN LESSARD**,
No. 1027, A. D. 1872. } farmer, of St. Joseph, Beauce; against **OCTAVE TURMELLE**, farmer, of Ste. Marie, Beauce, to wit :

Two arpents of ground in front, by thirty arpents in depth, situate and being in the parish of St. Elzéar, seigniorie of Linière, in the fourth range, village of St. Olivier; bounded in front by the front of the said range, in rear by the end of the said thirty arpents, on one side to the north-west by Richard Grenier, and on the other side to the south-east by Louis Labbé.

To be sold at the parochial church door of the parish of St. Elzéar, on the EIGHTH day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable the twenty-ninth day of April next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Beauce, 27th November, 1872. 3764 2
[First published, 30th November, 1872.]

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

In the Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } **PIERRE DOZOIS**, esquire, one
No. 1457 } of Her Majesty's Custom House Officers, residing in the parish of St. Bernard de Lacolle, in the district of Iberville, Plaintiff; against the lands and tenements of **ISAIE CLOUET** and **LOUIS CLOUET**, both yeomen, residing in the township of Stanbridge, in the district of Bedford, Defendants.

All that certain tract or parcel of land situated in the township of Stanbridge, district of Bedford, forming part of lot number fifteen on the eighth range of lots in the said township; bounded on one side towards the east by Pike River, on one side towards the south, in front, by the Queen's highway, on one side, towards the west, by part of the said lot belonging to one Borgeau, and on the side towards the north, by that part of the said lot belonging to one Noël Mecalet, containing sixty-one acres of land—with all the buildings and improvements thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, on **MONDAY**, the SEVENTH day of APRIL next, at the hour of twelve of the clock **NOON**. The said writ returnable the nineteenth day of April next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Shérif.
Nelsonville, 18th November, 1872. 3668 2
[First published, 23rd November, 1872.]

FIERI FACIAS.*Cour de Circuit—District de Bedford.*

Bedford, à savoir: } **JOSEPH HENRY GUYON**, de
No. 5492. } la cité de Chicago, dans l'Etat
de l'Illinois, un des Etats-Unis d'Amérique, commis-
marchand, Demandeur; contre les terres et tenements
de **HENRY COTÉ**, de la paroisse de Sainte-Cécile de
Milton, dans le dit district, hôtelier, Défendeur.

Un emplacement situé dans le troisième rang du
comté de Milton, district de Bedford, faisant partie du
quart sud-ouest du lot numéro quatorze dans le dit
troisième rang de Milton, contenant quatre-vingt-dix
pieds de largeur sur cent trente pieds de longueur,
plus ou moins, tel qu'enclos; borné au sud au chemin
de la Reine, des deux côtés et en profondeur à Cléo-
phas Leclerc et au lot appartenant à l'école dissidente
—avec une maison, grange et magasin sus-érigés.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du
comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de
Shefford, district de Bedford, **JEUDI**, le **TROISIEME**
jour d'**AVRIL** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-
midi. Le dit bref rapportable de dix-neuvième jour
d'avril prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Nelsonville, 18 novembre 1872. 3669 2
[Première publication, 23 novembre 1872.]

FIERI FACIAS.*Dans la Cour Supérieure du Bas-Canada—District de Bedford.*

Bedford, à savoir: } **ALEXANDER SHANNON**,
No. 1441. } des cité et district de Mont-
réal, commerçant, y faisant affaires sous les nom et
raison de "A. Shannon et Compagnie," Deman-
deurs; contre les terres et tenements de **ROBERT**
MANSON et **MOSES P. BLANCHARD**, tous deux du
canton de Potton, dans le dit district de Bedford, com-
merçants-associés et faisant affaires comme tels à Pot-
ton susdit sous les nom et raison de **Manson & Blan-
chard**, Défendeurs. Comme appartenant au défen-
deur **Robert Manson**.

Une étendue de terre étant la moitié est du lot nu-
méro neuf, dans le huitième rang des lots situés dans
le canton de Potton, dans le district de Bedford, con-
tenant cent acres de terre en superficie plus ou moins
—ensemble les bâtisses sus-érigées et améliorations
faites.

Pour être vendue, au bureau du registraire du
comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de
Brôme, district de Bedford, **MERCREDI**, le **VINGT-
SIXIEME** jour de **FEVRIER** prochain, à **ONZE** heu-
res de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huit-
ième jour de mars prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Nelsonville, 7 octobre 1872. 3159 3
[Première publication, 12 octobre 1872.]

Vente par le Shérif.—Gaspé.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les
TERRES et **HERITAGES** sous-mentionnés ont
été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs
tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant
à exercer à cet égard des réclamations que le Régistra-
teur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat,
en vertu de l'article 700 du code de procédure civile
du Bas-Canada, sont par le présent requises de les
faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin
d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres
oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni*
Exponas, doivent être déposées au bureau du sous-
signé avant les quinze jours qui précéderont immédie-
tement le jour de la vente; les oppositions afin de con-
server peuvent être déposées en aucun temps dans les
six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.*Cour de Circuit—Comté de Gaspé.*

Gaspé, à savoir: } **CHARLES WILLIAM ROBIN**
No. 351. } et **PHILIP GOSSET**, tous
deux de l'Isle de Jersey, en Europe, marchands-asso-

FIERI FACIAS.*In the Circuit Court in and for the District of Bedford.*

Bedford, to wit: } **JOSEPH HENRY GUYON**, of
No. 5492. } the city of Chicago, in the State
of Illinois, one of the United States of America, com-
mercial clerk, Plaintiff; against the lands and tene-
ments of **HENRY COTÉ**, of the parish of Ste. Cécile
de Milton, in the said district, hotel keeper, Defen-
dant.

An emplacement situated in the third range of the
township of Milton, district of Bedford, being part of
the south-east quarter of lot number fourteen in the
said third range of Milton, containing ninety feet in
width by one hundred and thirty feet in length, more
or less, as inclosed; having on the south the Queen's
highway, on two sides and the depth Cléophas Le-
clerc and the dissentient school lot—with a house,
barn and shop thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the coun-
ty of Shefford, at Waterloo, in the township of Shef-
ford and district of Bedford, on **THURSDAY**, the
THIRD day of **APRIL** next, at the hour of **ELEVEN**
of the clock in the forenoon. The said Writ returnable
the nineteenth day of April next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Shérif.
Nelsonville, 18th November, 1872. 3670 2
[First published, 23rd November, 1872.]

FIERI FACIAS.*In the Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.*

Bedford, to wit: } **ALEXANDER SHANNON**, of
No. 1441. } the city and district of Mont-
real, trader, and doing business there under the name,
firm and style of "A. Shannon and Company," Plaintiff;
against the lands and tenements of **ROBERT MAN-
SON** and **MOSES P. BLANCHARD**, both of the
township of Potton, in the said district of Bedford,
traders and copartners, and doing business together
as such at Potton aforesaid, under the name, firm
and style of **Manson & Blanchard**, Defendants. As
belonging to the defendant **Robert Manson**.

A parcel of land being the east half of lot number
nine, in the eighth range of lots of the township of
Potton, in the district of Bedford, containing one
hundred acres of land in superficies, more or less—
with the buildings and improvements thereon.

To be sold, at the office of the registrar for the
county of Brome, at Knowlton, in the township of
Brome and district of Bedford, on **WEDNESDAY**,
the **TWENTY-SIXTH** day of **FEBRUARY** next, at
the hour of **ELEVEN** of the clock in the forenoon. The
said Writ returnable the eighth day of March next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Shérif.
Nelsonville, 7th October, 1872. 3160 3
[First published, 12th October, 1872.]

Sheriff's Sale.—Gaspé.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-
mentioned **LANDS AND TENEMENTS** have been
seized, and will be sold at the respective times and
places mentioned below. All persons having claims
on the same which the Registrar is not bound to in-
clude in his certificate, under article 700 of the Code
of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby
required to make them known according to law. All
oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de*
charge, or other oppositions to the sale, except in
cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed
with the undersigned, at his office, previous to the
fifteen days next preceding the day of sale; oppositions
afin de conserver may be filed at any time within six
days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.*Circuit Court—County of Gaspé.*

Gaspé, to wit: } **CHARLES WILLIAM ROBIN** and
No. 351. } **PHILIP GOSSET**, both of the
Island of Jersey, in Europe, merchants and copartners,

ciés, faisant commerce à l'endroit appelé Grand-Rivière, dans les comté et district de Gaspé et autres places, sous les nom et raison de Charles Robin et compagnie, Demandeurs; contre AUGUSTE BECHARD, ci-devant de la Grande Rivière susdite, dans les comté et district susdits, inspecteur d'écoles, mais maintenant de pays inconnus, Défendeur.

Le lot numéro vingt-huit, dans la dernière concession de la seigneurie de la Grande Rivière, ayant un front de six chaînes et cinquante chaînons sur quatre-vingt-deux chaînes de profondeur, borné à l'est au lot numéro vingt-sept, à l'ouest au lot numéro vingt-neuf, en arrière à la troisième concession, et en front partie à la rivière et à un lot dans la direction est et ouest lieu primitivement connu comme étant le lot numéro vingt-quatre, contenant soixante-deux acres—le tout plus ou moins.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, dans le palais de justice, à Percé, MERCREDI, le DEUXIÈME jour d'AVRIL prochain 1873. Le dit bref rapportable le troisième jour d'avril prochain.

PHILIP VIBERT,

Bureau du Shérif, Percé, 18 novembre 1872. 3785 2
[Première publication, 30 novembre 1872.]

carrying on trade and commerce at the place called Grand River, in the county and district of Gaspé, and other places, under the name, style and firm of Charles Robin and Company, Plaintiffs; against AUGUSTE BECHARD, heretofore of Grand River aforesaid, in the county and district aforesaid, inspector of schools, but now of parts unknown, Defendant.

Lot number twenty-eight, in the second concession of the seigniorie of Grand River, on a front of six chains and fifty links by eighty-two chains in depth; bounded on the east by lot number twenty-seven, on the west by lot number twenty-nine, in rear by the third concession, and in front partly by the river and a lot running east and west, formerly known as lot number twenty-four, containing sixty-two acres—the whole more or less.

To be sold, at the registry office, in the court house, at Percé, on WEDNESDAY, the SECOND day of APRIL next, 1873. Said Writ returnable on the third day of April next

PHILIP VIBERT,

Sheriff's Office, Percé, 18th November, 1872. 2786 2
[First published, 30th November, 1872.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } **DENIS MCGUIRE**, surintendant du chemin de fer du Saint-Laurent et Village de l'Industrie, résidant en la ville de Joliette, dans le district de Joliette, Demandeur; contre les terres et tenements de **JOSEPH MASSÉ**, commerçant, de la ville d'Iberville, dans le district d'Iberville, maintenant entre les mains de Charles-Thomas Belanger, écuyer, curateur durement appointé au délaissement fait en cette cause par le dit Joseph Massé. Les dites terres et tenements mentionnés et décrits en la cédule annexée au bref émané en cette cause, savoir:

Une terre située en la seconde concession de la seigneurie de Bleury, en la paroisse de St. Athanase, mesurant deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, bornée en front par le chemin du Roi, en profondeur par le chemin qui divise la seconde de la troisième concession, d'un côté au nord par Pierre Ouimet, et d'autre côté au sud par Joseph Ouimet—avec une maison et autres bâtiments y érigés.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Athanase, le QUATORZIÈME jour de FÉVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de mars prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Saint-Jean, 5 octobre 1872. 3149 3
[Première publication, 12 octobre 1872.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs

Sheriff's Sales—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

St. Johns, to wit: } **DENIS MCGUIRE**, superintendent of the St. Lawrence and Industrie Village Railroad, residing in the town of Joliette, in the district of Joliette, Plaintiff; against the lands and tenements of **JOSEPH MASSÉ**, trader, of the town of Iberville, in the district of Iberville, now in the hands of Charles Belanger, esquire, curator duly appointed to the abandonment (*délaissement*) made in this cause by the said Joseph Massé. Said lands and tenements mentioned and described in the schedule annexed to the writ issued in this cause, to wit:

A farm situate in the second concession of the seigniorie of Bleury, in the parish of St. Athanase, measuring two arpents in front by twenty-eight arpents in depth; bounded in front by the King's road, in depth by the road dividing the second from the third concession, on one side to the north by Pierre Ouimet, and on the other side to the south by Joseph Ouimet—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of St. Athanase, on the FOURTEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the third day of March next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, St. Johns, 5th October, 1872. 3150 3
[First published, 12th October, 1872.]

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times

tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Joliette.

No. 659.

LE REVEREND MESSIRE MICHEL MORIN, Demandeur; **CHARLES GOULET alias GOULETTE**, et *es-qualité*, Défendeur :

Une terre située en la paroisse de Saint-Henri de Mascouche, dans le district de Joliette, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, bornée en front à la rivière, en profondeur et d'un côté au Révérend Messire Provost, et de l'autre côté à Octave Renaud—avec une maison en pierre, grange, écurie et plusieurs autres bâties.

Pour être vendue à la porte de l'église catholique de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche, dans le dit district, le VINGT-HUITIEME jour de FEVRIER prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le premier de mars prochain.

B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif,
Joliette, 5 octobre 1872.

Shérif.
3201 3

[Première publication, 12 octobre 1872.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

No. 1235.

PIERRE OSTIN dit MARINEAU, Demandeur; contre Dame **JANE O'REILLY**, Défenderesse.

1. Deux terres contiguës, étant désignées sous les numéros cinq et six, situées dans le rang sud-ouest de la Côte Batarde, en la paroisse de Saint-Henri de Mascouche, contenant ensemble quatre arpents de front, sur vingt-et-un arpents et six perches dans une ligne et vingt-trois arpents dans l'autre ligne de profondeur, formant une superficie d'environ 87 arpents, le tout plus ou moins; bornées en front par le chemin public, en profondeur par la base de la dite Côte Batarde, joignant d'un côté Octave Leiris, et de l'autre côté Antoine Martin—avec une maison, grange et autres bâtements dessus construits.

2. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Henri de Mascouche, contenant trois arpents de front, sur trente arpents de profondeur, bornée en front au Ruisseau Sainte-Marie, en profondeur aux terres de la Côte Batarde, d'un côté à Louis Beaudry, et de l'autre côté à William Alexander—avec une maison, grange, étable et autres bâties.

Pour être vendues à la porte de l'église catholique de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche, dans le district de Joliette, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour du mois d'AVRIL prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour du mois de mai prochain.

B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif,
Joliette, le 10 décembre 1872.

Shérif.
3737 2

[Première publication, 21 décembre 1872.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

No. 1317.

STRACHAN BETHUNE, écuyer, Demandeur; l'honorable **JOHN FRASER** et autre, Défendeurs.

Désignation de l'immeuble appartenant au dit honorable John Fraser.

Une terre de forme irrégulière sise et située sur le Grand Côteau, en la paroisse Saint-Henri de Mascouche, en le comté de l'Assomption, en le district de Joliette, de la contenance de cent quatre-vingt-dix arpents en superficie, bornée devant par le chemin public qui sépare la seigneurie de Terrebonne de celle de Lachenaie, derrière par la propriété de Joseph Whalen, du côté sud par celle de Mathew Moody et Gabriel Provençale, et du côté nord par celle de

and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Joliette.

No. 659.

THE REVEREND MICHEL MORIN, Plaintiff; against **CHARLES GOULET alias GOULETTE**, *es-qualité*, Defendant.

A farm situate in the parish of St. Henri de Mascouche, in the district of Joliette, containing two arpents in front by thirty arpents in depth, bounded in front by the river, in rear and on one side by the Reverend Messire Provost, on the other side by Octave Renaud—with a stone house, barn, shed and several other buildings.

To be sold, at the catholic church door of the parish of St. Henri de Mascouche, in the said district, on the TWENTY-EIGHTH day of FEBRUARY next, at NOON. Said Writ returnable the first day of March next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office,
Joliette, 5th October, 1872.

Sheriff.
3202 3

[First published, 12th October, 1872.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

No. 1235.

PIERRE OSTIN dit MARINEAU, Plaintiff; against **DAME JANE O'REILLY**, Defendant.

1. Two contiguous lots of land described as numbers five and six, situate in the south-west range of La Côte Batarde, in the parish of St. Henry de Mascouche, containing together four arpents in front by twenty-one arpents six perches in one direction and twenty-three arpents in the other in depth, forming a superficial extent of about 87 arpents, the whole more or less; bounded in front by the Main road, in rear by the base of the Côte Batarde aforesaid, on one side by Octave Leiris, and on the other by Antoine Martin—with a house, barn, and other buildings thereon erected.

2. A farm situate in the parish of St. Henry de Mascouche aforesaid, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, bounded in front by the Ruisseau Ste. Marie, in rear by the lands of la Côte Batarde, on one side by Louis Beaudry, and on the other side by William Alexander—with a house, barn, stable and other buildings.

To be sold, at the roman catholic church door of the parish of St. Henry de Mascouche, in the district of Joliette, on MONDAY, the TWENTY-EIGHTH day of APRIL next, at ONE o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of May next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office,
Joliette, 10th December, 1872.

Sheriff.
3738 2

[First published, 21st December, 1872.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

No. 1317.

STRACHAN BETHUNE, esquire, Plaintiff; against the Honorable **JOHN FRASER et al.**, Defendants.

Description of the immovable property belonging to the said Honorable John Fraser.

A farm of irregular outline, situate and being in the Grand Côteau, in the parish of St. Henri de Mascouche, in the county of L'Assomption, in the district of Joliette, containing one hundred and ninety arpents in extent, bounded in front by the main road separating the seigniories of Terrebonne and Lachenaie in rear by the property of Joseph Whalen, on the south-side by those of Mathew Moody and Gabriel Provençale, and on the north by that of Charles

Charles Donais et autres—avec une maison, grange et autres dépendances sus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église catholique de la paroisse de Mascouche, dans le district de Joliette, LUNDI, le TRENTE-ET-UNIEME jour de MARS prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'avril prochain.

B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif, Joliette, 29 novembre 1872. 3735 2
[Première publication, 30 novembre 1872.]

Donais and others—with a house, barn and other dependencies thereon erected.

To be sold, at the catholic church door of the parish of Mascouche, in the district of Joliette, on MONDAY, the THIRTY-FIRST day of MARCH next, at ONE o'clock in the afternoon. Said Writ returnable the second day of April next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office, Joliette, 29th November, 1872. 3736 2
[First published, 30th November, 1872.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES ET HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : } MATHIAS CHARLES DESNOYERS, Demandeur ;
No. 6896. }
contre FRANÇOIS ADOLPHE BRIEN dit DESROCHERS, Défendeur

Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Vincent de Paul, dans le dit district, de la contenance de trois arpents de large sur sept arpents de profondeur, le tout plus ou moins; borné en front par la rivière des Prairies, en arrière par le chemin public, d'un côté par Raphaël Labelle et Séraphin Labelle, de l'autre côté par Fabien Vinet, François Taillefer et Maxime Dagenais—avec un caveau desus construit.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Vincent de Paul, le VINGTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 14 janvier 1873. 237
[Première publication, 18 janvier 1873.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : } JEAN-BTE. LAUZON, Demandeur ;
No. 6032. }
contre JOSEPH RENÉ, Défendeur.

Un emplacement situé dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, étant une partie du numéro huit cent soixante-et-dix, au plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, ayant quarante-cinq pieds sur le front et quarante-quatre pieds sur l'arrière, sur cinquante pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front par la rue Saint-André, en arrière par une portion du dit numéro huit cent soixante-et-dix, appartenant à un nommé Dupond, au nord-ouest par une autre portion du dit numéro huit cent soixante-et-dix appartenant au Demandeur, et de l'autre côté au sud-est par le numéro huit cent soixante-et-neuf, appartenant à Dame Onésime Généreux—avec une maison en bois et autres dépendances sus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 15 janvier 1873. 269
[Première publication, 18 janvier 1873.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—for the district of Montreal.

Montreal, to wit : } MATHIAS CHARLES DESNOYERS, Plaintiff ; against
No. 6896. }
FRANCOIS ADOLPHE BRIEN dit DESROCHERS, Defendant.

A lot of land situate in the parish of St. Vincent de Paul, in the district aforesaid, containing three arpents in width by seven arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the river des Prairies, in rear by the main road, on one side by Raphaël Labelle and Séraphin Labelle, on the other side by Fabien Vinet, François Taillefer and Maxime Dagenais—with a root-house thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the said parish of St. Vincent de Paul, on the TWENTIETH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-sixth day of MAY next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 14th January, 1873. 238
[First published, 18th January, 1873.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court, for the district of Montreal.

Montreal, to wit : } JEAN-BTE. LAUZON, Plaintiff ;
No. 6032. }
against JOSEPH RENE, Defendant.

An emplacement situate, being and lying in the city of Montreal, in the district of Montreal, being part of number eight hundred and seventy on the official plan and reference book for St. James Ward, of the city of Montreal, containing forty-five feet in front and forty-four feet in rear, by fifty feet in depth, more or less; bounded in front by St. André street, in rear by part of the said number eight hundred and seventy, belonging to one Dupond, to the north-west by another part of the said number eight hundred and seventy, belonging to the Plaintiff, and on the other side, to the south-east, by the number eight hundred and sixty-nine, belonging to Mrs. Onesime Généreux—with a wooden house and other dependencies thereon erected.

To be sold, in my office, in the city of Montreal, on the TWENTIETH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-sixth day of May next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 15th January, 1873. 270
[First published, 18th January, 1873.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **WILLIAM ALLEN DAVIES**
No. 1878. } et al., Demandeurs; contre

EDWARD JOHN HEMMING, *ès-qualité*, Défendeur.

Cette étendue de terre connue et désignée comme étant le lot No. 1513, sur le plan officiel et le livre de renvoi pour le quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal—avec une maison en pierre de taille à deux étages, et autres bâties sus-érigées, la dite maison ayant son front sur la rue Lamontagne, dans la dite cité de Montréal.

Pour être vendue à mon bureau dans la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain.

T. BOUTHILLIER,

Bureau du Shérif,
Montréal, 8 octobre 1872.

Shérif.
3179 3

[Première publication, 12 octobre 1872.]

FIERI FACIAS.

From the District of Montreal.

Montreal, to wit : } **WILLIAM ALLEN DAVIES**
No. 1878. } & al., Plaintiffs; against

EDWARD JOHN HEMMING, *ès-qualité*, Defendant.

That certain lot of land known and distinguished as lot No. 1513, on the official plan and in the book of reference for the St. Antoine ward, in the city of Montreal—with a two storey cut stone dwelling house and other buildings thereon erected, said dwelling house fronting on Mountain street, in the said city of Montreal.

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of FEBRUARY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twenty-eighth day of February next.

T. BOUTHILLIER,

Sheriff's Office,
Montreal, 8th October, 1872.

Sheriff.
3180 3

[First published, 12th October, 1872.]

Ventes par le Shérif—Outaouais.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—Montréal.

Outaouais, à savoir : } **LOUIS GAUTHIER** et
No. 959. } **GEORGE T. MAYRAND**,
tous deux des cité et district de Montréal, marchands-

associés, faisant affaires ensemble à Montréal susdit, sous les nom et raison de Gauthier, Mayrand et Cie., Demandeurs; contre les terres et tenements de **CHARLES ROBERT DIT FACHE**, de la paroisse de Saint-André Avellin, dans le district d'Outaouais, commerçant, Défendeur; et Messieurs **T. & C. C. Delorimier**, avocats, demandeurs sur distraction de frais, à savoir :

Une certaine terre sise et située dans la paroisse de Saint-André Avellin, seigneurie de la Petite Nation et district d'Outaouais, composée du lot numéro quarante-deux (42), est du rang Saint Pierre, contenant trois arpents de largeur sur quarante-deux arpents et quatre perches et demie de profondeur ou cent vingt-sept arpents et trente-cinq perches en superficie, le tout plus ou moins, bornée en devant par la base du dit rang, en arrière par les terres du rang Sainte-Magdeleine, d'un côté au sud par Benoni Pilon, et de l'autre côté au nord par F. Xavier Deguire—avec une maison en bois, une grange et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-André Avellin susdite, le HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix d'avril 1873.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif,
Aylmer, 26 novembre 1872.

Shérif.
3757 2

[Première publication, 30 novembre 1872.]

Ventes par le Shérif—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Superior Court—Montreal.

Ottawa, to wit : } **LOUIS GAUTHIER** and **GEORGE**
No. 959. } **T. MAYRAND**, both of the city

and district of Montreal, merchants, copartners, doing business together, at Montreal aforesaid, under the name and firm of Gauthier, Mayrand & Co, Plaintiffs; against the lands and tenements of **CHARLES ROBERT DIT FACHE**, of the parish of St. André Avellin, in the district of Ottawa, trader, Defendant; and Messrs. **T. & C. C. Delorimier**, advocates, Plaintiffs *sur distraction de frais*, to wit :

A certain farm lying and situate in the parish of St. André Avellin, seigniorie of La Petite Nation, and district of Ottawa, composed of lot number forty-two (42), east St. Pierre range, containing three arpents in width by forty arpents and four perches and a half in depth, or one hundred and twenty-seven arpents and thirty-five perches in superficies, the whole more or less; bounded in front by the base of said range, in rear by the lands of Ste. Magdeleine range, on one side, to the south, by Benoni Pilon, and on the other side, to the north, by F. Xavier Deguire—with a wooden house and barn and other outbuildings thereon erected.

To be sold, at the door of the church of the parish of St. André Avellin aforesaid, on the EIGHTH day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable the tenth day of April, 1873.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office,
Aylmer, 26th November, 1872.

Sheriff.
3758 2

[First published, 30th November, 1872.]

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims

à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civil du Bas-Canada, sont par le présent requises de le faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

PIERI FACIAS.

Circuit of Québec.

Québec, à savoir : } **JACQUES BLAIS**, batelier, de No. 3007. } Québec ; contre **JEAN DUVAL**, journalier de Québec, à savoir :

Le terme non expiré d'un bail emphytéotique, finissant le premier jour de mai 1879, en vertu d'un acte passé devant maître E. G. Cannon, N. P., à Québec, le 28 janvier 1857, entre Ebenezer Baird et Jean Duval, de l'emplacement suivant, savoir :

Un emplacement sis et situé au lieu communément appelé *Cap Blanc*, dans la Basse-Ville de la cité de Québec, sur lequel est maintenant une partie de la rue Champlain, contenant douze pieds six pouces de front, sur environ soixante pieds de profondeur ; le tout mesure anglaise, la dite rue non comprise, borné en front, au nord ou du côté du cap, à William Lampson ; du côté sud, à M. Jacques Blais, du côté est, à M. Jacques Blais et autres, et du côté ouest, à Michel Foisy et autres—circonstances et dépendances.

Sujet à la rente et aux conditions mentionnées dans le dit acte, et auquel il est plus spécialement référé.

Ce lot étant le numéro (2484) et partie du numéro (2486) donnés sur le plan du quartier Champlain de la cité de Québec, et le livre de renvoi d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, dans le palais de justice, dans la dite cité de Québec, le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de mai prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 15 janvier, 1873.

Sheriff.

[Première publication, 18 janvier 1873.]

239

PIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **FRANÇOIS OLIVIER BOIS-** No. 1557. } **VERT**, de la cité de Québec,

dans le district de Québec, ci-devant marchand, maintenant bourgeois ; contre **FRANÇOIS-XAVIER PAQUET**, de la paroisse de Saint-Pierre, Rivière du Sud, dans le district de Montmagny, commis, et autres, à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Roch de la cité de Québec, contenant vingt-cinq pieds de front sur cinquante-quatre pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins, borné par devant au sud par la rue des Fossés, en arrière au bout de la dite profondeur, du côté nord-est par François-Xavier Julien, et du côté sud-ouest par le dit Demandeur—avec une maison en brique à deux étages dessus construites, aussi avec le droit de passage à pied et en voiture sur le lot voisin du demandeur François-Olivier Boisvert, pour communiquer de la rue Saint-Dominique avec le présent lot. Ce lot étant le numéro quinze cent dix-sept (1517), donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier, de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le Commissaire des Terres de la Couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en le palais de justice, en la cité de Québec, le VINGT-SIXIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 19 novembre 1872.

Sheriff.

[Première publication, 23 novembre 1872.]

3675 2

PIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **WILLIAM FLETCHER LAN-** No. 318. } **GLOIS**, épiciier, et **JOHN GLASS**, maître fabricant de biscuit, tous deux de la cité

on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

PIERI FACIAS.

Circuit of Québec.

Québec, to wit : } **JACQUES BLAIS**, of Québec, No. 3007. } master boatman ; against **JEAN DUVAL**, of Québec, labourer, to wit :

The unexpired term of a certain lease bail emphytéotique to expire on the first day of May 1879, in virtue of a deed passed before Mre E. G. Cannon, N. P., at Québec, the 28th January, 1857, between Ebenezer Baird and Jean Duval, of the following emplacement, viz :

A certain lot of ground or emplacement situate, lying and being at the place commonly called Cap Blanc, in the Lower Town of the city of Québec, through which a part or portion of Champlain street now runs, containing twelve feet six inches in front, by about sixty feet in depth, the whole english measure, the said street not included, bounded in front on the north or cape side by William Lampson, on the south side by Mr. Jacques Blais, on the east side by Mr. Jacques Blais and others, and on the west side by Michel Foisy and others—circumstances and dependencies.

Subject to the rent and conditions mentioned in the said deed, and to which reference is more particularly referred.

To this lot being number (2484) and part of number (2486) given upon the plan for Champlain ward of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold, at my office, in the court house, in the said city of Québec, on the TWENTY-FIRST day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-sixth day of May next.

C. ALLEYN,

Québec, 15th January, 1873.

Sheriff.

[First published, 18th January, 1873.]

240

PIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **FRANÇOIS - OLIVIER BOIS-** No. 1557. } **VERT**, of the city of Québec,

in the district of Québec; heretofore merchant and now gentleman ; against **FRANÇOIS-XAVIER PAQUET**, of the parish of St. Pierre Rivière du Sud, in the district of Montmagny, clerk, and others, to wit :

An emplacement situate and being in the parish of St. Roch, of the city of Québec, containing twenty-five feet in front by fifty-four feet in depth, the whole english measure, more or less ; bounded in front to the south by DesFossés street, in rear by the end of the said depth, on the north-east side by François-Xavier Julien, and on the south-west side by the said Plaintiff—with a two story brick house thereon erected, and also with a right of passage on foot or in vehicle over the adjoining lot belonging to the Plaintiff François-Xavier Boisvert, communicating with the said lot from St. Dominique street. This lot being number fifteen hundred and seventeen (1517), given upon the plan for Jacques-Cartier ward of Québec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold, at my office, in the court house, in the said city of Québec, on the TWENTY-SIXTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the first day of April next.

C. ALLEYN,

Québec, 19th November, 1872.

Sheriff.

[First published, 23rd November, 1872.]

3676 2

PIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **WILLIAM FLETCHER LAN-** No. 318. } **GLOIS**, grocer, and **JOHN GLASS**, master biscuit baker, both of the city of Québec,

de Québec, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires dûment nommés par le testament de feu Peter Langlois et Dame Mary Sparrow, son épouse; contre WILLIAM PRICE, ci-devant de la paroisse de Saint-Raymond, cultivateur, maintenant du canton de Gloucester, dans le comté de Carleton, Province d'Ontario, à savoir :

1. Un lopin de terre situé dans la moitié nord-est de la seigneurie de Bourg Louis, paroisse de Saint-Raymond, étant le lot numéro treize dans le sixième rang, contenant quatre arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, borné en front vers le nord au quatrième rang, en profondeur à la seigneurie de Neuville, vers l'ouest au lot numéro douze, et vers le sud au lot numéro quatorze; le dit lopin de terre contenant cent arpents en superficie—circonstances et dépendances.

2. Un lopin de terre situé au même endroit, étant le lot numéro quatorze dans le troisième rang, contenant trois arpents trois perches et deux pieds de front sur vingt-neuf arpents de profondeur, borné en front vers le sud-ouest au chemin public, en profondeur au quatrième rang, au nord à Alexander Rad, au sud au lot numéro treize, contenant quatre-vingt-seize arpents en superficie—circonstances et dépendances.

Les dits deux lots sujets aux rentes seigneuriales suivantes, c'est à savoir : le lot numéro treize dans le sixième rang, de la somme de trois louis huitchelins et quatre deniers courant, et le lot numéro quatorze dans le troisième rang, de la somme de un louis quatorze obelins et six deniers et demi courant, payables le premier novembre chaque année.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Raymond, le QUATORZIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de février prochain.

C. ALLEYN.

Québec, 3 octobre 1872.

Sheriff.

[Première publication, 12 octobre 1872.] 3185 3

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE SAINT-HENRI; contre ELISE GUENETTE, épouse d'Odile Guenette, de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, commune en tous biens avec lui, et le dit Odile Guenette, tant pour lui que pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, à savoir :

Une terre de trois arpents et demi de front sur vingt-quatre arpents de profondeur, située en la paroisse de Saint-Henri, concession Jean Guérin; bornée en front, au sud, à la rivière Etchemin, en arrière, au nord, au bout de la dite profondeur, d'un côté, au nord-est, partie à Louis Lemieux et partie à Edouard Giguère, d'autre côté, au sud-ouest, partie à Jean Bussière, partie à Michel Moreau, partie au chemin de front de la concession Plaisance—avec une maison et grange dessus construites, circonstances et dépendances.

De laquelle terre sauf à distraire les emplacements appartenant à Louis Lemieux et Alexandre Chabot, situés, l'un au sud l'autre au nord du chemin de front qui coupe la dite terre de la grandeur qui appert par les bornes et clôtures actuelles.

Pour être vendue, à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Henri, le QUINZIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de mars prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 3 octobre 1872.

Sheriff.

[Première publication, 12 octobre 1872.] 3187 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } FELIX SAUVAGEAU, de la No. 1545. } Paroisse des Grondines, dans le district de Québec, cultivateur; contre JOSEPH LEFÈVRE, fils de Joseph, de la paroisse de Saint-Casimir, dans le district ausdit, cultivateur, à savoir :

1. Une terre située à Saint-Casimir, côté nord de la rivière Sainte-Anne, contenant trois arpents de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur, prenant au sud-est à la dite rivière Sainte-Anne, aboutissant au nord-ouest aux terres de la rivière Noire, joignant au nord-est à Aimé Lefèvre, et au sud-ouest

in their quality of executor duly appointed to the last wills and testaments of the late Peter Langlois and Dame Mary Sparrow, his wife; against WILLIAM PRICE, heretofore of the parish of St. Raymond, farmer, now of the township of Gloucester, in the county of Carleton, and Province of Ontario, to wit :

1. A certain lot of land situate in the north-east half of the seigniorie of Bourg Louis, parish of St. Raymond, being the lot thirteen in the sixth range, containing four arpents in front by twenty-five arpents in depth, bounded in front towards the north by the fourth range, in depth by the seigniorie of Neuville, towards the west by lot number twelve and towards the south by lot number fourteen; the said lot of land containing one hundred arpents in superficies—circumstances and dependencies.

2. A certain lot of land situate in the same place, being lot number fourteen, in the third range, containing three arpents three perches and two feet in front by twenty-nine arpents in depth, bounded in front towards the south-west by the highway, in depth by the fourth range, on the north by Alexander Rad, on the south by lot number thirteen, containing ninety-six arpents in superficies—circumstances and dependencies.

The said above two lots, subject to the following seigniorial rents, viz : lot number thirteen in the sixth range, of the sum of three pounds eight shillings and four pence currency, and lot number fourteen in the third range, of the sum of one pound fourteen shillings and six pence half penny currency, payable the first November annually.

To be sold, at the church door of the said parish of St. Raymond, on the FOURTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of February; next.

C. ALLEYN,

Quebec, 3rd October, 1872.

Sheriff.

[First published, 12th October, 1872.] 3186 3

ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Québec, to wit : } LES SYNDICS DE LA PAROISSE No. 2472. } DE SAINT-HENRI; against ELISE GUENETTE, wife of Odile Guenette, of the parish of Notre-Dame de la Victoire, common as to all her property with him, and the said Odile Guenette, as well in his own name as to authorize his said wife for the purposes hereof, to wit :

A farm three arpents and a half in front by twenty-four arpents in depth, situate in the parish of St. Henri, Jean Guérin concession, bounded in front to the south by the river Etchemin, in rear to the north by the end of the said depth, on one side to the north-east partly by Louis Lemieux, and partly by Edouard Giguère, on the other side to the south-west, partly by Jean Bussière, partly by Michel Moreau and partly by the front road of the Plaisance concession—together with a house and barn thereon erected, appurtenances and dependencies.

Saving and excepting from said farm the emplacements belonging to Louis Lemieux and Alexandre Chabot, situated, one to the south and the other to the north of the front road which cuts the said farm from the size as shewn by the actual metes and bounds.

To be sold, at the parochial church door of the said parish of St. Henri, on the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of March next.

C. ALLEYN,

Quebec, 3rd October, 1872.

Sheriff.

[First published, 12th October, 1872.] 3188 3

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } FELIX SAUVAGEAU, of the No. 1545. } Parish of Grondines, in the district of Québec, farmer; against JOSEPH LEFÈVRE, son of Joseph, of the parish of St. Casimir, in the district aforesaid, farmer, to wit :

1. A land situate and being at St. Casimir, north of the river Ste. Anne, containing three arpents in front by about twenty-five arpents in depth; bounded on the south-east by the river Ste. Anne aforesaid, on the north-west by the lands of la rivière Noire on the north-east by Aimé Lefèvre, and on the south-west,

à Marcelin Sauvageau—avec une maison en bois dessus construit.

2. Une autre terre située au même lieu, contenant trois arpents de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur, prenant au sud-est à la dite rivière Sainte-Anne, aboutissant au nord-ouest aux terres de la rivière Noire, joignant au nord-est à Onésime Grégoire, et au sud-ouest à la veuve Olivier Maigret—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte du l'église de la dite paroisse de Saint-Casimir, le QUATORZIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 3 octobre 1872.

Sheriff.

[Première publication, 12 octobre 1872.] 3189 3

FIERI FACIAS

Québec, à savoir : } ANNE-PIKE TREMAIN, ci-
No. 619. } devant de la paroisse de
Saint-Joseph de Lévis, dans le district de Québec,
maintenant de la cité de Toronto, dans la province
d'Ontario, épouse dument séparée de biens par son
contrat de mariage de son mari, Maxfield Sheppard,
écuyer, comptable de la dite cité de Toronto, et de lui
dument autorisée à l'effet de la présente pour suite, et
le dit Maxfield Sheppard, partie à ces présentes pour
assister sa dite épouse ; contre PHILIP THOMAS,
de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchand-épicerie, à savoir :

Un emplacement situé dans le faubourg Saint-Jean, de la cité de Québec, au côté sud de la rue Saint-Jean, contenant trente-cinq pieds de front, sur soixante-douze pieds de profondeur ; borné en front à la rue Saint-Jean, en arrière, au sud, à M. Vézina représentant Samuel Benoit, d'un côté, à l'est, à la rue Sainte-Geneviève, et à l'ouest, au dit M. Vézina—ensemble une maison à deux étages en brique et en pierre, et étable sus-érigée, circonstances et dépendances.

Ce lot étant le numéro trois mille neuf cent trente-huit, sur le plan du quartier Montcalm, Québec, et sur le livre du renvoi d'icelui fait par le commissaire des Terres de la Couronne.

Pour être vendu à mon bureau, dans le palais-de-justice, dans la dite cité de Québec, le DIX-HUITIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de mars prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 9 octobre 1872.

Sheriff.

[Première publication, 12 octobre 1872.] 3183 3

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieu respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le législateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* ou autres oppositions à la vente, excepté dans le cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit pour le district de Richelieu.

Sorel, à savoir : } LEON LEDUC, tanneur, de la
No. 944. } ville de Sorel, dit district de
Richelieu, Demandeur ; contre OLIVIER HUS LEMOINE dit CAPISTRAN, cultivateur, de la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, Défendeur, et M. Germain, avocat, de la ville de Sorel, demandeur par distraction de frais, savoir :

1. Une terre située en la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, en la concession sud de la rivière Richelieu, de la contenance d'environ trois arpents

by Marcelin Sauvageau—with a wooden house thereon erected.

2. Another land situate at the same place, containing three arpents in front by about twenty-five arpents in depth ; bounded on the south-east by the said river Ste. Anne, on the north-west by the lands of la rivière Noire, on the north-east by Onésime Grégoire, and on the south-west by Mrs. widow Olivier Maigret—appurtenances and dependencies.

To be sold, at the parochial church door of the said parish of St. Casimir, on the FOURTEENTH day of FEBRUARY next at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of March next.

C. ALLEYN,

Quebec, 3rd October, 1872.

Sheriff.

[First published, 12th October, 1872.] 3190 3

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } ANN PYKE TREMAIN here-
No. 619, } before of the parish of St.
Joseph de Lévis, in the district of Québec, now of the city of Toronto, in the province of Ontario, wife duly separated as to property by her marriage contract from her husband Maxfield Sheppard, of the said city of Toronto, esquire, accountant, and by him duly authorised for the purposes of this suit, and the said Maxfield Sheppard, a party hereto to assist his said wife ; against PHILIP THOMAS, of the city of Québec, in the district of Québec, merchant grocer, to wit

A certain emplacement or lot of ground situated in the St. John Suburbs, of the city of Québec, on the south side of St. John street, containing thirty-five feet in front by seventy-two feet in depth ; bounded in front by St. Johns street, in rear to the south by Mr. Vézina, representing Samuel Benoit, on one side to the east by Ste. Geneviève street, and to the west by the said Mr. Vézina—together with the two story brick and stone built dwelling house and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

This lot being number three thousand nine hundred and thirty-eight (3938) given upon the plan for Montcalm Ward, Québec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold, at my office, in the Court House, in the said city of Québec, on the EIGHTEENTH, day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of March next.

C. ALLEYN,

Quebec, 7th October, 1872

Sheriff.

[First published, 12th October, 1872.] 3184 3

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge,* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court for the district of Richelieu.

Sorel, to wit : } LEON LEDUC, tanner, of the town
No. 944. } of Sorel, district of Richelieu
aforesaid, Plaintiff ; against OLIVIER HUS LEMOINE dit CAPISTRAN, farmer, of the town of Sorel, in the district of Richelieu, Defendant, and Mr. Germain, advocate, of the town of Sorel, plaintiff by distraction for costs, to wit :

1. A land situate in the town of Sorel, in the district of Richelieu, in the concession south of the river Richelieu, containing about three arpents in front by

de front sur vingt arpents de profondeur, tenant devant à la rivière Richelieu, en profondeur à la terre de feu H. B. Brewster ou ses représentants, d'un côté en haut à Charles Rojotte ou ses représentants, d'autre côté en bas à Emmanuel Hus Lemoine ou ses représentants—avec une maison, une grange et autres bâtiments dessus construits.

2. Un terrain situé partie en la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, et partie en la ville de Sorel, étant la continuation d'une partie de la terre numéro vingt-neuf, du côté sud de la rivière Richelieu, de la contenance de trente arpents et quarante perches et demie en superficie, mesure française, bornée au nord par la dite terre numéro vingt-neuf, au sud par la propriété de Louis Mandeville ou ses représentants, à l'ouest par le numéro trente et sa continuation, et à l'est par la propriété de John Mullens ou ses représentants—sans bâtisses.

3. Un droit indivis de communauté dans les Iles du Maine et des Barques, la dite Isle du Maine située dans le Fleuve Saint-Laurent, dans la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, dans la seigneurie d'Yamaska, bornée au nord-ouest par une ligne traversant la dite Isle par une course à peu près nord et sud, au nord par le chenal des Barques, au sud par le chenal du Maine, à l'est par un petit chenal passant entre la dite Isle et les Ilets perçes—sans bâtisses; et la dite Isle des Barques, située dans le dit Fleuve Saint-Laurent, dans la dite paroisse de Saint-Pierre de Sorel, bornée au nord-ouest par le principal chenal du Fleuve Saint-Laurent, au sud et sud-est par le chenal des Barques, passant entre la dite Isle et l'Isle du Maine, à l'ouest par le principal chenal du Fleuve Saint-Laurent, au nord et nord-est par le lac Saint-Pierre—sans bâtisses. A distraire du premier lot ci-dessus désigné, premièrement, un morceau de terre enclavé dans la terre ci-dessus en premier lieu désignée, appartenant à Léon Leduc, tanneur, de la ville de Sorel, le demandeur en cette cause, de la contenance de quarante pieds de large sur soixante pieds de profondeur, le tout de mesure anglaise, tenant devant à une ligne tirée à la distance de cent soixante-et-treize pieds du grand chemin de la Reine, par derrière de même que des deux côtés à la dite terre ci-dessus en premier lieu désignée—avec les bâtisses dessus construites, avec droit par le dit Léon Leduc de se servir du ruisseau sur son terrain et de faire une digue, mais sans faire monter l'eau à plus de trois pieds à pic en aucun temps, avec droit par le dit Léon Leduc de se servir d'un chemin que lui fournira l'acquéreur de la dite terre ci-dessus en premier lieu désignée, pour communiquer du grand chemin de la Reine à son dit morceau de terre, tant à pieds qu'en voitures, mais ce dernier pourra être changé de temps à autre par le dit acquéreur pour sa plus grande commodité, sans toutefois mettre le passage moins commode d'un temps que dans l'autre, mais à la charge par le dit Léon Leduc de faire les clôtures autour de son dit morceau de terre, sans que l'acquéreur soit obligé d'y contribuer en rien, pas même comme voisin.

Secondement.—Un lopin de terre appartenant à James Sheppard, briquetier, de la ville de Sorel, de forme irrégulière, séparé en deux parties par le chemin de la Reine, tenant en front à la rivière Richelieu, où il se trouve à avoir deux cents pieds de largeur, s'élargissant jusqu'à sa profondeur, sur environ huit cent vingt-cinq pieds de profondeur, le tout tel qu'il appert au titre du dit James Sheppard, tenant en profondeur et du côté d'en bas à la terre ci-dessus en premier lieu désignée, et du côté d'en haut à Charles Rojotte ou ses représentants—avec les bâtisses dessus érigées; les dits immeubles ci-dessus désignés seront vendus sujets à un bail fait par le dit défendeur en faveur du dit Léon Leduc, passé devant maître John George Crebassa, notaire public, en date du trente-et-un janvier mil huit cent soixante-et-douze, pour l'espace de quatre années entières et consécutives, à compter du premier mai mil huit cent soixante-et-douze, au premier mai mil huit cent soixante-et-seize, pour par le dit preneur Léon Leduc jouir des immeubles ci-dessus saisis tout le temps du dit bail, mais de les entretenir comme un bon père de famille, devant exécuter les travaux mitoyens de même que ceux de voirie.

Pour être vendus le premier et le second lots ci-dessus désignés, au bureau du shérif, en la ville de

twenty arpents in depth: bounded in front by the river Richelieu, in rear by the property of the late H. B. Brewster or representatives, on one side above by Charles Rojotte or his representatives, on the other side below by Emmanuel Hus Lemoine or representatives—with a house, a barn and other buildings thereon erected.

2. A lot situate partly in the parish of Saint Pierre de Sorel, and partly in the town of Sorel, being the continuation of part of lot number twenty-nine, on the south side of the river Richelieu, containing thirty arpents and forty perches and a half in extent, French measure; bounded on the north by lot number twenty-nine, on the south by the property of Louis Mandeville or representatives, west by number thirty and its prolongation, and east by the property of John Mullens or representatives—no buildings.

3. An undivided right of community of in the called Isles du Maine and des Barques, the Isle du Maine being situate in the river St. Lawrence, in the parish of St. Pierre de Sorel, in the seigniorie of Yamaska: bounded on the north-west by a line crossing the said Island and running nearly north and south, north by the Chenal des Barques, and south by the Chenal du Maine, east by a narrow channel, passing between the said Island and the islets called Ilets Perçes—no buildings. Said Isle des Barques being situated in the river St. Lawrence aforesaid, in the parish of St. Pierre de Sorel aforesaid: bounded on the north-west by the main channel of the river St. Lawrence, south and south-east by the Chenal des Barques passing between the said Island and l'Isle du Maine, west by the main channel of the river St. Lawrence, north and north-east by lake St. Peter—no buildings. Reserving from the first lot hereinabove described: Firstly, a piece of ground enclosed in the lot hereinabove firstly described, belonging to Leon Leduc, tanner, of the town of Sorel, Plaintiff in this cause, containing forty feet in width by sixty feet in depth, the whole English measure; bounded in front by a line drawn at the distance of one hundred and seventy-three feet from the Queen's road, in rear and on both sides, by the land firstly hereinabove described—with the buildings thereon erected. With the right in favor of the said Leon Leduc of using the creek upon his lot, and making a dam, but without increasing the rise of the water beyond three feet at any time, and also the right in favor of the said Leon Leduc, of using a road to be placed at his disposal by the purchaser of the said lot hereinabove firstly described, to communicate with the Queen's road from his said piece of land, as well on foot as in vehicles. But this road may be changed from time to time by the said purchaser, to suit his convenience without however rendering the passage less convenient at one time than another; but subject to the charge upon the said Leon Leduc of fencing in his said piece of land, without the purchaser being obliged to contribute thereto in any manner, not even as neighbor.

Secondly.—A lot of land belonging to James Sheppard, brick maker, of the town of Sorel, of an irregular outline, separated into two parts by the Queen's road: bounded in front by the river Richelieu, where it is two hundred feet wide, increasing in width throughout its depth, by about eight hundred and twenty-five feet in depth, the whole such as it appears from the title deeds of the said James Sheppard; bounded in rear and at the lower end by the lot firstly hereinabove described, and at the Upper end by Charles Rojotte or representatives—with the buildings thereon erected. The said immovables will be sold subject to a lease made by the said defendant in favor of the said Leon Leduc, passed before Mre. John George Crebassa, notary public, dated the thirty-first of January, eighteen hundred and seventy-two, for the space of four entire and consecutive years, counting from the first of May eighteen hundred and seventy-two to the first of May eighteen hundred and seventy-six, to be by the said lessee Leon Leduc, held and employed during the whole term of the said lease, but to exercise the care of a prudent administrator, and to execute the *travaux mitoyens*, as also road-work.

To be sold, the first and second lot hereinabove described at the sheriff's office, for the district of

Sorel, le DIX-NEUVIEME jour du mois de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi; et le troisième lot ci-dessus désigné, le même jour, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-et-un mai prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif,
Sorel, 14 janvier 1873.

[Première publication, 18 janvier 1873.]

Shérif.
263

Richelieu, in the town of Sorel, on the NINETEENTH day of the month of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon; and the third lot at the parochial church door of the parish of St. Pierre de Sorel, on the same day, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty first day of the month of May next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office,
Sorel, 14th January, 1873.

[First published, 18th January, 1873.]

Sheriff.
264

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 709 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Jref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir: } **JANE WILSON**, de la
No. 878. } ville de Sherbrooke,
dans le district de Saint-François, épouse de Gérard T. Stafford, du même lieu, charretier, d'abord autorisée en justice à ester en jugement à l'effet des présentes, Demanderesse; contre le dit GERARD T. STAFFORD, Défendeur, à savoir:

Premièrement—Ces étendues de terre sises et situées dans le canton de Saint-George de Windsor, dans le dit district de Saint-François, connues et désignées comme la moitié nord-est du lot numéro quatorze dans le sixième rang des lots situés dans le dit canton de Saint-George de Windsor, contenant cent acres de terre en superficie et l'alloction ordinaire pour les chemins publics, plus ou moins, et le quart sur l'est, sur le côté sud-est de la moitié sud-ouest du dit lot numéro quatorze; bornée au nord-est par l'étendue de terre ci-dessus décrite, au sud-ouest à la ligne de concession, d'un côté au sud-est par partie du lot numéro quinze, et de l'autre côté au nord-ouest à l'autre moitié de la dite moitié sud-ouest du dit lot.

Deuxièmement—La moitié sud-ouest ou moitié de ce lot à bâtir sise et située dans la dite ville de Sherbrooke, connue et désignée comme étant le numéro quatre dans le dix-septième bloc, dans Sherbrooke Sud, sur le côté sud-est de la rue King. Le dit lot comprenant un quart d'acre de terre, et la dite moitié sud-ouest, contenant un huitième d'acre de terre; borné en front ou nord-ouest à la dite rue, en arrière à la compagnie des terres ou représentants, d'un côté au nord-est par la moitié nord-est du dit lot à bâtir, et de l'autre côté au sud-ouest à un lot appartenant à Edmond F. Walker, ainsi que les dites étendues de terres se poursuivent et comportent—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Troisièmement.—Le lot numéro vingt dans le bloc sept, dans Sherbrooke Sud susdit, contenant vingt-huit perches de terre et le lot numéro vingt-un dans le bloc sept, de Sherbrooke Sud susdit, contenant vingt-huit perches de terre—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Les étendues de terre en premier lieu décrites, pour être vendues au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le VINGTIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi; et les étendues de terre deuxièmement et troisièmement décrites, pour être vendues, à mon bureau, au palais de justice, dans la dite ville de Sherbrooke, le LIX-NEUVIEME jour de MAI pro-

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS AND TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charges*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.

St. Francis, to wit: } **JANE WILSON**, of the town
No. 878. } of Sherbrooke, in the district
of St. Francis, wife of Gerard T. Stafford, of the same place, carter, duly authorized *in justice to ester en jugement* for the ends hereof, Plaintiff; against the said GERARD T. STAFFORD, Defendant, to wit:

Firstly.—Those certain tracts or parcels of lands situate and being in the township of St. George de Windsor, in said district of St. Francis, known and distinguished as the north-east half of the lot number fourteen in the sixth range of lots in the said township of St. George de Windsor, containing one hundred superficial acres of lands, and the usual allowance for highways, more or less, and the south-east quarter, on the south-east side, of the south-west half of the said lot number fourteen, bounded on the north-east by the above described tract of land, on the south-west by the concession line, on one side to the south-east by part of the lot number fifteen, and on the other side, to the north west by the other half of the said south-west half of said lot.

Secondly.—The south-west half or moiety of that certain building site situated, lying and being in the said town of Sherbrooke, known and distinguished as lot number four, in block seventeen, in south Sherbrooke, upon the south-east side of King street. The said lot comprising one quarter of an acre of land, and the said south-west half thereon containing one eighth of an acre, and bounded in front or north-west by the said street, in the rear by the land company or their representatives, on one side to the north-east by the north east, half of said building lot, and on the other side to the south-west, by a lot belonging to Edmond F. Walker, as the said above described parcels of land are and extend—with the buildings, betterments and improvements thereon erected and made.

Thirdly.—Lot number twenty, in block seven, in said south Sherbrooke, containing twenty-eight perches of land, and lot number twenty-one in block seven, of south Sherbrooke aforesaid, containing twenty-eight perches of land, with the buildings and improvements thereon erected and made.

The parcels of land firstly described to be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the TWENTIETH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, and the parcels of land secondly and thirdly described, to be sold at my office at the court house, in said town of Sherbrooke, on the NINETEENTH day of MAY next, at

chain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de mai prochain.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 10 janvier 1873. 205
[Première publication, 18 janvier, 1873.]

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } **THOMAS B. ODELL**,
No. 876. } commerçant, de la
ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François,
Demandeur; contre les terres et tenements d'**ED-**
MOND F. WALKER, commerçant, du même lieu,
Défendeur, c'est à savoir :

Le lot numéro neuf dans le quatrième rang des lots
situés dans le canton d'Orford, dans le dit district—
avec les améliorations.

Pour être vendu au bureau du registraire de la
division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la dite
ville de Sherbrooke, le TRENTE-UNIÈME jour de
MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le
dit bref rapportable le cinquième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 22 novembre 1872. 3723 2
[Première publication, 30 novembre 1872.]

Ventes par le Shérif.—St. Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les
TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont
été saisis et seront vendus aux temps et lieux respec-
tifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes
ayant à exercer à cet égard des réclamations que le
Registraire n'est pas tenu de mentionner dans son
certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure
civile du Bas-Canada, sont par le présent requises
de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions
afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de
Venditioni Exponas, doivent être déposées au bureau
du sousigné avant les quinze jours qui précéderont
immédiatement le jour de la vente; les oppositions
afin de conserver peuvent être déposées en aucun
temps, dans les six jours qui suivront le rapport du
Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **ANTOINE MAY-**
No. 8383. } **NARD et al.**, De-
mandeurs; contre **ALEXIS RICHER**, Défendeur, sa-
voir :

Un emplacement situé en la cité de Saint-Hyacinthe,
du côté nord-est de la rue Saint-Hyacinthe, de soixante-
et-huit pieds de front sur quatre-vingts pieds de
profondeur; tenant devant à la dite rue Saint-Hyacinthe,
en profondeur à Antime Lamoureux et Pierre Roy,
d'un côté Martial Lavallée, et de l'autre côté
Alexandre Lapointe—avec une maison en briques,
étale, remise et autres bâties y érigées.

Pour être vendu, au bureau du shérif, en la cité de
Saint-Hyacinthe, le QUATORZIÈME jour de FE-
VRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref
rapportable le 20 février 1873.

L. TACHÉ, Sheriff.
Bureau du Shérif, Saint-Hyacinthe, 3 octobre 1872. 3171 3
[Première publication, 12 octobre 1872.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.
Cour Supérieure—Montréal.

Montréal, à savoir : } **MARC TRUDEL**, Deman-
No. 374. } deur; contre le Révérend
A. LEMAY, Défendeur; et Dame Catherine Blan-
chette et vir, tiers saisis, savoir :

Un terrain situé en la paroisse Saint-Hilaire, en la
première concession, de trois arpents de large sur en-
viron dix-huit arpents de profondeur; tenant au nord-
ouest au terrain de Pierre Préfontaine, au sud-est au
chemin de la concession dite des Trente, au nord-est à
une route, et au sud-ouest à François-Xavier Larose,
les représentants Charles L'Heureux et Jean-Baptiste
Allard—tout en bois et verger, sans bâties.

at TEN o'clock in the forenoon. The said writ return-
able on the twenty-sixth day of may next.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sherbrooke, 10th January, 1873. 206
[First published, 18th January, 1873.]

FIERI FACIAS.
Superior Court.

St. Francis, to wit : } **THOMAS B. ODELL**, of the
No. 876. } town of Sherbrooke, in the
district of Saint Francis, trader, Plaintiff; against
the lands and tenements of **EDMUND F. WALKER**,
of the same place, trader, Defendant, to wit :

The lot number nine in the fourth range of lots in
the township of Orford, in said district—with the im-
provements thereon.

To be sold, at the registry office of the registration
division of Sherbrooke, in said town of Sherbrooke,
on the THIRTY-FIRST day of MARCH next, at ELE-
VEN o'clock in the forenoon. The said Writ return-
able on the fifth day of April next.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sherbrooke, 22nd November, 1872. 3724 2
[First published, 30th November, 1872.]

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-
mentioned LANDS and TENEMENTS have been
seized, and will be sold at the respective times and
places mentioned below. All persons having claims
on the same, which the Registrar is not bound to in-
clude in his certificate, under article 700 of the Code
of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby re-
quired to make them known according to law. All
oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de*
charge, or other oppositions to the sale, except in cases
of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with
the undersigned, at his office, previous to the fifteen days
next preceding the day of sale; oppositions *afin de*
conserver may be filed at any time within six days
next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court—St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, to wit : } **ANTOINE MAYNARD &**
No. 8383. } **al.**, Plaintiffs; against
ALEXIS RICHER, Defendant, to wit :

An emplacement situate in the city of St. Hyacinthe,
on the north-east side of St. Hyacinthe street, con-
taining sixty-eight feet in front by eighty feet in depth,
joining in front the said St. Hyacinthe street, in rear
Antime Lamoureux and Pierre Roy, on one side
Martial Lavallée, and on the other side Alexandre
Lapointe—with a brick house, stable, shed and other
buildings thereon erected.

To be sold, at the sheriff's office, in the city of St.
Hyacinthe, on the FOURTEENTH day of FEBRUARY
next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ return-
able on the 20th February, 1873.

L. TACHÉ, Sheriff.
Sheriff's Office, St. Hyacinthe, 3rd October, 1872. 3172 3
[First published, 12th October, 1872.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.
Superior Court.—Montréal.

Montréal, to wit : } **MARC TRUDEL**, Plaintiff;
No. 374. } against the Reverend **A.**
LEMAY, Defendant; and Dame Catherine Blanchette
& vir, tiers saisis, to wit :

A lot of land situate in the parish of St. Hilaire, in
the first concession, containing three arpents in front
by about eighteen arpents in depth, joining on the
north-west side the lot of land belonging to Pierre
Préfontaine, on the south-east side the road of the
concession dite des Trente; on the north-east a
by-road, and on the south-west François Xavier
Larose, representatives of Charles L'Heureux and Jean
Baptiste Allard—the whole in its natural state
orchard and without buildings

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse Saint-Hilaire, le PREMIER jour d'AVRIL prochain, à DIX heures avant-midi. Bref reportable le 24 avril 1873.

L. TACHÉ,
Shérif.
Bureau du Shérif,
St. Hyacinthe, 23 novembre 1872. 3725 2
[Première publication, 30 novembre 1872.]

To be sold, at the church door of the said parish of St. Hilaire, on the FIRST day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the 24th April, 1873.

L. TACHÉ,
Sheriff.
Sheriff's Office,
St. Hyacinthe, 23rd November, 1872. 3726 2
[First published, 30th November, 1872.]

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE LEVIS.

Je donne avis par les présentes que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public à Saint-Romuald, dans la salle du dit conseil, au lieu ordinaire des séances, le premier LUNDI du mois de MARS prochain, à DIX heures du matin, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué :

1. Une terre en la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, concession Saint-Denis, sous le numéro (501), contenant soixante et dix-huit arpents, soixante et huit perches et deux cent sept pieds en superficie ; bornée à l'est par la rivière Chaudière, au sud par la ligne du Grand Tronc, à l'ouest par les terres du troisième rang de Saint-Nicolas, et au nord par les terres du second rang de Saint-Nicolas, la dite terre appartient à John Gordon Bell, résident ;

Montant dû \$14 37

2. Une terre située en la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, concession Saint-Denis, sous le numéro (497), contenant deux arpents et quinze pieds de large sur trente arpents de profondeur ; bornée à l'est par la rivière Chaudière, au sud par Isidore Malouin, à l'ouest par les terres du troisième rang de Saint-Nicolas, et au nord par Ambroise Verret, appartenant à William Butler, non résident, avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Montant dû \$4 53

3. Une terre située en la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, concession Saint-Denis, sous le numéro (495), contenant trois arpents sur trente arpents, bornée à l'est par la rivière Chaudière, au sud par Thomas Roy, à l'ouest par les terres du troisième rang de Saint-Nicolas, vers le nord par Isidore Malouin, appartenant à Joseph Routier, non résident, et avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Montant dû \$6 54

4. Une terre située en la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, sous le numéro (492), contenant trois arpents sur vingt-sept arpents, bornée à l'est, partie à la rivière Chaudière et partie au chemin, au sud par la veuve Routier, à l'ouest par les terres du troisième rang de Saint-Nicolas, et vers le nord par Edouard Riker, appartenant à Peter Gordon, non résident, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Montant dû \$5 40

5. Une terre située en la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, concession St. André, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, bornée à l'est par la rivière Chaudière, au sud par Pierre Cantin, à l'ouest par Joseph Olivier, et vers le nord par Louis Tremblay ; appartenant à Antoine Joncas, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, résident.

Montant dû \$5 07

6. Une terre située en la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, sous le numéro (444), contenant trois arpents et treize pieds sur trente arpents, bornée à l'est par Victor Bérubé, au sud par la rivière Beauvillage, à l'ouest par Joseph Courcy, et au nord par les terres de St. Nicolas, appartenant à Antoine Fortier, non résident.

Montant dû \$1.15

M. N. DAMIEN LEGARE,
Secrétaire-trésorier du conseil municipal
du comté de Lévis.

Lévis, 8 janvier 1873.

189

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF LEVIS.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction at St. Romuald, in the public Hall, on the FIRST MONDAY of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned upon the lots hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

1. A farm situate lying and being in the parish of St. Etienne de Lauzon, St. Denis concession, being number 501, containing seventy eight arpents sixty eight perches and two hundred and seven feet in extent ; bounded on the east by the river Chaudière, on the south by the Grand Trunk line, west by the last of the third range of St. Nicholas, and north by the lands of the second range of St. Nicholas, belonging to John Gordon Bell, resident.

Amount due \$14 37

2. A farm situate in the parish of St. Etienne de Lauzon, St. Denis concession, being number 497, containing two arpents and fifteen feet wide by thirty arpents in depth ; bounded on the east by the river Chaudière, on the south by Isidore Malouin, west by the lands of the third range of St. Nicholas, and north by Ambroise Verret, belonging to William Butler, non resident—with buildings, appurtenances and dependencies.

Amount due \$4 53

3. A farm situate in the parish of St. Etienne de Lauzon, St. Denis concession, being number 495, containing three arpents by thirty arpents ; bounded on the east by the river Chaudière, on the south by Thomas Roy, west by the lands of the third range of St. Nicolas, north by Isidore Malouin, belonging to Joseph Routier, non resident, and with the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

Amount due \$6 54

4. A farm situate in the parish of St. Etienne de Lauzon, under number 492, containing three arpents by twenty seven arpents, bounded on the east partly by the river Chaudière, and partly by the road, on the south by Mrs. widow Routier, west by the lands of the third range of St. Nicolas, and north by Edouard Riker, belonging to Peter Gordon, non resident, with buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

Amount due \$5 40

5. A land situate in the parish of St. Etienne de Lauzon, St. Andre concession, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, bounded on the east by the river Chaudière, on the south by Pierre Cantin, west by Joseph Olivier, and north by Louis Tremblay, belonging to Antoine Joncas, resident, with the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

Amount due \$5 07

6. A land situate in the parish of St. Etienne de Lauzon, being number 444, containing three arpents and thirteen feet by thirty arpents ; bounded on the east by Victor Bérubé, south by the river Beauvillage, west by Joseph Courcy, and north by the lands of St. Nicolas, belonging to Antoine Fortier, non resident.

Amount due \$1 15

M. N. DAMIEN LEGARE,
Secretary-treasurer of the municipal council
of the county of Lévis.

Lévis, 8th January, 1873.

190

PROVINCE DE QUÉBEC,
Municipalité du comté de Bagot,
BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
COMTÉ DE BAGOT.

St. Liboire, 4 janvier 1873.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Pierre Samuel Gendron, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Bagot, que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus par encan public, en la paroisse de St. Liboire, dans la cour de comté, au lieu où le conseil municipal du dit comté de Bagot tient ses sessions, LUNDI, le TROISIÈME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures du matin, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus.

Municipalité du Village d'Acton-Vale.—Municipality of the Village of Acton-Vale.

Designation de tous les terrains situés dans la municipalité du comté de Bagot à raison desquels il est dû des taxes, etc.

The description of all lands situated in the municipality of the county of Bagot on account of which municipal or school taxes are due.

Rues.	No. du lot.	Tenants et aboutissants.
Streets.	No. of the lot.	Boundaries

Water.....	64	
Water.....	75 & 84	
Water.....	73	
Water.....	56	
Henry.....	96	
Roxton.....		

Devant à la rue Roxton, derrière à veuve Gremburg, à l'est à Joseph Dérageon, à l'ouest à Ls. Harvieux.

Roxton.....
Devant à la rue Roxton, derrière à veuve Gremburg, d'un côté à Ls. Harvieux, d'autre côté à veuve Frs. Guertin.

Roxton.....
Devant à la rue Roxton, derrière à veuve Gremburg, d'un côté à Joseph Dérageon, d'autre côté à Bénoni Bruneau.

Roxton.....
Devant à la rue Roxton, derrière au G. T., d'un côté à Jos. Joutras, d'autre côté à Thos. Normand.

3ème rang. { 32 & 33
3rd range. {
100 acres, parties des lots Nos. 32 et 33 du 3ème rang du township d'Acton, ci-devant à "South Eastern Mining Company."

William
Devant à la rue William, derrière à veuve Gremburg, d'un côté à J. B. Viens, d'autre côté à Bénoni Bruneau.

Cushing.....	1/2 23	
Marche.....	1/2 47	
Market.....	5, 3, 4	
3rd range.....	32 & 33	

300 acres des lots Nos. 32 et 33 du 3ème rang du township d'Acton.

Municipalité de la paroisse de St. André d'Acton.—Municipality of the parish of St. André d'Acton.

Rang.	No.	
Range.	39	
3	1/2 O. 43.—W. 1/2 43	
4	37	

Un arpent en superficie, partie du lot No. 37 du 4e rang, tenant à l'est à la route, à l'ouest et au nord au surplus du dit lot 37, et au sud, au chemin de fer.

5	1/2 O. 30.—W. 1/2 30	
5	33	

Municipalité de la paroisse de St. Théodore d'Acton.—Municipality of the parish of St. Théodore d'Acton.

Rang.	No.	
Range.	30	
9	1/2 O. 32.—W. 1/2 32	

Municipalité de la paroisse de St. Ephrem d'Upton.—Municipality of the parish of St. Ephrem d'Upton.

20	60	
----	----	-------

Tenant devant, chemin du 20e rang, derrière, chemin du 21e rang, d'un côté C. McDougall, d'autre côté A. Belleval.

PROVINCE OF QUEBEC,
Municipality of the county of Bagot.
OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE
COUNTY OF BAGOT.

St. Liboire, 4th January, 1873.

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Pierre Samuel Gendron, secretary-treasurer of the municipality of the county of Bagot, that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, in the parish of St. Liboire, in the county court, at the place where the sessions of the municipal council of the county of Bagot are held, on MONDAY, the THIRD day of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter described, in default of payment of the taxes for which they are liable and the costs incurred.

Noms des propriétaires tels qu'indiqués au rôle d'évaluation.	Montant des taxes.
---	--------------------

The names of the owners as mentioned in the valuation of the taxes.	The amount of the taxes.
roll.	\$ cts.

J. A. Cushing.....	2 45
do do.....	3 26
do do.....	0 81 1/2
do do.....	2 45
Inconnu.—Unknown.....	13 63 1/2
Inconnu.—Unknown.....	1 28 1/2

Joining in front Roxton street, in rear widow Gremburg, in the east side Joseph Dérageon, on the west side Ls. Harvieux.

Inconnu.—Unknown.....	0 86
-----------------------	------

Joining in front Roxton street, in rear widow Gremburg, on one side Ls. Harvieux and on the other side widow Frs. Guertin.

Antoine Collard.....	1 28 1/2
----------------------	----------

Joining in front Roxton street, in rear widow Gremburg, on one side Joseph Dérageon and on the other side Bénoni Bruneau.

J. A. Cushing.....	4 81 1/2
--------------------	----------

Joining in front Roxton street, in rear G. T., on one side Jos. Joutras, and on the other side Thomas Normand.

Inconnu.—Unknown.....	207 00
-----------------------	--------

100 acres, parts of the lots Nos. 32 and 33 of the third range of the township of Acton, heretofore belonging to the "South Eastern Mining Company."

Inconnu.—Unknown.....	1 71 1/2
-----------------------	----------

Joining in front William street, in rear widow Gremburg, on one side J. B. Viens, and on the other side Bénoni Bruneau.

J. A. Cushing.....	11 43
F. Dagenais.....	0 52 1/2
Ant. McEwilla.....	1 13 1/2
J. A. Cushing.....	65 33

300 acres of the lots Nos. 32 and 33 of the third range of the township of Acton.

Municipality of the parish of St. André d'Acton.

D. Shannon.....	10 57 1/2
H. Meunier.....	7 44
A. Roy & Cie.....	1 92

One arpent in extent, part of the lot No. 37 of the fourth range, joining on the east the by-road, on the west and the north the residue of the said lot No. 37 and on the south the railway.

Narcisse Rémillard.....	13 98
Héritiers, Heirs Dubord.....	8 40

Municipality of the parish of St. Théodore d'Acton.

Succession H. Roireau.....	8 85 1/2
----------------------------	----------

Municipality of the parish of St. Ephrem d'Upton.

Fabien Rivet.....	1 24 1/2
-------------------	----------

Joining in front the public road of the 20th range, in rear the road of the 21st range, on one side C. McDougall and on the other side A. Belleval.

Municipalité de la paroisse de St. Hugues.

1. Un terrain, au nom de Pierre Ruelle, situé en le troisième rang de la paroisse de St. Hugues, contenant seize arpents en superficie, tenant devant à un chemin, derrière à la rivière Scibouët, d'un côté à Isaac P. Wilson, de l'autre côté à M. David S. Ramsay, sans bâtisse..... \$0 66

2. Un terrain au nom de Siffrois Maheu, situé en le village de la paroisse de St. Hugues, contenant un arpent en superficie, tenant devant à un chemin, derrière au terrain de la fabrique de St. Hugues, d'un côté à Jacques Gendron, et de l'autre côté à J. Baptiste Dubois, avec une maison dessus érigée..... \$2 07

Municipalité de la paroisse de Ste. Hélène.

1. Un terrain au nom de Siffrois Denis, situé en le premier rang de la paroisse de Ste. Hélène, contenant quarante-cinq arpents en superficie, tenant devant au chemin du dit rang, derrière et d'un côté à la seigneurie Forsyth, et d'autre côté, au seigneur Forsyth, sans bâtisse..... \$1 29

2. Un terrain au nom d'Alexandre Muir, situé en la paroisse de Ste. Hélène, sur le troisième rang, contenant cinquante-six arpents en superficie, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à Eusèbe Dufault, d'un côté à une route, et d'autre côté à Louis Chicoine, sans bâtisse..... \$3 06

3. Un terrain au nom des héritiers St. Onge, situé en le troisième rang de la paroisse de Ste. Hélène, contenant quatorze arpents en superficie, tenant devant au chemin du quatrième rang, derrière au cordon du troisième rang, d'un côté, à Jean Fontaine, et d'autre côté à Antoine Berthiaume, sans bâtisse..... \$0 56

4. Un terrain, au nom de Joseph Robichaud, situé en le troisième rang de la paroisse de Ste. Hélène, contenant soixante-dix arpents en superficie, tenant devant au chemin du quatrième rang, derrière au cordon du troisième rang, d'un côté à Pascal Langelier, et d'autre côté à Gédéon Fontaine, sans bâtisse..... \$2 62

P. S. GENDRON,

Secrétaire-trésorier de la
municipalité du comté de Bagot.

197

**Province de Québec,
Municipalité du comté d'Iberville.**

Je, Philibert Baudouin, secrétaire-trésorier, donne par le présent à qui de droit avis public que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, au lieu où le conseil de cette municipalité tient ses sessions, au palais de justice, à Iberville, dans le dit comté, LUNDI, le TROISIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés tel que ci-après mentionné, et des frais encourus.

1. Un emplacement situé au nord du chemin de la Grande Ligne, dans la seigneurie de Sabrevois, dans la paroisse de Saint-Alexandre, de la contenance d'un demi arpent en superficie, tenant pardevant au chemin de la Grande Ligne, derrière et d'un côté à Léon Dupuis, et de l'autre côté à Adolphe Dufresne—avec une maison dessus construite.

Taxes municipales..... \$2 80
Taxes scolaires..... 1 58

Total dû..... \$4 38

Propriétaire, Alfred Beaudry, non résident.

2. Un emplacement situé au village de la paroisse de Saint-Alexandre, dans la seigneurie de Bleury, de la contenance d'un quart d'arpent en superficie, tenant devant à une rue, derrière à A. A. L. Brien, écuyer, d'un côté à Alfred Minier, et de l'autre côté à Louis Lebeau—sans bâtiment dessus construit.

Taxes municipales..... \$2 40
Taxes scolaires..... 0 75

Total dû..... \$3 15

Propriétaire, Pierre Dufresne, non résident.

Donné à Iberville, ce sept janvier mil huit cent soixante-treize.

PH. BAUDOUIN,
Secrétaire-trésorier.

225

Municipality of the parish of St. Hugues.

1. A lot of land, in the name of Pierre Ruelle, situated in third range of the parish of St. Hugues, containing sixteen arpents in extent, joining in front a road, in rear, the Scibouët-River, on one side, Isaac P. Wilson, and on the other side, Mess. David Shaw Ramsay, no building..... \$0 66

2. A lot of land, in the name of Siffrois Maheu, situated in the village of the parish of St. Hugues, containing one arpent in extent, joining in front a road, in rear the land of la Fabrique de St. Hugues, on one side, Jacques Gendron, on the other side J. Baptiste Dubois, with a house thereon erected..... \$2 07

Municipality of the parish of Ste. Hélène.

1. A lot of land, in the name of Siffrois Denis, situated in the first range of the parish of Ste. Hélène, containing forty-five arpents in extent, joining in front the road of the said range, in rear and on one side, the seignior Forsyth, and on the other side, seignior Forsyth, no building..... \$1 29

2. A lot of land in the name of Alexandre Muir, situated in the third range of the parish of Ste. Hélène, containing fifty-six arpents in extent, joining in front the road of the said range, in rear Eusèbe Dufault, on one side a by-road and on the other side, Louis Chicoine, no building..... \$3 06

3. A lot of land in the name of the heirs St. Onge, situated in the third range of the parish of Ste. Hélène, containing fourteen arpents in extent, joining in front the road of the fourth range, in rear the line of the third range, on one side Jean Fontaine, and on the other side, Antoine Berthiaume, no building... \$0 56

4. A lot of land, in the name of Joseph Robichaud, situated in the third range of the parish of Ste. Hélène, containing seventy arpents in extent, joining in front the road of the fourth range, in rear the line of the third range, on one side, Pascal Langelier, and on the other side Gédéon Fontaine, no building..... \$2 62

P. S. GENDRON,

Secretary-treasurer of the
municipality of the county of Bagot,

198

**Province of Quebec, { Municipality of the county of
Iberville.**

I, Philibert Baudouin, secretary-treasurer, do hereby give public notice to whom it may concern, that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at the place where the sessions of the council of this municipality are held, at the court house, at Iberville, in the said county, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, in default of payment of the taxes for which they are liable, as hereinafter mentioned, and the costs incurred.

1. A building lot situate to the north side of the Grande Ligne road, in the seigniorie of Sabrevois, in the parish of St. Alexandre, containing one half arpent in superficies; bounded in front by the Grande Ligne road, in rear and on one side by Léon Dupuis, and on the other side by Adolphe Dufresne—with a house thereon erected.

Municipal taxes..... \$2 80
School taxes..... 1 58

Amount due..... \$4 38

Owner, Alfred Beaudry, non resident.

2. A building lot situate in the village of the parish of St. Alexandre, in the seigniorie of Bleury, containing one fourth of an arpent in superficies; bounded in front by a street, in rear by A. A. L. Brien, esq., on one side by Alfred Minier, and on the other side by Louis Lebeau—without any building thereon erected.

Municipal taxes..... \$2 40
School taxes..... 0 75

Amount due..... \$3 15

Owner, Pierre Dufresne, non resident.

Given at Iberville, this seventh day of January, one thousand eight hundred and seventy-three.

PH. BAUDOUIN,
Secretary-Treasurer.

226

" K. K. "

Statement of lands to be sold for taxes and notice of sale.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE
COUNTY OF OTTAWA.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at the office of the secretary-treasurer of the municipal council of the county of Ottawa, at the place known as the village of Hull, in the township of Hull, in the said county of Ottawa, on **MONDAY**, the **THIRD** day of the month of **MARCH** next, at **TEN** o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

Désignation des terres.—Description of lands.

Noms des municipalités.	— —	Hang.	Lot.	Etendue.	Montant dû sur chaque lot.
Names of municipalities.	— —	Range.	Lot.	Extent.	Amount due on each lot.
Templeton		4ème.	No. 22	200	\$ 46 00
"		" "	" 21	200	86 50
St. Malachie, (en le Canton de Lochaber)...		8 "	" pt. 27	$\frac{1}{2}$	1 40
"		" "	" "	$\frac{1}{2}$	90
"		" "	" 23	200	37 $\frac{1}{2}$
"		10 "	" 28	4	15 00
"		" "	" "	4	34 50
"		" "	" 22	3	37 $\frac{1}{2}$
"		" "	" "	3	25 88
"		11 "	" 25	3	37 $\frac{1}{2}$
Lochaber (à Fraserville).....		4 "	" 3 & 1	1	37 $\frac{1}{2}$

222 J. O. ARCHAMBAULT,
Secretary-treasurer of the municipal
council of Ottawa county.

Canada,
Province of Quebec. }

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE
COUNTY OF MONTCALM.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction, at Ste. Julienne, at the place where the sittings of the county council are then held, on MONDAY, the THIRD day of the month of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

Designation des terres—Description of lands

Range. Range.	Lot.	Nom. Name.	Etendue. Extent.	Montant dû sur chaque lot. Amount due on each lot.
Municipalité de Saint-Patrick de Rawdon.—Municipality of St. Patrick of Rawdon.				
6	S. E. du—of No. 6.	A. Tharber.....	Acres. 100	\$ rts. 4 63
"	N. E. " " No. 14.	J. B. Cantineau	" 100	5 73
7	Partie du—Part of No. 15.	" " "	" "	3 41
Municipalité de Saint-Calixte de Kilkenny.—Municipality of St. Calixte of Kilkenny.				
2	Partie du—Part of No. 13.	Joachim Fournier.....	Acres. 9	6 28
"	N. O. " " No. 13.	" "	" 24	3 03
4	" " " No. 6.	Antoine Beaupré.....	" 200	6 60
6	N. O. " " No. 23.	John Hale	" 100	17 48
"	S. E. " " No. 24.	" "	" 100	15 98
7	S. E. " " No. 22.	" "	" 100	9 03
"	S. E. " " No. 23.	" "	" 100	17 95
"	S. E. " " No. 30.	James Irwin.....	" 100	31 88
8	S. E. " " No. 35.	William English.....	" 100	12 08
9	S. E. " " No. 18.	Alexander Daly	" 100	40 38
"	S. E. " " No. 19.	Inconnu—Unknown..	" 100	28 36
10	N. E. " " No. 2.	" "	" 100	3 67
"	S. O. " " No. 18.	Hector Granger	" 100	25 88
11	Nos. 13 & 14.	Inconnu—Unknown..	" 400	5 35

L. G. RICHARD,
Secretary-treasurer, M. C. C. M.
Ste. Julienne, 7th January, 1873. 208

**BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ
DE CHATEAUGUAY.**

Ste. Martine, 7-janvier 1873.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées, seront vendues par encan public, dans la salle du conseil municipal du comté de Chateauguay, dans la paroisse de Ste. Martine, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain (1873.) à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais avant le jour ci-dessus indiqué.

**OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE
COUNTY OF CHATEAUGUAY.**

Ste. Martine, 7th January, 1873.

I do hereby give public notice that the lots of and hereinafter mentioned, will be sold by public auction, in the council hall of the county of Chateauguay, in the village of Ste. Martine, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next (1873.) at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid, with costs, before the day above mentioned.

Nom de la municipalité.	Propriétaire.	Rang.	Lots et numéros.	Taxes scolaires et municipales.
Name of the municipality.	Proprietor.	Range.	Lots and numbers.	Municipal and school taxes.
St. Jean Chrysostome.	James Currie	Rang double d'Edwardstown	1 N.E. No. 36; 50 arps. sup.	2 95
do	John McDowell.....	Double range of Edw'dstown	Partie frontière No. 37;	1 93
		Concession Rivière des Anglais, Edwardstown.....	Front part } 50 arps sup.	
do	Edward Lynch.....	Concession of the English River, Edwardstown.....		
		Concession Rivière des Anglais, South Georgetown		
do	James O. Sufford.....	Concession of the English River, South Georgetown	1 S.E. No. 26; 50 arps. sup.	5 86
		8ème rang d'Edwardstown		
do	Clément Bouthillier.	8th range of Edwardstown.	Part. S.E. No. 10; 40 "	8 80
St. Antoine Abbé.....		1er rang de Russeltown....	Part. 1 E. No. 42; 5 "	1 50
do	Norbert Legros.....	1st range of Russeltown....		
		9ème rang de Jamestown....		
do	Julien Boudreau.....	9th range of Jamestown....	1 E. No. 35.	2 15
		6ème rang de Jamestown....		
do	George Elliot.....	6th range of Jamestown....	30 arpents centre, No. 11.	2 20
		8ème rang de Jamestown....		
		8th range of Jamestown....	No. 18.	2 96

BASILE VANNIER,

Secrétaire-trésorier du dit conseil.

BASILE VANNIER,

Secretary-treasurer of the said council.

191—192

AVIS PUBLIC.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, dans la salle du conseil de la municipalité d'Hebertville, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les charges dues à la dite municipalité, sur les divers lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant celui ci-dessus indiqué.

PUBLIC NOTICE.

I hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at the council room of the municipality of Hebertville, MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, for the charges due to the said municipality of Hebertville, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

Nom du Canton.	Lot.	Rang.	Acres.	Montant.	Propriétaires.
Name of the Township	Lot.	Range.	Acres.	Amount.	Owners.
Caron	40	3	100	\$85 14	Chs. Pentland.
Do	41	3	100	85 14	Do Do
Do	42	3	100	85 14	Chas. A. T. Pentland.
Do	43	3	100	85 14	Do Do
Do	44	3	100	85 14	H. R. M. Pentland.
Do	45	3	100	85 14	Do Do
Do	46	3	100	85 14	C. Z. Pentland.
Do	59	Nord-North.	50	3 06	Héritiers de feu—Heirs of late F. X. Paradis.
Do	60	Nord-North.	50	3 06	Do Do
Do	59	Sud-South.	50	3 06	Do Do
Do	60	Sud-South.	50	3 06	Do Do

SÉVÉRIN DUMAIS,

S. T. M. H.

 Bureau du conseil de la municipalité
d'Hebertville, comté de Chicoutimi.

8 janvier 1873.

265

SÉVÉRIN DUMAIS,

S. T. M. H.

 Office of the council of the municipality
of Hebertville, county of Chicoutimi.

8th January, 1873.

266

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE
DE WOLFE.

Ham-Sud, 7 janvier 1873.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, à Ham-Sud, au Palais de Justice, LUNDI, le TROISIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elle ne soient payées, avec les frais, avant le jour ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE
COUNTY OF WOLFE.

South-Ham, 7th January, 1873.

I hereby give public notice that the lots or parcels of lot hereafter mentioned will be sold by public auction, at South-Ham, in the Court House, MONDAY, the THIRD day of the month of MARCH next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon, for the taxes and charges due to the municipalities hereafter mentioned, on the different lots or parcels of lot hereunder designated, unless the same be paid with costs, before the day of the sale aforesaid.

Municipality.	Owner.	What part of lot.	Lot.	Range.	Extent in acres.	Amount of taxes.
Municipalité.	Propriétaire.	Quelle partie de lot.	Lot.	Rang.	Etendue en acres.	Montant des taxes.
South-Ham.....	C. L. Hall.....	Tout. All.	17	1	125	\$ 2 72
Do	G. P. Ward.....	Do	23	3	95	1 85
Do	Will Sanders.....	Do	24	3	149	2 56
Do	Will Mannix.....	Do	25	3	200	3 28
Do	J. H. Bennett.....	Do	26	3	190	3 10
Wotton.....	Hyp. Côté.....	Do	36	2	50	5 84
Do	Dame Monfaite.....	Do	48	2	50	3 86
Do	Louis Rodier.....	Do	14	16	74	6 73
Wolfestown.....	John Johnston.....	Do	27	8	200	11 47
Do	Shooter.....	Do	23	8	200	13 80
Do	Honoré Noël.....	Do	20	6	200	22 99
Do	Pantherleith.....	Do	15	9	200	14 49
Do	Pantherleith.....	Do	16	9	200	14 49
St. Camille.....	Isidore Morin.....	Do	22	11	50	8 11
Dudswell.....	Lord Aylmer.....	S. E. $\frac{1}{2}$	22	8	100	4 26
Do	Do	All. Tout.	20	8	200	6 40
Do	Do	S. E. $\frac{1}{2}$	21	8	100	3 20
Do	J. Arduoin.....	undivided pt.	16	8	20	86
Do	Rev. J. E. Geddes.....	N. E. $\frac{1}{2}$	17	8	100	1 21
Do	H. Sawyer.....	undivided pt.	1	1	125	1 53
North-Ham.....	Unknown. Inconnu..	All. Tout.	9	1	200	5 90
Do	Ed. Larose.....	M. N. E.	23	2	80	27 01
Do	Unknown. Inconnu..	Tout. All.	9	7	165	2 39
Do	Do	Do	10	7	165	2 39
Do	Do	Do	13	7	165	2 39
Do	Do	Do	14	7	165	2 39
Do	Ig. Aubert.....	Do	7	9	78	12 14
Do	Unknown. Inconnu..	S. O.	3	A	100	7 70
Do	Do	S. O.	2	A	100	7 70
Do	Walcott.....	pt.	26 & 27	4. S. W. St. Ph.		139 48

* Bornée en front par le chemin Saint-Philippe, d'un côté par le troisième rang, et de l'autre côté par le vingt-cinquième lot du quatrième rang et le terrain de la veuve P. Boudreau.

Les droits du gouvernement réservés.

* Bounded in front by the St. Philippe road, on one side by the third range, and on the other side by the twenty-fifth lot of the fourth range and the land of the widow P. Boudreau.

Government rights reserved.

E. S. DARCHE,

Secrétaire-trésorier de la municipalité
195 du comté de Wolfe.

E. S. DARCHE,

Secretary-treasurer of the municipality
196 of the county of Wolfe.

AVIS PUBLIC.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE
DE SAINT-MAURICE.

Yamachiche, ce 7 janvier 1873.

Je donne par les présentes avis public que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus par encan public, à Yamachiche, en la salle publique, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée, sur les terrains ci-après désignés, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus, savoir :

1. Sur le quart du lot numéro premier, dans le troisième rang du township de Saint-Maurice, dans la paroisse des Trois-Rivières, non résident.

Montant dû \$21 37

2. Sur partie du lot de terre numéro trois, dans le premier rang du township de Saint-Maurice, dans la dite paroisse des Trois-Rivières, entrée au rôle d'évaluation de la dite municipalité comme ayant soixante-dix arpents en superficie, sans garantie de mesure, non résident.

Montant dû \$43 13

L. A. LORD

Secrétaire-trésorier du conseil municipal
199 du comté de Saint-Maurice.

PUBLIC NOTICE.

OFFICE OF THE MUNICIPALITY OF THE
COUNTY OF ST. MAURICE.

I hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at Yamachiche, in the public room, MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipality hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, to wit :

1. Upon a land being the fourth part of the lot number one, in the third range of the township of St. Maurice, in the parish of Three-Rivers, non resident.

Amount due \$21 37

2. Upon a part of the lot number three, in the first range of the township of St. Maurice, in the said parish of Three Rivers, mentioned in the estimates roll of the said municipality, as being of seventy acres in superficies, without guarantee for the contentance, non resident.

Amount due \$43 13

L. A. LORD,

Secretary-treasurer of the municipal
200 council of the county of St. Maurice.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMME
DE NICOLET.

Bécancourt, 2 janvier 1873.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-après mentionnées seront vendues par encan public, à Bécancourt, dans la salle publique, lieu ordinaire des sessions du dit conseil, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les taxes et charges dues aux diverses municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais encourus.

Noms des propriétaires Names of proprietors	Rang—Range.	Lots ou parties. Lots or parts.	Etendue—Extent.	Montant dû. Amount due.
--	-------------	------------------------------------	-----------------	----------------------------

Municipalité de St. Wenceslas—Municipality of St. Wenceslas.

Township d'Aston—Township of Aston.

Dame Vve McLeod	VII		9 200 ac.	\$ 14 36
Dame Vve McLeod	do		10 200 "	3 86
Henry Stanton	VIII		8 200 "	7 37
Eugène Compagna	do	part. N. E. 9	75 "	3 78
Evariste Decaraffe	do	1/2 N. E. 10	72 "	4 82
Alexis Hébert	IX	C	72 "	28 67
David Leblanc	X	1/2 S. O. 22	50 "	17 57
David Leblanc	do	1/2 N. E. A	100 "	52 72

Municipalité de St. Léonard—Municipality of St. Léonard.

Township d'Aston—Township of Aston.

Antoine Mayrand	XIII		26 200 "	4 39
Et. Beauchemin	XIV	8 arp. N. E.	178 "	48 74
Et. Beauchemin	XV		26 200 "	1 31

Cette dernière terre est bornée en front par la petite rivière, en arrière par le rang St. Patrice, d'un côté à N. Rivet, et de l'autre côté à Isaac Faucher.

Municipalité de la paroisse de St. Célestin.

Un terrain ou emplacement situé dans le village de la paroisse de St. Célestin, du contenu de cinquante pieds de front sur la profondeur de cent pieds, plus ou moins, borné par le bout nord-est au chemin de la reine, par le bout sud-ouest à Félix Edouard Héon, du côté nord à Etienne Hébert et du côté sud à Pierre Pratte, appartenant à Léopold Trudelle.

Montant dû \$0 63

Un terrain situé dans la concession du Pays Brulé, dite paroisse de St. Célestin, contenant un demi arpent de front sur la profondeur de trois arpents, plus ou moins, borné par le bout nord au chemin de la reine, par le bout sud et du côté du nord-est à une route publique, et du côté du sud-ouest au terrain du Grand Tronc, appartenant à Lecomte et Cressé.

Montant dû \$0 69

Un demi lot de terre No. 8, dans le deuxième rang du township d'Aston, du contenu de quatre arpents et demi de front sur la profondeur de vingt-huit arpents, borné par le nord au chemin de la reine, par le sud au troisième rang, d'un côté à Israël Perreault et de l'autre côté à Luc Perreault, appartenant à Hilaire Perreault.

Montant dû \$1 41

Une terre située dans la dite paroisse de St. Célestin, à la concession de la côte St. Pierre, du contenu de trois arpents de front sur la profondeur de trente arpents, plus ou moins, bornée par le bout nord-est au chemin de la reine, par le bout sud-ouest au front des terres de la concession du St. Esprit, d'un côté à Louis Daneau, et de l'autre côté à Calixte Babineau, appartenant à Louis Doucet.

Montant dû \$2 69

Une terre située à la concession Saint-Joseph, à Saint-Célestin, contenant deux arpents de front sur la profondeur de vingt-sept arpents, plus ou moins; bornée par le nord-est au chemin de la Reine, par le sud-ouest au front des terres de la concession de la côte Saint-Pierre, d'un côté à Jean-Baptiste Morissette,

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE
COUNTY OF NICOLET.

Bécancourt, 2nd January, 1873.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at Bécancourt, in the public room, place where the sittings of the said council are held, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the taxes and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs incurred.

Noms des propriétaires Names of proprietors	Rang—Range.	Lots ou parties. Lots or parts.	Etendue—Extent.	Montant dû. Amount due.
--	-------------	------------------------------------	-----------------	----------------------------

Township de Wendover—Township of Wendover.

Evariste Lecomte	XIII		5 200 "	\$ 12 73
Evariste Lecomte	XIII		4 200 "	6 36

Municipalité de la paroisse de Ste. Brigitte des Sautes.

Municipality of the parish of Ste. Brigitte des Sautes.

Etienne Morissette	St. Louis	1 N. O.	60 arp.	1 05
Maxime René		8 S. O.	60 "	1 65
Théophile Lafond		16 S. O.	60 "	1 50
Théophile Lafond		17 S. O.	60 "	1 50
Moïse Dumais	St. David	3 N. O.	60 "	1 05
Joseph Boisvert	Hartville		36 "	1 88

This last land is bounded in front by la petite rivière, in rear by the range St. Patrice, on one side to N. Rivet, and on the other side to Isaac Faucher.

Municipality of the parish of St. Célestin.

A piece of land situate in the village of the parish of St. Célestin, containing fifty feet in front and one hundred feet in depth, more or less, bounded by the north-east end to the Queen's road, by the south-west end to Félix Edouard Héon, on one side to Etienne Hébert, and on the other side to Pierre Pratte, belonging to Léopold Trudelle.

Amount due \$0 63

A piece of land situate in the concession of Pays Brulé, at St. Célestin, containing half an arpent in front by three arpents in depth, bounded in front by the Queen's road, to the south end and on the north-east side to a by-road, on the south-west side to the Grand Trunk's land, belonging to Lecomte & Cressé.

Amount due \$0 69

A half lot of land No. 8, in the second range of the township of Aston, containing four arpents and a half in front by twenty-eight arpents in depth, bounded in front by the Queen's road, by the south to the third range, on one side to Israël Perreault, on the other side to Luc Perreault, belonging to Hilaire Perreault.

Amount due \$1 41

A land situate in the said parish of St. Célestin, concession of La Côte St. Pierre, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less, bounded by the north-east end to the Queen's road, by the south-west end to the concession of St. Esprit, on one side to Louis Daneau, on the other side to Calixte Babineau, belonging to Louis Doucet.

Amount due \$2 69

A land situate in the concession St. Joseph, at St. Célestin, containing two arpents in front by twenty-seven arpents in depth, more or less; bounded by the north-east to the Queen's road, by the south west to the front of the lands of la côte St. Pierre, on one side to Jean-Baptiste Morissette, and on the other side to

et de l'autre côté à Jean-Baptiste Houle, appartenant à Napoléon Girard.

Montant dû \$3 92

Une terre située à la concession Saint-Joseph, à Saint-Célestin, contenant trois arpents de front sur la profondeur de dix-huit arpents, plus ou moins; bornée par le bout nord-est au chemin de la Reine, par le bout sud-ouest au front des terres de la concession de la côte Saint-Pierre, d'un côté à Simon Bergeron, et de l'autre côté à Napoléon Girard, appartenant à Jean-Baptiste Morissette.

Montant dû \$0 80

Un demi lot de terre situé en la dite paroisse de Saint-Célestin, à la concession Saint-Joseph, du contenu d'un arpent et demi de front sur la profondeur de trente arpents; borné par le sud-ouest au chemin de la Reine, par le bout nord-est à Charles Poirier, fils, du côté nord à Pierre Beaudet, et du côté sud à Charles Poirier, père, appartenant à Paterson ou représentants.

Montant dû \$3 90

Une terre située dans le troisième rang du township d'Aston, du contenu de quatre arpents et demi de front sur la profondeur de neuf arpents; bornée par le bout sud-ouest au front des terres de la concession Saint-Joseph, par le bout nord-est au chemin de la Reine, d'un côté à Pierre Poirier, et de l'autre côté à Octave Pellerin, appartenant à François Pellerin.

Montant dû \$0 35

Une terre située dans le quatrième rang du township d'Aston, du contenu d'un demi arpent de front sur la profondeur de vingt-huit arpents; bornée par le bout sud au cinquième rang, par le bout nord au troisième rang, d'un côté à Pierre Pellerin, et de l'autre côté à Adolphe Béliveau, appartenant à Léon Baron ou représentants.

Montant dû \$0 67

Municipalité de la paroisse de Gentilly.

Une terre située dans la concession nord-est de la rivière Gentilly, de un arpent et trois quarts de front sur vingt arpents et demi de profondeur, le tout plus ou moins; bornée au nord-est au cordon des terres de la dite concession, et au sud-ouest à la rivière Gentilly, joignant au nord à Honoré Tourigny, et du côté du sud à Joseph Henri Veilleux, appartenant à David Houle.

Montant dû \$3 81

A. O. DESILETS,
S. T. C. M. C. N.

187

Canada.

Province de Québec,
Municipalité du comté de
St. Hyacinthe.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE SAINT-HYACINTHE.

Je, Michel Esdras Bernier, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Saint-Hyacinthe, donne par les présentes, avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, en la cité de Saint-Hyacinthe, en la salle du marché centre, lieu ordinaire des séances du dit conseil, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient plus tôt payées avec les frais encourus.

Municipalité de la paroisse de Saint-Judes.

1. Une terre, au nom de Alexandre Allaire, non-résident, située en la dite paroisse de St. Judes, sur la concession nord Salvaille, de trois quarts d'arpent de front sur environ cinq arpents de profondeur, plus ou moins, tenant à un bout, à la rivière Salvaille, à l'autre bout Toussaint Borgard et Toussaint Archambault, d'un côté à Charles Raynaud et de l'autre à Jean Maranda ou représentants, sans bâtisses.

Montant dû \$5 00

2. Une terre au nom du dit Alexandre Allaire, sise au même lieu, de la contenance d'un arpent de front sur dix arpents de profondeur, plus ou moins, tenant à un bout à la rivière Salvaille, de l'autre bout à David Pelletier et autres, d'un côté aux héritiers Deschambault, et de l'autre côté à Jean Maranda ou représentants, sans bâtisses.

Montant dû \$6 00

3. Une terre, au nom des héritiers Deschambault,

Jean-Baptiste Houle, belonging to Napoléon Girard.

Amount due \$3 92

A land situate in the concession St. Joseph, at St. Célestin, containing three arpents in front by eighteen arpents in depth, more or less; bounded by the north-east end to the Queen's road, by the south-west end to the lands of la côte St. Pierre, on one side to Simon Bergeron, and on the other side to Napoléon Girard, belonging to Jean-Baptiste Morissette.

Amount due \$0 80

A half lot of land situate in the said parish of St. Célestin, in the concession St. Joseph, containing one arpent and a half in front by thirty arpents in depth; bounded by the south-west to the Queen's road, by the north-east end to Charles Poirier, son, on the north side to Pierre Beaudet, and to the south side to Charles Poirier, père, belonging to Paterson or representatives.

Amount due \$3 90

A land situate in the third range of the township of Aston, containing four arpents and a half in front by nine arpents in depth; bounded by the south-west end to the front of the lands of the concession St. Joseph, by the north-east end to the Queen's road, on one side to Pierre Poirier, and on the other side to Octave Pellerin, belonging to François Pellerin.

Amount due \$0 35

A land situate in the fourth range of the township of Aston, containing half an arpent in front by twenty-eight in depth; bounded by the south to the fifth range, by the north end to the third range, on one side to Pierre Pellerin, and on the other side to Adolphe Béliveau, belonging to Léon Baron or his representatives.

Amount due \$0 67

Municipality of the parish of Gentilly.

A land situate in the concession north-east of the river Gentilly, containing one arpent and three quarters in front by twenty arpents and a half in depth, the whole more or less; bounded to the north-east to the front of the said concession, to the south-west to the river Gentilly, on the north side to Honoré Tourigny, and to the south side to Joseph Henri Veilleux, belonging to David Houle.

Amount due \$3 81

A. O. DESILETS,
S. T. C. M. C. N.

188

Canada.

Province of Quebec,
Municipality of the county of
St. Hyacinthe.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF ST. HYACINTHE.

I, Michel Esdras Bernier, secretary-treasurer of the municipal council of the county of St. Hyacinthe, give by these presents, public notice, that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, in the city of St. Hyacinthe, in the central market hall, usual place of the sittings of the said council, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN o'clock in the morning, for taxes and charges due to the municipality hereinafter mentioned on the different lots of lands hereinafter described unless the same be paid sooner with costs.

Municipality of the parish of St. Judes.

1. A lot of land, in the name of Alexandre Allaire, non resident, situate in the said parish of St. Judes, on the north concession of Salvaille, of three quarter of an arpent in front by about five arpents in depth, more or less, joining by one end to river Salvaille, at the other end Toussaint Borgard and Toussaint Archambault, on one side to Charles Raynaud, and on the other Jean Maranda and representatives—without building.

Amount due \$5 00

2. A lot of land in the name of Alexandre Allaire, situate at the same place, of one arpent in front by ten arpents in depth, more or less, joining at one end to the Salvaille river, to the other end David Pelletier and others; on one side to the heirs Deschambault and on the other side Jean Maranda or representatives—without building.

Amount due \$6 00

3. A lot of land, in the name of the heirs Descham-

aise au même lieu, de quatre arpents et un quart de front sur trente de profondeur, plus ou moins, tenant à un bout à la rivière Salvaille, à l'autre bout au chemin de front de la dite concession, d'un côté au terrain ci-dessus en second lieu désigné et autres, et de l'autre côté à Eusèbe Archambault ou représentants.

Montant dû \$9 00

4. Une terre, au nom de Amable Boucher, absent, située en la dite paroisse, sur la concession sud de Fleury, de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, tenant à un bout à François Magnan, à l'autre bout au chemin de Michauville, d'un côté à Joseph Desrosiers, et de l'autre côté à Joseph Dauphinais.

Montant dû \$11 00

5. Une terre, au nom de Eusèbe Desrosiers, absent, située en la dite paroisse, sur la concession sud de Fleury, de deux arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur, tenant à un bout au chemin de Michauville, à l'autre bout à Joseph Commault, d'un côté à Pierre Allaire, et de l'autre côté à François Cartier.

Montant dû \$11 00

M. E. BERNIER,
Secrétaire-trésorier du conseil municipal du
comté de St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, 7 janvier 1873. 231

PROVINCE DE QUÉBEC.

MUNICIPALITÉ DU COMTE DE RICHMOND.

AVIS PUBLIC est par ces présentes donné par William Brooke, écuyer, le secrétaire-trésorier de la dite municipalité, que les terres ci-après mentionnées seront vendues par encan public, à la chambre du conseil, dans le palais-de-justice, dans le village de Richmond, LUNDI, le TROISIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, en défaut de paiement des cotisations et des charges dues aux diverses municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots ci-après désignés, avec les frais.

Municipality of the township of St. George de Windsor.—Municipalité du township de Saint-George de Windsor.

Owners. — Propriétaires.	Description. — Désignation.	Lot.	Range. — Rang.	Acres.	Montant. — Amount.
Cyrille Dion	N. W.	7	1	50	\$10 36
Dme. V. Blanchette	N. W. $\frac{1}{2}$	15	1	75	9 12
Dona Pepin	N. W. $\frac{1}{2}$ of N. E. $\frac{1}{2}$	21	1	100	5 62
O. H. Carpentier	N. W.	10	4	150	7 12
Joseph Dubreuil	N. W.	17	4	100	11 58
William Murray	S. E.	17	4	50	3 03
F. X. Hamel	N. W. $\frac{1}{2}$	1	5	50	3 15
Moyse Boucher	S. E.	1	5	50	7 19
William McLean		4	5	200	31 46
Dm. P. D. Hart	N. W.	9	5	150	5 37
Dm. P. D. Hart	S. E.	10	5	100	4 20
Michael Coffy	S. W.	16	5	100	6 31
James Nickle	S. E. $\frac{1}{2}$ of N. W. $\frac{1}{2}$	13	6	100	9 80
do	N. W.	14	6	3	16 46
William Ellis	N. W. $\frac{1}{2}$	14	6	72	3 09

Municipality of the township of Stoke.—Municipalité du township de Stoke.

Richard D. Morkill		26	8	200	\$ 5 10
S. Beaudoin		13	1	200	13 75
A. W. Kendrick	S. W. $\frac{1}{2}$	16	3	100	4 20
do		17	4	200	7 80

Municipality of the township of Cleveland.—Municipalité du township de Cleveland.

Matthew Burnie	N. W. $\frac{1}{2}$	8	12	50	\$ 4 53
Shipton Slate Co.	Quarry	5	15	20	3 71
Michael Monahan	N. E. $\frac{1}{2}$ of N. E. $\frac{1}{2}$	12	9	46	4 32
Jabez Taylor, junior	off the S. W. $\frac{1}{2}$	23	12	$\frac{1}{2}$ acre....	3 83
Roderick McLeod	N. W. $\frac{1}{2}$	20	9	50	3 77
Heirs of Mr. Gilpin	off S. E. $\frac{1}{2}$	22	13	3	19 10
Jacob Scott	N. W. $\frac{1}{2}$	8	11	50	3 13

W. BROOKE,

Secretary-Treasurer of the municipality of the county of Richmond.
Secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Richmond.

Richmond, 8th January, 1873.

181-182

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE DRUMMOND.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues à l'enchère publique, à Drummondville, dans le palais de justice, lieu où se tiennent les séances du dit conseil, le PREMIER LUNDI de MARS prochain, à DIX heures du matin, à défaut du paiement des taxes auxquelles elles sont affectées et des frais encourus.

Municipalité du township de Kingsey.—Municipality of the township of Kingsey.
Township de Kingsey.—Township of Kingsey.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF DRUMMOND.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at Drummondville, in the court house, place where the sittings of the said council are held, on the FIRST MONDAY of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, in default of payment of the taxes due thereon and of the costs incurred.

Designation de la terre.—Description of land.

Designation de la terre.—Description of land.					Montant dû sur chaque lot.
Noms des propriétaires. — Names of owners.	Rang. — Range	Lot	Etendue. — Extent.	Amount due on each lot.	
Emmanuel Beauchemin.....	9	25	200	\$ 1 60	
do	9	26	200	1 60	
do	9	27	200	1 60	
do	9	28	100	0 81	
Catherine Keef.....	4	20	60	2 83	
Bornée en front par le chemin de la Reine, au nord-est par John McKnown, au sud-ouest par David Fontaine, et en arrière par la ligne de concession.					Bounded in front by the Queen's highway, on the north-east by John McKnown, on the south-west by David Fontaine, and in rear by the concession line.
E. Evans.....	1	4 & 5	1	8 60	
Bornée en front par le chemin de la Reine, au sud-ouest par une route (by-road), et au nord-est et en arrière par Robert Brock.					Bounded in front by the Queen's highway, on south-west side by a by-road, and on the north-east and in rear by Robert Brock.
Municipalité du township de Grantham.—Municipality of the township of Grantham.					Township de Grantham.—Township of Grantham.

No.	Noms des propriétaires. Names of owners.	Lot.	Rang. Range.	Voisins. Neighbors.	Montant dû. Amount due.
1/2 S. H.	Veuve Louis Cartier Laflotte.....	p. 5	1		\$ 12 64
12	Honoré Caya	p. 11	1		1 39
1/2 N. 8	Joseph Lacourse	p. 12	1		0 90
	Joseph Lafrance Cartier	p. 12	2	J. B. Boudreau, Damase Desmarais...	1 60
	Damase Desmarais.....	p. 12	2	Jos. Lafrance, Jos. St. Amand	2 15
	Joseph Bibeau.....	p. 15	2	François Laramé, Bénéoni Bibeau	0 93
	Victor Lachapelle.....	p. 15	2	Bénéoni Bibeau, Ferd. Desmarais.....	0 34
	Victor Cartier	p. 16	2	Ferd. Desmarais, Télesp. Laramé.....	0 68
	Olivier Lacelle.....	p. 16	2	Télesp. Laramé, François Labrecque..	1 31
	Joseph Labonté	p. 18	2	Louis Letendre, Ant. Brouillard.....	0 84
	Joachim Ritchotte.....	p. 12	3	Louis Paul-hus, M. Lambert.....	0 85
	P. N. Dorion	p. 13	3	M. Lambert, P. N. Dorion.....	10 77
	do do	p. 13	3	P. N. Dorion, George Yon	0 49
	Mde. Watson	p. 14	3	Roch Fortier, Moïse Fortier	0 74

Municipalité de la paroisse de Saint-Bonaventure.—*Suite.*
Municipality of the parish of St. Bonaventura.—*Continued*

No.	Noms des propriétaires. Names of owners.	Lot.	Rang. Range.	Voisins. Neighbors.	Montant dû. Amount due.
	Hercule Godin	p. 15	3	Joseph Joubert, Joseph Petit.....	\$ 4 58
	Joseph Petit.....	p. 45	3	Hercule Godin, Régis Gaucher	3 25
	Pierre Tessier	p. 12	4	T. Letendre, R. Millar.....	0 66
	Mde. Watson	p. 13	4	R. Millar, L. A. Sénécal.....	0 79
22	Joseph Vincent.....	p. 14	6		1 68
28	Joseph Ant. Cartier	p. 16	6		19 32

J. T. CAYA,

Secrétaire-Trésorier du conseil municipal du comté de Drummond.

Secretary Treasurer of the municipal council of the county of Drummond.

Drummondville, 4 janvier 1873.—Drummondville, 4th January, 1873.

147-8 2

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ
DE SHERBROOKE.

Sherbrooke, 7 janvier 1873.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessus mentionnées seront vendues par encan public, à la salle du conseil, dans l'hôtel-de-ville, dans la ville de Sherbrooke, dans le dit comté de Sherbrooke, LUNDI, le TROISIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les estimations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE
COUNTY OF SHERBROOKE.

Sherbrooke, 7th January, 1873.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at the council room, in the town hall building, in the town of Sherbrooke, in the said county of Sherbrooke, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots described, unless the same be paid, with costs, at least two days before the above day.

Municipalité. Municipality.	Propriétaire. Owner.	Quelle partie du lot. What part of lot.	Lot.	Rang. Range.	Étendue en Extent in acres.	Montant dû. Amount due.
Ascot.....	Henry P. Adams.....	$\frac{1}{2}$ E	1	10	50	\$20 92
do	do	$\frac{1}{2}$ S E	4	11	50	16 73
do	do	$\frac{1}{2}$ O W	2	13	100	28 73
do	do	$\frac{1}{2}$ O W	3	13	100	20 03
do	do	$\frac{1}{2}$ O W	1	9	100	34 10
do	Thomas Anderson.....	Partie de—Part of $\frac{1}{2}$ N E	4	8	1	53 05
do	Henry C. Lloyd.....	$\frac{1}{2}$ E	8	9	100	78 05
do	do	Côté S de—S side of $\frac{1}{2}$ E	11	8	30	113 88
do	Terrance McGovern.....	Partie est, nord du chemin East part north of road.....	21	5	9	4 26
do	do	E de $\frac{1}{2}$ O—E of $\frac{1}{2}$ W	22	5	70	28 10
do	do	E de $\frac{1}{2}$ O—E of $\frac{1}{2}$ W—40 acres	23	5	20	8 78
do	William Reed.....	$\frac{1}{2}$ O W	12	9	100	63 78
do	John Doyle.....	O W	16	9	140	44 05
do	Timothy L. Terrill.....	$\frac{1}{2}$ O W	22	7	100	27 45
do	Moses Covey.....	Coin S O—Corner S W	6	8	1	16 60
do	John Griffith.....	Partie de—Part of $\frac{1}{2}$ E	20 & 21	6	100	27 55
do	do	Partie de—Part of $\frac{1}{2}$ E	20 & 21	6	49	25 28
do	do	$\frac{1}{2}$ O W	8	9	50	8 21
Village Lennoxville..	William M. Malson.....	Partie—Part	12	5	2	61 00
Ascot.....	do	Partie—Part	12	5	2	34 80
Prior to division of Lennoxville:						
Orford.....	Moïse Nevin.....	$\frac{1}{2}$ E	15	8	100	25 03
do	Julien Picard.....	$\frac{1}{2}$ N	20	8	100	17 64
do	James Gibb <i>et al.</i>	Tout—All	16	9	200	14 56
do	do	do	17	9	200	14 56
do	do	do	18	9	200	14 56
do	do	do	19	9	200	14 56
do	do	do	20	9	200	14 56
do	do	do	21	9	200	14 56
do	{ Banque d'Epargnes de Québec...	do	22	9	200	3 21
do	{ Quebec Savings Bank.....	do	22	9	200	3 21
do	do	do	23	9	200	3 21
do	do	do	24	9	200	3 21
do	do	do	25	9	200	3 21
do	do	do	26	9	200	3 21
do	do	do	27	9	200	3 21
do	Levingston E. Morris.....	do	22	17	200	14 76
do	do	do	23	17	200	14 76
do	do	do	24	17	200	14 76
do	do	do	25	17	200	14 76
do	do	do	26	17	200	14 76
do	do	do	27	17	200	14 76

JAMES R. WOODWARD, Secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Sherbrooke.

141-2 2

Secretary-treasurer of the municipal council of the county of Sherbrooke.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ D'YAMASKA.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-après mentionnées seront vendues par encan public, à Saint-François du Lac, le PREMIER LUNDI du mois de MARS prochain, en le palais de justice, à DIX heures avant-midi, pour cotisations dues à la municipalité de la paroisse de Saint-David, en le dit comté d'Yamaska, sur les terres ci-après désignées, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué, savoir :

1. Une terre appartenant à Edouard Leduc, dans la première concession Sainte-Caroline $\frac{1}{2}$ No. 2 et $\frac{1}{2}$ du No. 3 de 3 arpents de front sur 25 arpents de profondeur, d'un côté à Félix Leduc, et l'autre côté à veuve Ls. Caré dit Laroche, absent.

Montant dû \$1 79

2. Une terre appartenant moitié à Pierre Niquet, l'autre moitié à ses enfants, dans la concession Sainte-Cécile, d'environ $\frac{1}{2}$ arpent de front sur environ 9 $\frac{1}{2}$ arpents de profondeur, d'un côté à Michel Francœur, et de l'autre côté à la route des concessions Viviane d'Arthur, absent.

Montant dû \$1 60

3. Une terre appartenant à Achille Cournoyer, dans la concession Sainte-Louise $\frac{1}{2}$ du No. 2, de $\frac{1}{2}$ arpent de front sur 25 arpents de profondeur, d'un côté à Sévère Laperrière, et de l'autre côté à Louis Chapdelaine, absent.

Montant dû \$3 66

4. Une terre appartenant à Léandre Albeck, dans la première concession Wurtele, $\frac{1}{2}$ arpent de front sur 30 arpents de profondeur, d'un côté à Damas Gravel, et de l'autre côté à Joseph Bergeron, absent.

Montant dû \$2 40

5. Une terre appartenant à Antoine Chapdelaine dit Larivière dans la concession Ste. Sophie, 1 arpent de front sur 12 $\frac{1}{2}$ arpents de profondeur, d'un côté à Narcisse Danis et de l'autre côté à Edouard Ritchotte.

Montant dû \$ 3 91

O. H. COUTU,
S. T. C. C. Y.

Daté à St. François du Lac, 4 janvier 1873.

143 2

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL COUNTY OF YAMASKA.

I do hereby give notice that the undermentioned lands, will be sold by public auction at St. François du Lac, the FIRST MONDAY of the month of MARCH next, at the hour of TEN o'clock in the forenoon, in the Court House, for assessments due to the municipality of St. David, in the said county, on the lands undermentioned, unless they be paid, with costs, two days at least, before the day above mentioned, viz :

1. A land belonging to Edouard Leduc, in the first concession Ste. Caroline $\frac{1}{2}$ on No. 2 and $\frac{1}{2}$ on No. 3, of 3 acres in front, on 25 acres in depth, on one side to Félix Leduc and the other side to widow Ls. Caré dit Laroche, absent.

Amount due..... \$1 79

2. A land belonging half to Pierre Niquette and the other half to his children in the Ste. Cécile concession, about $\frac{1}{2}$ acre in front, on about 9 $\frac{1}{2}$ acres in depth, on one side to Michel Francœur and the other side to la route des concessions Vivianne et Arthur, absent.

Amount due..... \$1 69

3. A land belonging to Achille Cournoyer, in the Ste. Louise concession $\frac{1}{2}$ on No. 2 of $\frac{1}{2}$ acre in front, on 25 acres in depth, joining on one side to Sévère Laperrière, and the other side to Louis Choydelaine absent.

Amount due..... \$3.66

4. A land belonging to Léandre Arbeck, in the first concession Wurtele $\frac{1}{2}$ acre in front on 30 acres in depth, joining on one side to Damas Gravel, and the other side to Joseph Bergeron, absent.

Amount due..... \$2.40

5. A land belonging to Antoine Chapdelaine dit Larivière, in Ste. Sophie concession, 1 acre in front on 12 $\frac{1}{2}$ acres in depth, joining on one side to Narcisse Danis and the other side to Edouard Ritchotte.

Amount due..... \$3.91

O. H. COUTU,
S. T. M. C. C. Y.

Dated at St. François du Lac, 4th January, 1873.

144 2

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE DORCHESIER.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, à Sainte-Hénédine, au lieu où se tiennent les séances du conseil de comté, LUNDI, le TROISIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

MUNICIPALITÉ DU TOWNSHIP WARE.—MUNICIPALITY OF TOWNSHIP WARE.

Rang. Range.	Lot.	Etendue en acres. Extent in acres.	Taxes Municipales. Municipal taxes.	Taxes pour procès-verbaux. Taxes for proceedings.	Taxes pour chemins. Road Taxes.	Montant dû sur chaque lot. Amount due on each lot.	
do	14 N	50	\$0 30	\$0 00	\$0 00	\$0 30	Thomas Archer, absent.
do	14 S	50	0 25	0 00	0 00	0 25	do
do	15 N	50	0 16	0 12	0 00	0 28	do
do	15 S	50	0 23	0 12	0 00	0 35	do
do	16 N	50	0 15	0 00	0 56	0 69	do
do	16 S	50	0 21	0 15	9 73	10 09	do
do	17	100	0 26	0 15	10 04	10 45	do
do	18	100	0 26	0 15	12 04	12 45	do
do	19	100	0 31	0 15	15 28	15 74	do
do	20 N	50	0 19	0 11	0 79	1 09	do
do	20 S	50	0 13	0 25	0 60	0 78	do
do	21 N	50	0 10	0 11	0 48	0 69	do
do	21 S	50	0 16	0 08	0 48	0 72	do
do	22	100	0 31	0 15	0 96	1 42	do
do	23	100	0 31	0 15	0 96	1 42	do
do	24	100	0 31	0 15	0 96	1 42	do

DANIEL TRACHY, Secrétaire-trésorier C. M. C. D.
Secretary-treasurer M. C. C. D.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE D'ARGENTEUIL.

Je donne avis public par ces présentes que les terres ci-après mentionnées seront vendues par encaissement public à la chambre du conseil, dans le palais-de-justice, dans le village de Lachute, dans le dit comté d'Argenteuil, LUNDI le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées sur les divers lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées au moins deux jours avant le jour ci-dessus.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF ARGENTEUIL.

I do hereby give public notice that the lands hereafter mentioned, will be sold by public auction, at the council room, in the court house, in the village of Lachute, in the said county of Argenteuil, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots described unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

Propriétaires. Proprietors.	Municipalité du township de Chatham. Municip. of the township of Chatham.	Rang Range	Numéro des lots. Number of lots.	Montant dû sur chaque lot. Amount due on each lot.
Widow Mede.....		10	Moitié ouest du lot No 5—W. 1/2 of lot No. 5....	\$ cts. 4 37
Joseph Myres.....		11	Moitié nord " " 7—N 1/2 " " 7....	9 89 1/2
James Barnett.....		11	Moitié est " " 20—E. 1/2 " " 20....	31 90
William Baxter.....		12	Moitié est " " 7—E. 1/2 " " 7....	4 73 1/2
William Swail.....		12	Lots numéros 25, 26, 27—Lots No. 25, 26, 27...	15 10

Municipalité de la paroisse de Saint-Jérusalem d'Argenteuil.

1. Un emplacement situé en le village de Lachute, en la dite paroisse connue comme formant partie de la terre « Fraser », contenant un demi arpent en superficie; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière et à l'est par la propriété de Hugh Fraser, et à l'ouest par David Christie—avec bâtisses. Propriétaire, représentant de feu James Cleland, en son vivant du même lieu, cordonnier, absent.

Montant dû..... \$3.50

2. Un lot de terre situé en la dite paroisse entré sur le rôle d'évaluation sous No. 173, comme appartenant à Félix Brazeau, cultivateur, connu et désigné comme formant partie des lots Nos. 13 et 14, de la première concession de l'arrondissement « East Settlement », dite paroisse, contenant environ cinquante arpents en superficie, plus ou moins; borné d'un bout par William Gordon et Henry McRae, d'un côté par John Griffith, et de l'autre côté par William Gordon—avec bâtisses.

Montant dû..... \$5.93

3. Un lot de terre situé en la dite paroisse entré sur le rôle d'évaluation sous No. 190, comme appartenant à dame veuve Watts, connu comme lot No. 9, du côté est de l'arrondissement « East Settlement », dite paroisse, contenant quatre-vingt-dix arpents, plus ou moins; borné en front par le chemin public, d'un côté par lot No. 8, appartenant à J. G. LaBelle, et de l'autre côté par lot No. 7, appartenant à Joseph Charron et Joseph Guindon—avec bâtisses.

Montant dû..... \$30.50

4. Un lot de terre situé en la dite paroisse entré sur le rôle d'évaluation sous No. 216 comme appartenant à Samuel Cleland, cultivateur, connu comme formant une certaine étendue de terre situé en la concession Jerusalem, en « Duell's purchase », dite paroisse, contenant quatre-vingt-dix arpents en superficie, plus ou moins; borné en front par les représentants veuve Jeremiah Minkly, en arrière, par les représentants Thomas Barron, d'un côté par Ellison Cleland, et de l'autre côté par Hugh Cleland—avec bâtisses.

Montant dû..... \$10.87 1/2

5. Une étendue de terre située en la dite paroisse entrée sur le rôle d'évaluation sous Nos. 295 et 296, comme appartenant à John Evans, cultivateur, connue comme formant les lots Nos. 12 et 13 en la deuxième concession, et les lots Nos. 13 et 14 en la troisième concession du « North Settlement », en la seigneurie d'Argenteuil, contenant chaque lot quatre-vingt dix arpents, plus ou moins—avec bâtisses.

Montant dû..... \$9.99 1/2

6. Un lot de terre situé en la dite paroisse entré sur le rôle d'évaluation sous No. 304 comme appartenant à Robert Leister, cultivateur, connu comme formant un lot en le « North Settlement », en la seigneurie d'Argenteuil, borné d'un côté par la terre de Stewart Martin, et de l'autre côté par un lot appartenant

Municipality of the parish of St. Jerusalem d'Argenteuil.

1. A village lot or emplacement situated in the village of Lachute, in said parish, known as forming part of the Fraser farm, containing one half of an arpent in extent; bounded in front by the Queen's highway, in rear and on the east side by the property of Hugh Fraser, and on the west by David Christie—without buildings. Proprietors, heirs of the late James Cleland, in his lifetime of the same place, shoemaker, non resident.

Amount due..... \$3.50

2. A lot of land situated in said parish, entered on the assessment roll under No. 173 as belonging to Félix Brazeau, farmer, known and described as forming part of lots No. 13 et 14, in the first concession of the East Settlement of said parish, containing about fifty arpents, more or less; bounded on one end by the seignorial line, on the other end by William Gordon and Henry McRae, on one side by John Griffith and on the other side by William Gordon—with buildings thereon.

Amount due..... \$5.93

3. A lot of land situated in the said parish, entered on the assessment roll under No. 190 as belonging to Mrs. widow Watts, known and described as being lot No. 9, on the east side of the East Settlement of said parish, containing ninety arpents, more or less; bounded in front by the public road, on one side by lot No. 8, belonging to J. G. LaBelle, and on the other side by lot No. 7, belonging to Joseph Charron and Joseph Guindon—with buildings thereon.

Amount due..... \$30.50

4. A lot of land situated in the said parish, entered on the assessment roll under No. 216 as belonging to Samuel Cleland, farmer, known and described as being a certain tract of land situated in the concession Jerusalem, in Duell's purchase, in said parish, containing ninety arpents in superficies, more or less; bounded in front by the representatives of the widow Jeremiah Minkly, in rear by the representatives of Thomas Barron, on one side by Ellison Cleland, and on the other side by Hugh Cleland—with buildings thereon.

Amount due..... \$10.87 1/2

5. A parcel of land situated in the said parish, entered on the assessment roll under Nos. 295 and 296, as belonging to John Evans, farmer, known and described as composing the lots Nos. 12 and 13, in the second concession and lots Nos. 13 et 14, in the third concession of the North Settlement, in the seigniorie of Argenteuil, containing each lot ninety arpents, more or less, with buildings.

Amount due..... \$9.99 1/2

6. A lot of lands situated in the said parish, entered on the assessment roll under No. 304 as belonging to Robert Leister, farmer, known and described as being a lot of land in the North Settlement of the seigniorie of Argenteuil; bounded on one side by the farm of Stewart Martin, and on the other side by a lot of land

nant à veuve Mahon, contenant quatre-vingt-dix arpents, plus ou moins—avec bâtisses.

Montant dû..... \$17.50

GAVIN J. WALKER,
Secrétaire-Trésorier

de la municipalité du comté d'Argenteuil.

Lachute, 4 janvier 1873. 139 2

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE TERREBONNE.

Saint-Jérôme, le deuxième jour du mois de janvier mil huit cent soixante-et-treize.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-après mentionnées, seront vendues, par encan public, au bureau du conseil municipal du comté de Terrebonne, dans le village de Saint-Jérôme, LUNDI, le TROISIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus.

Dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Sophie.

Le lot No. 36, situé au côté sud de la rivière L'Achigan, seigneurie de Terrebonne; borné en front par la rivière L'Achigan, d'un côté par James Hamel, de l'autre côté par le lot No. 37, en arrière par les terres de la première Côte Morelle, vacant.

Taxes municipales et scolaires..... \$13 54

Le lot No. 37, situé au sud de la rivière L'Achigan, seigneurie de Terrebonne; borné en front par la rivière L'Achigan, d'un côté par le No. 36, et de l'autre côté par Antoine Pérault, et en arrière par les terres de la première Côte Morelle, vacant.

Taxes municipales et scolaires dues..... \$13 54

Le lot No. 22, situé dans le village de Sainte-Sophie; borné en front par le chemin public qui conduit du village de Sainte-Sophie au village de New-Glasgow, d'un côté par Isidore Alarie, de l'autre côté et en arrière par la terre cultivée par le curé de Sainte-Sophie, vacant.

Taxes municipales et scolaires dues..... \$ 4 30

Le lot No. 26, situé au côté nord de la rivière Abercrombie, seigneurie de Terrebonne; borné en front par la dite rivière Abercrombie, d'un côté par madame Masson, de l'autre côté par John Wright, et en arrière par le township de Kilkenny, paroisse de Saint-Calixte, vacant.

Taxes municipales et scolaires dues..... \$10 94

Le lot No. 17, situé dans la deuxième concession de la côte Henry, contenant quatre arpents de front sur vingt arpents de profondeur; bornée en front par la base de la dite côte, en arrière par les terres de la première concession de la côte John, d'un côté par J. A. Hervieux, et de l'autre côté par François Leroux, vacant.

Taxes municipales et scolaires dues..... \$12 20

Le lot No. 16, situé dans la deuxième concession de la côte Henry, contenant quatre arpent de front sur vingt arpents de profondeur; bornée en front par la base de la dite côte, en arrière par les terres de la première concession de la côte John, d'un côté par Moïse Doré, et de l'autre côté par Adolphe Burk, vacant.

Taxes municipales et scolaires dues..... \$25 93

La moitié du lot No. 8, situé dans la deuxième concession de la côte John, borné en front par le chemin de la côte John, en arrière par la ligne de la seigneurie Globensky, d'un côté par Olivier Michauville, et de l'autre côté par Joseph Godard, vacant.

Taxes municipales et scolaires dues..... \$9 80

La moitié du lot No. 16, situé dans la concession de la deuxième côte John, borné en front par le chemin de la côte John, en arrière par la ligne de la seigneurie Globensky, d'un côté par Antoine Brière, et de l'autre côté par Mothé Morris, vacant.

Taxes municipales et scolaires dues..... \$5 35

Dans la municipalité du village de Sainte-Thérèse de Blainville.

Un emplacement contenant soixante pieds de front sur la profondeur de cent vingt pieds, borné en front par la rue Saint-Lambert, derrière par la rue Saint-Louis, tenant d'un côté à Charles Duchesne, de l'autre à Jean-Baptiste Dufour et Jean-Baptiste Leblanc, dernier propriétaire connu, Arthur Godard, et maintenant, vacant.

Taxes municipales et scolaires dues..... \$3 00

owned by widow Mahon, containing ninety acres, more or less—with buildings.

Amount due..... \$17.50

GAVIN J. WALKER,
Secretary-Treasurer

of the municipality of the county of Argenteuil.

Lachute, 4th January, 1873. 140 2

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF TERREBONNE.

St Jerome, the second day of the month of January one thousand eight hundred and seventy-three.

I do hereby give public notice, that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction, at the office of the municipal council of the county of Terrebonne, in the village of St. Jérôme, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid, with costs, at least two days before the above day.

In the municipality of the parish of St. Sophia.

Lot No. 36, situated on the south side of the river Achigan, seigniorie of Terrebonne, bounded on the front by the said river Achigan, on the one side by James Hamel, on the other side by lot No. 37, in rear by the lands of the first Cote Morelle, vacant.

Municipal and school taxes, amount due..... \$13 54

Lot No. 37, situated on the south side of the river Achigan, seigniorie of Terrebonne, bounded on the front by the said river Achigan, on the one side, by lot No. 36, on the other side, by Antoine Pérault, in the rear, by the lands of the first Cote Morelle, vacant.

Municipal and school taxes, amount due..... \$13 54

Lot No. 22, situated in the village of St. Sophia, bounded on the front by the main road leading from the village of St. Sophia to the village of New Glasgow, on the one side by Isidore Alarie, on the other side, and in rear by the land farmed by the Curé of St. Sophia, vacant.

Municipal and school taxes, amount due..... \$4 30

Lot No. 26, situated north of the river Abercrombie, seigniorie of Terrebonne, bounded on the front by the said river Abercrombie, on one side by Madam Masson, on the other side by John Wright, on the rear by the township Kilkenny, parish of St. Calixte, vacant.

Municipal and school taxes, amount due..... \$10 94

Lot No. 17, situated in second concession cote Henry, containing four arpents in front by twenty arpents in depth, bounded on the front by the foot of the said cote, on the one side by J. A. Hervieux, on the other side by François Leroux, and on the rear by concession cote John, vacant.

Municipal and school taxes, amount due..... \$12 20

Lot No. 16, situated in the second concession cote Henry, containing four arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in front by the foot of the said cote, on the one side by Moïse Doré, senior, on the other side by Adolphe Burk, and on the rear by the lands of the first concession of the cote John, vacant.

Municipal and school taxes, amount due..... \$25 93

Lot No. 8, situated in the second concession cote John, seigniorie of Terrebonne, bounded on the front by the road of the said cote John, on the one side by Olivier Michauville, on the other side by Joseph Godard, and on the rear by the line of the Globenski seigniorie, vacant.

Municipal and school taxes, amount due..... \$9 80

The half of lot number 16, situate in the second concession cote John, bounded in front by the road of the cote John, in rear by the line of the Globenski seigniorie, on one side by Antoine Brière, and on the other side by Mothé Morris, vacant.

Municipal and school taxes due..... \$5 35

In the municipality of the village of St. Thérèse de Blainville.

An emplacement containing sixty feet in front by the depth of one hundred and twenty feet; bounded in front by St. Lambert street, in rear by St. Louis street, on one side by Charles Duchesne, on the other side by Jean-Baptiste Dufour and Jean-Baptiste Leblanc, last known proprietor being Arthur Godard, vacant.

Municipal and school taxes due..... \$3.00

Dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville.

Le lot No. 10, situé dans la côte nord, de la contenance d'un huitième d'arpent, dernier propriétaire connu, Moïse Bouchard.

Taxes municipales et scolaires dues..... \$1 08

Le lot No. 46, situé dans le bas de Sainte-Thérèse, de la contenance de douze arpents, dernier propriétaire connu, Peter King.

Taxes municipales et scolaires dues..... \$3 35

Le lot No. 23, situé au coteau Sainte-Thérèse, contenant vingt-cinq arpents, dernier propriétaire connu, Héritiers Ker.

Taxes municipales et scolaires dues..... \$0 58

Le lot No. 14, situé au sud de Sainte-Thérèse, contenant trois quarts d'arpent, dernier propriétaire connu, héritiers François Labonté.

Taxes municipales et scolaires dues..... \$1 37

Le lot No. 40, situé dans la Grande Côte, contenant deux arpents, dernier propriétaire connu, Joseph Taillon, fils.

Taxes municipales et scolaires dues..... \$1 09

Le lot No. 14, situé au sud de Sainte-Thérèse, contenant un arpent, dernier propriétaire connu, héritiers Jean Maille.

Taxes municipales et scolaires dues..... \$0 75

Le lot No. 27, situé dans la côte Sainte-Marianne, contenant trente-quatre arpents, dernier propriétaire connu, Vincent Charon.

Taxes municipales et scolaires dues..... \$14 33

Dans la municipalité de la paroisse de Saint-Jérôme.

Un lopin de terre No. 65, situé en la côte Sainte-Marguerite, contenant deux arpents de front sur sept arpents de profondeur, plus ou moins, tenant d'un côté à F. X. Barron, de l'autre côté à Louis Labelle, à un bout aux terres de la côte Saint-Pierre, et à l'autre bout à Pierre Desjardins et Jean-Baptiste Saint-Germain, abandonné.

Taxes dues..... \$1 45

Une terre No. 456, située en la côte Saint-Alphonse, contenant deux arpents et demi de largeur sur vingt arpents de profondeur, tenant d'un côté à Jean-Baptiste Berthiaume, et de l'autre côté à Dominique Gauthier, à un bout les terres de la rivière du nord, et à l'autre bout les terres de la côte Saint-Camille, vacant.

Taxes dues..... \$3 06

Dans la municipalité du village de Saint-Jérôme.

Un emplacement No. 202, contenant soixante pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur, tenant devant et d'un côté à une rue projetée, derrière à Léon Valiquette et Cléophas Robert, et de l'autre côté à la fabrique de Saint-Jérôme, vacant.

Taxes dues..... \$2 50

JULES EDOUARD PREVOST,

Secrétaire-Trésorier du conseil municipal

123 2

du comté de Terrebonne.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE LOTBINIÈRE.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, en la paroisse Ste. Croix, en la salle d'audience de la cour de circuit, dans et pour le comté de Lotbinière, LUNDI, le TROIS de MARS prochain, à DIX heures avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités de St. Jean des Chaillons, de Lotbinière, de St. Agapit et de St. Giles, dans le dit comté, ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus désigné.

Municipalité de St. Jean des Chaillons.

1. Un emplacement sis et situé au premier rang de la dite paroisse St. Jean des Chaillons, borné au nord au fleuve St. Laurent, au sud au chemin royal du dit premier rang, au nord-est, à Rémi Lemay, et au sud-ouest à George Tancrelle; appartenant à Israël Lemay, maçon, du dit lieu, de St. Jean des Chaillons.

Montant dû..... \$4 10

2. Un arpent de terre de front sur quarante de profondeur, situé au troisième rang de St. Jean susdit, borné au nord aux terres du deuxième rang, au sud, à celles du quatrième rang, au nord-est à Joseph

In the municipality of the parish of Ste. Thérèse de Blainville.

Lot No. 10, in the côte Nord, containing one eighth of an arpent, last known proprietor being Moïse Bouchard.

Municipal and school taxes due..... \$1.08

Lot number 46, situate in the lower end of the parish of Ste. Thérèse, containing twelve arpents, last known proprietor being Peter King.

Municipal and school taxes due..... \$3.35

Lot number 23, situate in le coteau Ste. Thérèse, containing twenty-five arpents, last known proprietor being the heirs Ker.

Municipal and school taxes due..... \$0 58

Lot number 14, situate in the lower end of the parish of Ste. Thérèse, containing three quarters of an arpent, last known proprietor being the heirs François Labonté.

Municipal and school taxes due..... \$1 37

Lot number 40, situate in La Grande Côte, containing two arpents, last known proprietor being Joseph Taillon, junior.

Municipal and school taxes due..... \$1.09

Lot number 14, situate in the south of Ste. Thérèse, containing one arpent, last known proprietor being the heirs Jean Maille.

Municipal and school taxes due..... \$0.75

Lot number 27, situate in the côte Ste. Marianne, containing thirty-four arpents, last known proprietor being Vincent Charon.

Municipal and school taxes due..... \$14 33

In the municipality of the parish of St. Jérôme.

A lot of land, No. 65, situate in the côte Ste. Marguerite, containing two arpents in front by seven arpents in depth, more or less; bounded on one side by F. X. Barron, on the other side by Louis Labelle, at one end by the lands of the côte St. Pierre, and at the other end by Pierre Desjardins and Jean-Baptiste St-Germain. Abandoned.

Taxes due..... \$1.45

A land, No. 456, situate in the côte St. Alphonse, containing two arpents and a half in width by twenty arpents in depth, bounded on one side by Jean Baptiste Berthiaume, and on the other side by Dominique Gauthier, at one end by the lands on the rivière du Nord, and at the other end by the côte St. Camille, vacant.

Taxes due..... \$3 06

In the municipality of the village of St. Jérôme.

An emplacement, No. 202, containing sixty feet in front by one hundred and twenty feet in depth, bounded in front and on one side by a projected street, in rear by Léon Valiquette, and Cléophas Robert, and on the other side by the Fabrique of St. Jérôme, vacant.

Taxes due..... \$2 50

JULES EDOUARD PREVOST,

Secretary-Treasurer of the Municipal Council

124 2

of the County of Terrebonne.

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF LOTBINIÈRE.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction in the parish of Ste. Croix, in the court room of the circuit court in and for the county of Lotbinière, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities of St. Jean des Chaillons, Lotbinière, St. Agapit and St. Giles, in the aforesaid county, hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

Municipality of St. Jean des Chaillons.

1. An emplacement situate and being in the first range of the said parish of St. Jean des Chaillons; bounded on the north by the river St. Lawrence, on the south by the Main road of the said first range, on the north-east by Rémi Lemay, and south-west by George Tancrelle; belonging to Israel Lemay, mason, of St. Jean des Chaillons aforesaid.

Amount due..... \$ 4 10

2. An arpent of ground in front by forty in depth, situate in the third range of St. Jean aforesaid; bounded on the north by the lands of the 2nd range, south by those of the 4th range; north-east by Joseph

Lemay, et au sud-ouest à Placide Perrault, appartenant à Onésime Paris, du dit lieu de St. Jean.

Montant dû..... \$1.23

Municipalité de Lotbinière.

3. Deux lots de terre, l'un de cinquante-six arpents en superficie, situé en la concession St. Eustache, l'autre de trente-trois arpents et trois quarts, situé en la concession St. Jean Baptiste, tous deux en la paroisse de Lotbinière, appartenant à Elisée Bergeron, absent.

Montant dû..... \$8.77

4. Deux lots de terre situés à Lotbinière susdit, l'un d'un arpent en superficie en la concession St. Eustache, l'autre de cinquante-quatre arpents en superficie en la concession St. Jean Baptiste, appartenant à Etienne Roy, absent.

Montant dû..... \$5.81

5. Un lot de terre de quatre-vingt-dix arpents en superficie situé à Lotbinière susdit, en la concession St. François, appartenant à Augustin Lemay, absent.

Montant dû..... \$2.58

Municipalité de St. Agapit.

6. Trois arpents de terre de front sur trente de profondeur (quatre-vingt-dix arpents en superficie), portant le numéro deux de la concession Davidson, dite paroisse St. Agapit, appartenant à William Magra, non résident.

Montant dû..... \$16.10

7. Trois arpents de terre de front sur trente de profondeur (quatre-vingt-dix arpents en superficie), portant le numéro trois de la dite concession Davidson, dite paroisse de St. Agapit, appartenant à Terence Managhan, absent.

Montant dû..... \$10.20

8. Trois arpents de terre de front sur trente arpents de profondeur (quatre-vingt-dix arpents en superficie) portant le numéro quatre de la dite concession Davidson, appartenant à Terence Managhan, absent.

Montant dû..... \$11.20

9. Trois arpents de terre de front sur trente de profondeur (quatre-vingt-dix arpents en superficie), portant le numéro trente-deux de la dite concession Davidson, dite paroisse St. Agapit, appartenant à Isaac Gingras, absent.

Montant dû..... \$5.70

Municipalité de St. Gilles.

10. Trois arpents de terre de front sur vingt-huit de profondeur, situés à St. Gilles, rang commencement ouest, tenant en front à la rivière Beauvillage, en arrière à Thos. Tétu, au nord à David Rowe, et au sud à John McCone, appartenant à Louis Béland, fils.

Montant dû..... \$2.70

11. Trois arpents de terre de front sur trente de profondeur, situés à St. Gilles susdit, rang commencement ouest, tenant en front à la rivière Beauvillage, en arrière aux terres non concédées, au nord à Anselme Lagassé, au sud à Magloire Wagner, appartenant à John Baile, absent.

Montant dû..... \$4.62½

12. Trois arpents de terre de front sur trente de profondeur, situés au même lieu, tenant en front à la rivière Beauvillage, en arrière aux terres non concédées, au nord à Joseph Déry et au sud à Baptiste Demers, appartenant à John Baile, absent.

Montant dû..... \$1.92½

13. Trois arpents de terre de front sur trente de profondeur, situés au même lieu, tenant en front à la rivière Beauvillage, en arrière aux terres non concédées, au sud à Ant. Boutin, et au nord à Peter Benolds, appartenant à la veuve Téléphore Hamelin.

Montant dû..... \$0.61

14. Quatre arpents de terre de front sur trente de profondeur, situés à St. Gilles, rang l'Embarras-ouest, bornés en front à la rivière Beauvillage, en arrière aux terres non concédées, au nord à Jean Derouin, et au sud à Pierre Labonté, appartenant à un nommé Corriveau, absent.

Montant dû..... \$1.40

15. Quatre arpents de terre de front sur trente de profondeur, situés à St. Gilles susdit, rang l'Embarras-ouest, No. 33, tenant en front à la rivière Beauvillage, en arrière aux terres non concédées, au nord à Corriveau, et au sud à Ferdinand Robitaille, appartenant à Pierre Labonté, absent.

Montant dû..... \$1.40

16. Deux terres situées à St. Gilles susdit, rang l'Embarras-ouest, de quatre arpents de front, sur

Lemay, and south-west by Placide Perrault; belonging to Onésime Paris, of St. Jean aforesaid.

Amount due..... \$ 1.23

Municipality of Lotbinière.

3. Two lots of land, one of fifty-six acres in extent, situate in the St. Eustache concession, the other of thirty-three arpents and three quarters, situate in the St. Jean Baptiste concession, both in the parish of Lotbinière, belonging to Elisée Bergeron, absent.

Amount due..... \$ 8.77

4. Two lots of land situate at Lotbinière aforesaid, one of one arpent in extent, in the St. Eustache concession, the other of fifty-four arpents in extent, in the St. Jean Baptiste concession, belonging to Etienne Roy, absent.

Amount due..... \$ 5.81

5. A lot of land, of ninety arpents in extent, situate at Lotbinière aforesaid, in the St. François concession, belonging to Augustin Lemay, absent.

Amount due..... \$ 2.58

Municipality of St. Agapit.

6. Three arpents of land in front by thirty in depth, (ninety arpents in extent), being number two in the Davidson concession, parish of St. Agapit aforesaid, belonging to William Magra, non resident.

Amount due..... \$16.10

7. Three arpents of land in front by thirty in depth, (ninety arpents in extent), being number three of Davidson South range aforesaid, parish of St. Agapit aforesaid, belonging to Terence Managhan, absent.

Amount due..... \$10.20

8. Three arpents in front by thirty arpents in depth (ninety arpents in extent), being number four of the said Davidson range south, belonging to Terence Managhan, absent.

Amount due..... \$11.20

9. Three arpents of land in front by thirty in depth, (ninety arpents in extent), being number thirty-two of the concession of Davidson south aforesaid, parish of St. Agapit aforesaid, belonging to Isaac Gingras, absent.

Amount due..... \$ 5.70

Municipality of the parish of St. Gilles.

10. Three arpents of land in front by twenty-eight in depth, situate at St. Gilles, range commencement west; bounded in front by the river Beauvillage, in rear by Thos. Tétu, on the north by David Rowe, and on the south by John McCone, belonging to Louis Béland, junior.

Amount due..... \$ 2.70

11. Three arpents of land in front by thirty in depth, situate at St. Gilles aforesaid, range commencement west; bounded in front by the river Beauvillage, in rear by the unconceded lands, north by Anselme Lagassé, south by Magloire Wagner, belonging to John Baile, absent.

Amount due..... \$ 4.62½

12. Three arpents of land in front by thirty in depth, situate at the same place; bounded in front by the Beauvillage river, in rear by the unconceded lands, north by Joseph Déry, and south by Bte. Demers, belonging to John Baile, absent.

Amount due..... \$ 1.92½

13. Three arpents of land in front by thirty in depth, situate at the same place; bounded in front by the river Beauvillage, in rear by the unconceded lands, south by Ant. Boutin, and north by Peter Benolds, belonging to Mrs. widow Téléphore Hamelin.

Amount due..... \$ 0.61

14. Four arpents of land in front by thirty in depth, situate at St. Gilles, l'Embarras Ouest range; bounded in front by the Beauvillage river, in rear by the unconceded lands, on the north by Jean Derouin, and south by Pierre Labonté, belonging to one Corriveau, absent.

Amount due..... \$ 1.40

15. Four arpents of land in front by thirty in depth, situate at St. Gilles aforesaid, l'Embarras Ouest range No. 33, bounded in front by the river Beauvillage, in rear by the unconceded lands, north by Corriveau, and south by Ferdinand Robitaille, belonging to Pierre Labonté, absent.

Amount due..... \$ 1.40

16. Two lands situate at St. Gilles aforesaid, l'Embarras Ouest range, four arpents in front by thirty in

rente de profondeur, chacune, tenant en front à la rivière Beaurivage, en arrière aux terres non concédées, au nord à Venant Derouin, et au sud à A. D. Ross, écuyer, appartenant à James Maguire.

Montant dû..... \$9.92½

17. Deux lots et demi de terre situés à St. Giles susdit, rang commencement est, de quatre arpents de front sur trente de profondeur chaque, tenant en front à la rivière Beaurivage, en arrière aux terres non concédées, au nord à Venant Derouin, et au sud à Nat. Brenan, appartenant à James Maguire.

Montant dû..... \$9.92½

J. FILTEAU.

S. T. C. M. C. L.

Ste. Croix, 31 décembre 1872.

91 2

depth each; bounded in front by river Beaurivage, in rear by the unconceded lands, on the north by Venant Derouin, and south by A. D. Ross, esquire, belonging to James Maguire.

Amount due..... \$ 9.92½

17. Two lots and a half situate in St. Giles aforesaid, in the range commencing east, four arpents in front by thirty in depth each; bounded in front by the river Beaurivage, in rear by the unconceded lands; north by Venant Derouin, and south by Nat. Brenan, belonging to James Maguire.

Amount due..... \$ 9.92½

J. FILTEAU,

S. T. C. M. C. L.

Ste. Croix, 31st December, 1872.

92 2

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE SHEFFORD.

Waterloo, 7 janvier 1873.

Je donne par les présentes avis public que les terrains ci-après décrits seront vendus par encan public, à la salle d'audience, au village de Waterloo, dans le dit comté de Shefford, (étant le lieu ordinaire des séances du dit conseil,) LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées, sur les divers lots ou partie de lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, avant le jour de la vente, à savoir :

Dans la municipalité du township de Roxton—

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF SHEFFORD.

Waterloo, January 7th, 1873.

I do hereby give public notice, that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, at the court house in the village of Waterloo, in the said county of Shefford, (the usual place of meetings of the said council,) on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon, for the assessment and charges due to the local municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots and parts of lots hereinafter described, unless the same be paid, with costs, before the day of sale, to wit :

In the municipality of the township of Roxton.

	Partie de lots Parts of lots.	Lots.	Rang. Range.	Acres.	Montant dû. Amount due.
Wood & Lafontaine	$\frac{1}{2}$ O. W.	19	3		\$ cts.
Wood & Lafontaine	$\frac{1}{2}$ E.	18	3		1 07
Wood & Lafontaine	$\frac{1}{2}$ O. W.	20	3		0 63
	$\frac{4}{5}$ indivis undivided				0 63
Wood & Lafontaine	$\frac{4}{5}$ $\frac{1}{2}$ E.	25	3		0 35
Inconnu—Unknown	$\frac{1}{2}$ O. W.	27	11		0 69
Dans la municipalité du village de Roxton Falls—In the municipality of the village of Roxton Falls.					
F. Veronneau	Lot 13 Block quarré...			3	2 37
Dans la municipalité du township de Stukely Nord—In the municipality of the township of North Stukely.					
William Villeneuve	Pt. S. E.	4	7	40	4 27
Borné au sud au cordon du 6ème rang, au nord et Bounded south by the 6th range, north and west by à l'ouest au terrain de Alfred Poirier et à l'est au lot Alfred Poirier's land and east by lot No. 5.					
No. 5.					
François Fontaine	Pt. E.	28	10	30	2 20
Napoléon Lacroix	$\frac{1}{2}$ E.	17	8	50	4 61
	Emplacement Building lot	18	8	$\frac{1}{2}$	
Emplacement borné au sud au 7ème rang, au nord et Building lot bounded south to the 7th range, north et à l'est à A. Lacroix et à l'ouest au lot No. 17. and east to A. Lacroix and west to No. 17.					
Patrick Mitchell	Middle $\frac{1}{2}$ of west half. $\frac{1}{2}$ centre $\frac{1}{2}$ O.	5	10	33 $\frac{1}{2}$	2 95
Borné au sud par John Mitchell, au nord au 11ème Bounded south to John Mitchell, north to the 11th rang, à l'ouest à Peter Mitchell et à l'est au No. 6 range, west to Peter Mitchell and east to No. 6.					
André Dugrinier	Lot No. 1.	Bl ck quarré	C.	40	3 73
	S. E. pt	27	8	10	
Dans la municipalité du township de Stukely Sud—In the municipality of the township of South Stukely.					
Oliver Holmes	$\frac{1}{2}$ N.	26	2	100	6 18
Oliver Phelps	$\frac{1}{2}$ N. E.	7	5	50	2 30
Charles Rabiau	$\frac{1}{2}$ S.	7	4	100	16 05
Inconnu—Unknown	$\frac{1}{2}$ N.	28	1	100	4 53

THOS. BRASSARD,

Sec. Trés.

201 C. M. C. de Shefford.

THOS. BRASSARD,

Sec. Trés.

202 M. G. C. de Shefford.

Province de Québec { Municipalité du comté d'Arthabaska.
AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ DU COMTÉ D'ARTHABASKA.

Avis public est par les présentes donné par Basile Thérour, fils, secrétaire trésorier, que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, dans le village d'Arthabaskaville, au lieu où le conseil de comté tient ses sessions, le **PREMIER LUNDI** du mois de **MARS** prochain, à **DIX** heures du matin, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus.

Province of Quebec { Municipality of the county of Arthabaska.
TO THE INHABITANTS OF THE MUNICIPALITY OF THE COUNTY OF ARTHABASKA.

Public notice is hereby given by Basile Thérour, jr., secretary treasurer, that the undermentioned lands are to be sold at public auction, in the village of Arthabaskaville, in the place where the sittings of the county council are held, on the **FIRST MONDAY** of the month of **MARCH** next, at **TEN** of the clock in the forenoon, in default of payment of taxes due thereon and of costs incurred.

Municipalité de la paroisse de St. Albert de Warwick—Municipality of the parish of St. Albert de Warwick
Canton de Warwick—Township of Warwick.

Noms des propriétaires. Names of the owners.	Désignation du terrain. Designation of the lands.			Montant des taxes affectant chaque terrain. Amount of taxes due on each piece of land.
	Rang. Range	Lot ou partie de lot. Lot or part of lot.	Étendue en acres. Extent in acres.	
Inconnu—Unknown	6	S. O. de $\frac{1}{2}$ N. O. 12	62	\$ 1 74
R. Mitchell	7	$\frac{1}{2}$ N. O. 5	100	2 00
do	7	25	200	4 00
do	8	25	200	5 04
do	8	26	200	5 03
do	8	29	200	5 03
James Douglass	8	$\frac{1}{2}$ S. O. 5	100	3 00
do	8	6	200	4 58
do	8	7	200	4 58
Etienne Beauchemin	8	20	200	7 58

Municipalité de Chénier—Municipality of Chénier.
Canton de Tingwick—Township of Tingwick.

Fleury Henri d'Eschambault	6	Parti non vendue Part unsold	12 13	55 200	69 61 270 96
----------------------------------	---	---------------------------------	----------	-----------	-----------------

Municipalité de la paroisse de St. Christophe d'Arthabaska—Municipality of the parish of St. Christophe d'Arthabaska.
Canton de Chester—Township of Chester.

Joseph Girouard—Un terrain contenant environ six acres de terre dans le dixième rang de Chester, faisant partie du vingt-sixième lot; borné en front au nord-ouest et au sud-ouest par le chemin public, au sud-est par Joseph Michel, et au nord-est par le cordon qui sépare le dixième rang du neuvième rang.

Montant dû \$17 12

Amount due \$17 12

B. THEROUX, JR.,
 Secrétaire-Trésorier.
 Secretary-Treasurer.

Bureau du conseil municipal du comté d'Arthabaska, Arthabaskaville, ce 4 janvier 1873.
 Office of the municipal council of the county of Arthabaska, Arthabaskaville, January 4th, 1873. 227-228

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE SOULANGES.

Je donne par ces présentes avis public que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus par encan public, en la chambre du conseil, dans le palais de justice, dans le village de Coteau Landing, dans le dit comté de Soulanges, **LUNDI**, le **TROISIÈME** jour de **MARS** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées sur les divers lots ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais au moins deux jours avant celui ci-dessus indiqué.

Municipalité de la paroisse de Saint-Clet.

1. Un emplacement situé au village de Saint-Clet, en la dite paroisse, appartenant à Félix O. Beaulne huissier, de la cité de Québec, de la concession d'environ un demi arpent en superficie, plus ou moins borné en front par un chemin de montée, par derrière partie par Jean-Baptiste Farant, père, et partie par Joseph Farant, d'un côté par André Bourque, et de l'autre côté par un emplacement appartenant à la municipalité scolaire de Saint-Clet—avec une maison,

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF SOULANGES.

I do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned will be sold by public auction, in the council chamber, in the Court House, in the village of Coteau Landing, in the said county of Soulanges, on **MONDAY**, the **THIRD** day of the month of **MARCH** next, at **TEN** o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

Municipality of the parish of St. Clet.

1. An emplacement situate in the village of St. Clet, in the parish aforesaid, belonging to Felix O. Beaulne, bailiff, of the city of Québec, containing about half an arpent in extent, more or less; bounded in front by a hill road, in rear partly by Jean Baptiste Farant, senior, and partly by Joseph Farant, on one side by André Bourque, and on the other side by an emplacement belonging to the school municipality of

grange et autres petites bâtisses dessus construites, le tout tel qu'il est ou a été enclos.

Endetté en la somme de..... \$4.43

2. Un emplacement appartenant à François X. Lalonde, huissier, Manitoba, et à ses enfants mineurs, situé dans le village de la paroisse de Saint-Clet, contenant un cinquième d'arpent en superficie, plus ou moins, tenant par devant au chemin de la côte Sainte-Anne ou côte rouge, par derrière à Jean-Baptiste Farant, fils, d'un côté à Jean-Baptiste Farant, père, et de l'autre côté à Félix Lalonde, sans aucune bâtisses, le tout tel qu'il est ou a été enclos.

Endetté en la somme de..... \$5.18

3. Un emplacement sis et situé au dit village de la paroisse Saint-Clet, appartenant à Michel Proulx et à ses enfants mineurs et majeurs s'il y en a, menuisier, de la Province Ontario, de la contenance d'un demi arpent en superficie, plus ou moins, tenant par devant au chemin de la côte Saint-Jacques, par derrière et d'un côté à Dlle. Catherine Bourbonnais, et de l'autre côté à Charles Roy—sans aucune bâtisse.

Endetté en la somme de..... \$1.34½

Municipalité de la paroisse de Saint-Ignace du Côteau du Lac.

1. Un emplacement situé au sud du ruisseau Saint-Hyacinthe, en la dite paroisse de Saint-Ignace du Côteau du Lac, entré sur le rôle d'évaluation sous le No. 228, comme appartenant à François Pharaud, journalier, de Côteau Station, en la paroisse de Saint-Polycarpe, de la contenance d'un quart d'arpent en superficie, plus ou moins, borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par le dit ruisseau Saint-Hyacinthe, d'un côté par Charles Lefebvre, et de l'autre côté à la ligne qui sépare les seigneuries de la Nouvelle Longueuil et Soulanges—avec maison dessus construite.

Endetté en la somme de..... \$3.62

2. Un emplacement situé au sud du ruisseau Saint-Hyacinthe, en la dite paroisse Saint-Ignace, entré sur le rôle d'évaluation sous No. 241, comme appartenant à Benjamin Langlais ou J. Sauvé, journalier, Saguiua, un des Etats-Unis d'Amérique, de la contenance de trois arpents plus ou moins en superficie, borné en front par le chemin de la Reine, par derrière par le ruisseau St. Hyacinthe, joignant d'un côté à Jean Baptiste Bourbonnais, fils Joseph, et de l'autre côté à Michel Bourbonnais, fils Frs., bâti de maison.

Endetté en la somme de..... \$10.00

3. Un quart de lot situé au bas du côté sud de la rivière à Delisle, en la dite paroisse Saint-Ignace, du côté du Lac, entré sur le rôle d'évaluation sous No. 157, comme appartenant aux héritiers Antoine Balhazard, de French Creek, Etats-Unis, de la contenance de trois quarts d'arpent de front, sur vingt arpents de profondeur, borné en front par la dite rivière à Delisle, en arrière au terrain de M. Simpson, d'un côté à Alex. Leger dit Parisien, bâti de maison.

Endetté en la somme de..... \$28.22

4. Un certain morceau de terre, formant trois parts à prendre sur une terre appartenant à Antoine Bessener, fils Paschal, située en la côte Saint-Emmanuel, en la dite paroisse de Saint-Ignace, du côté du Lac, entré au rôle d'évaluation sous No. 272, comme appartenant à Honoré Legault dit Picard, cultivateur de Roxburg, dans la province Ontario, borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par le trait carré des terres de la concession Saint-Dominique, d'un côté par Onésime Deschamps, et de l'autre côté par Olivier Robillard.

Endetté en la somme de..... \$11.63

5. Un certain terrain en pointe situé au village du ruisseau Saint-Hyacinthe, en la dite paroisse de Saint-Ignace du côté du Lac, entré sur le rôle d'évaluation sous No. 182, comme appartenant à Israël Milard, voiturier à Chicago, dans les Etats-Unis d'Amérique, borné en front par le chemin de la Reine, en arrière et du côté nord-est par la Rivière Rouge, et d'autre côté par Victor Viau.

Endetté en la somme de..... \$8.08

6. Un emplacement et un certain terrain entré sur le rôle d'évaluation sous les Nos. 38 et 98, comme appartenant à Léon Giroux, failli, de la paroisse de Saint-Ignace, du côté du Lac, le dit emplacement situé dans le village de la dite paroisse Saint-Ignace, borné en front par le fleuve Saint-Laurent, en arrière et d'un côté par Théophile Christin St. Amour, d'autre côté, par Moïse Christin St. Amour, avec bâtisses, et

St. Clet—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

Amount due..... \$4.43

2. An emplacement belonging to François X. Lalonde, bailiff, Manitoba, and to his minor children, situate in the village of the parish of St. Clet, containing one fifth of an arpent in extent, more or less, bounded in front by the road of Cote Ste. Anne or Cote Rouge, in rear by Jean Baptiste Farant, junior, on one side by Jean Baptiste Farant, senior, and on the other side by Felix Lalonde—without buildings, the whole such as it has been and is now enclosed.

Amount due..... \$5.18

3. An emplacement situate and being in the aforesaid village of the parish of St. Clet, belonging to Michel Proulx and his minor children and those of full age, if any there be, joiner, of the province of Ontario, containing one half arpent in extent, more or less; bounded in front by the road of the Cote St. Jacques, in rear and on one side by Miss Catherine Bourbonnais, and on the other side by Charles Roy—without any buildings.

Amount due..... \$1.34½

Municipality of the parish of St. Ignace du Côteau du Lac.

1. An emplacement situate and being to the south of the ruisseau St. Hyacinthe, in the said parish of St. Ignace du Côteau du Lac, entered on the valuation roll under number 228 as belonging to François Pharaud, laborer, of Côteau Station, in the parish of St. Polycarpe, containing one quarter of an arpent in extent, more or less, bounded in front by the Queen's road, in rear by the said ruisseau St. Hyacinthe, on one side by Charles Lefebvre, and on the other side by the line separating the seigniorics of New Longueuil and Soulanges—with a house thereon erected.

Amount due..... \$3.62

2. An emplacement situate south of the ruisseau St. Hyacinthe, in the parish of St. Ignace aforesaid, entered on the valuation roll under number 241 as belonging to Benjamin Langlais or J. Sauvé, laborer, Saguiua, in the United States of America, containing three arpents, more or less, in extent, bounded in front by the Queen's road, in rear by the ruisseau St. Hyacinthe, on one side by Jean Baptiste Bourbonnais, son of Joseph, and on the other side by Michel Bourbonnais, son of François—with a house thereon erected.

Amount due..... \$10.00

3. A quarter lot situate below the south side of the river Delisle, in the parish of St. Ignace du Côteau du Lac, entered on the valuation roll under number 157 as belonging to the heirs Antoine Balhazard, of French Creek, United States, containing three quarters of an arpent in front by twenty arpents in depth, bounded in front by the river Delisle aforesaid, in rear by the property of Mr. Simpson, on one side by Alexis Leger dit Parisien—with a house thereon.

Amount due..... \$28.22

4. A certain piece of land forming three parts to be taken off a land belonging to Antoine Bessener, son of Paschal, situate in the côte St. Emmanuel, in the parish of St. Ignace du Côteau du Lac, entered on the valuation roll under number 272, as belonging to Honoré Legault dit Picard, farmer, of Roxbury, in the province of Ontario; bounded in front by the Queen's road, in rear by the division line of the lands of the St. Dominique concession, on one side by Onésime Deschamps, and on the other side by Olivier Robillard.

Amount due..... \$11.63

5. A certain lot forming a point, situate in the Ruisseau St. Hyacinthe, in the parish of St. Ignace du Côteau du Lac aforesaid, entered on the valuation roll under number 182, as belonging to Israël Milard, coach maker, of Chicago, in the United States of America; bounded in front by the Queen's road, in rear and on the north-east by the river Rouge, and on the other side by Victor Viau.

Amount due..... \$8.08

6. A certain emplacement and lot entered on the valuation roll under Nos. 38 and 98, as belonging to Léon Giroux, insolvent, of the parish of St. Ignace du Côteau du Lac, in the village of the said parish of St. Ignace; bounded in front by the river St. Lawrence, in rear and on one side by Théophile Christin St. Amour, and on the other side by Moïse Christin St. Amour, with buildings and the lot situate on the south

le terrain situé du côté sud de la Rivière Rouge, en la dite paroisse St. Ignace du coteau du Lac, borné en front par le chemin de la Ruine, en arrière par la Rivière Rouge, d'un côté par François Méthot, fils, et de l'autre côté par George J. Beaudet.

Endetté en la somme de \$61.99

L. A. GLADU,

Secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Soulanges.

Côteau Landing, 4 janvier 1873. 267

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE CHAMPLAIN.

Sainte Geneviève de Batiscan, 7 janvier 1873.

Je donne, par les présentes, avis public que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus par encan public, en la paroisse Sainte-Geneviève de Batiscan, en la maison de M. George Thiffreau, lieu ordinaire de la tenue des séances du dit conseil, LUNDI, le TROISIEME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures du matin, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés envers les municipalités plus bas mentionnées et des frais encourus.

Municipalité de la paroisse de Saint-Stanislas de la Rivière des Envies.

1. Un lot de terre situé sur le côté est de la rivière Batiscan, en la dite paroisse de Saint-Stanislas de la Rivière des Envies, seigneurie de Sainte-Anne, de la contenance de quatre arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur, prenant son front à la dite rivière Batiscan, se terminant en profondeur à des terrains non concédés, joignant au nord à Romuald Perron, et au sud à Pierre Brousseau, appartenant à Louis Chartier, non résident.

Montant dû \$12.00

2. Un lot de terre situé au même lieu et en la même paroisse, de la contenance de trois arpents de largeur sur vingt arpents de profondeur, prenant son front à la dite rivière Batiscan, et se terminant en profondeur à des terrains non concédés, joignant au nord à Pierre Brousseau, et au sud à Hilaire Ayot, appartenant à Narcisse St. Arnaud.

Montant dû \$8.55

Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne la Pêrade.

1. Un morceau de terre de forme irrégulière et sans en connaître le nombre d'arpents, situé en la dite paroisse de Sainte-Anne la Pêrade, appelé « La Commune », borné au sud-ouest aux héritiers de feu Jules Méthot, au sud partie par le fleuve Saint-Laurent et partie par l'Isle du Sable, au nord-est par Antoine R. Lafèche, éc., et au nord par le chemin royal.

Montant dû \$6.50

Municipalité de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan.

1. Une terre située en la dite paroisse de Sainte-Geneviève, au lieu nommé la rivière à la Lime, de la contenance de deux arpents de largeur sur dix de profondeur, prenant son front au chemin public, et se terminant en profondeur à Pierre Prisque Trépanier, joignant au nord-est à Traillay Brousard, et au sud-ouest à Ferdinand Ayot, avec une maison dessus construite, appartenant à Modeste Massicotte, non résident.

Montant dû \$4.26

2. Une terre située en la dite paroisse de Sainte-Geneviève, au lieu nommé la rivière à la Lime, de la contenance d'un arpent et demi de largeur sur dix de profondeur, prenant son front au chemin public et se terminant en profondeur à Pierre Prisque Trépanier, joignant au nord-est à Pierre Rousseau, et au sud-ouest à Phirmain St. Arnaud, appartenant à Modeste Massicotte, non résident.

Montant dû \$0.18

271

D. T. TRUDEL,
Sec. Trés. du C. M. C. G.

PROVINCE DE QUÉBEC.

MUNICIPALITE DU COMTE DE NAPIERVILLE.

Avis public est par le présent donné, par A. Barette, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Napierville, que les terrains ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique, au palais de jus-

side by river Rouge, in the said parish of St. Ignace du Coteau du Lac; bounded in front by the Queen's road, in rear by the river Rouge, on one side by François Méthot, junior, and on the other side by George J. Beaudet.

Amount due \$61.99

L. A. GLADU,

Secretary-treasurer of the municipality of the county of Soulanges.

Coteau Landing, 4th January, 1873. 268

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF CHAMPLAIN.

Ste. Geneviève de Batiscan, 7th January, 1873.

I do hereby give notice that the lands hereinafter mentioned will be sold, by public auction, in the parish of Ste Geneviève de Batiscan, at the residence of Mr. George Thiffreau, the usual place for holding the said council sittings, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs, at least two days before the above day.

Municipality of the parish of St. Stanislas de la Rivière des Envies.

1. A lot of land situate on the east side of the river Batiscan, in the said parish of St. Stanislas de la Rivière des Envies, seigniorly of St. Anne, containing four arpents in width by twenty arpents in depth; bounded in front by the said river Batiscan, in rear by the unconceded lands, on the north by Romuald Perron, and south by Pierre Brousseau; belonging to Louis Chartier, non resident.

Amount due \$12.00

2. A lot of land situate in the same place and in the same parish, containing three arpents in width by twenty arpents in depth, fronting on the said river Batiscan, and ending in rear at the unconceded lands, bounded on the north by Pierre Brousseau, and on the south by Hilaire Ayot; belonging to Narcisse St. Arnaud.

Amount due \$8.55

Municipality of the parish of St. Anne de la Pêrade.

1. A piece of land of irregular outline, without its exact contents being known, situate in the parish of St. Anne de la Pêrade aforesaid, called "La Commune;" bounded at the south-west by the heirs of the late Jules Méthot, on the south partly by the river St. Lawrence and partly by l'Isle du Sable, north-east by Antoine R. Lafèche, esquire, and north by the Queen's road.

Amount due \$6.50

Municipality of the parish of St. Geneviève de Batiscan.

1. A land situate in the said parish of St. Geneviève, at the place called la Rivière à la Lime, containing two arpents in width by ten in depth; fronting on the main road, and ending in rear at Pierre Prisque Trépanier, on the north-east by Traillay Brousard, and on the north-west by Ferdinand Ayot—with a house thereon erected; belonging to Modeste Massicotte, non resident.

Amount due \$4.26

2. A land situate in the said parish of St. Geneviève, at the place called Rivière à la Lime, containing one arpent and a half in width by ten in depth; fronting on the main road and ending in rear at Pierre Prisque Trépanier, on the north-east by Pierre Rousseau, and on the south-west by Phirmain St. Arnaud; belonging to Modeste Massicotte, non resident.

Amount due \$0.18

272

D. T. TRUDEL,
Sect. Treas. C. M. C. G.

PROVINCE OF QUEBEC.

MUNICIPALITY OF THE COUNTY OF NAPIERVILLE.

Public notice is hereby given by A. Barette, secretary-treasurer of the Municipal Council of the county of Napierville, that the undermentioned lands will be sold at public auction, at the Court House, in the vil-

tion, dans le village de Napierville, lieu où le conseil de comté tient ses sessions, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, à défaut de paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus.

Chaque adjudicataire devra payer comptant le montant de son acquisition.

Municipalité de la paroisse Saint-Patrice de Sherrington.

Un lot de terre situé en la paroisse Saint-Patrice de Sherrington, dans le Vide entre la côte Saint-François et la côte Sainte-Mélanie, contenant quinze arpents en superficie, plus ou moins, borné au nord par James Savage ou représentant, au sud par J. Bte. Vacherot, autant que connu, à l'est par les terres de la côte Saint-François, et à l'ouest par les terres de la côte Sainte-Mélanie, entré sur le rôle d'évaluation de la dite municipalité, sous No. 221—sans bâtisse.

Propriétaire, James Richardson.

Taxe municipale..... \$6.27

Taxe scolaire..... 3.05

Montant dû..... \$9.32

Un lot de terre situé au même lieu, contenant quinze arpents en superficie, plus ou moins, borné au nord par James Richardson, au sud par Gédéon Vacherot, à l'est par les terres de la côte Saint-François, et à l'ouest par celle de la côte Sainte-Mélanie, entré au dernier rôle d'évaluation de la dite municipalité, sous No. 222—sans bâtisse.

Propriétaire, Jean Baptiste Vacherot.

Taxe municipale..... \$10.03

Taxe scolaire..... 8.75

Montant dû..... \$18.78

Un lot de terre situé au même lieu, contenant vingt arpents en superficie, plus ou moins, borné à l'est par les terres de la côte Saint-François, à l'ouest par celles de la côte Sainte-Mélanie, au nord par J. Bte. Vacherot, et au sud par Camille Laforet et Théophile Fillion, entré au dernier rôle d'évaluation de la dite municipalité, sous No. 223—sans bâtisse.

Propriétaire, Gédéon Vacherot.

Taxe municipale..... \$ 6.62

Taxe scolaire..... 4.55

Montant dû..... \$11.17

Un autre lot de terre situé au même lieu, contenant vingt-cinq arpents en superficie, plus ou moins, borné à l'est par les terres de la côte Saint-François, à l'ouest par celles de la côte Sainte-Mélanie, au nord par Camille Laforet et al., et au sud par James Greer ou représentants, entré au dernier rôle d'évaluation de la dite municipalité, sous No. 225—sans bâtisse.

Propriétaire, Théophile Fillion.

Taxe municipale..... \$11.06

Taxe scolaire..... 5.56

Montant dû..... \$16.62

Donné à Saint-Cyprien, ce quatre janvier mil huit cent soixante-treize.

A. BARETTE,

Sec. Trés. du conseil Municipal du comté de Napierville.

303

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DES DEUX MONTAGNES.

Je, Antoine Fortier, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté des Deux Montagnes, donne par les présentes avis public que les terrains ci-après mentionnés, situés dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Scholastique, dans le dit comté, seront vendus par encan public, dans le palais de justice, au village de Sainte-Scholastique, au lieu où le conseil du dit comté tient ses sessions, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus, savoir :

1. Un terrain, non occupé, appartenant aux héritiers de feu Joseph Chalifou, au sud de la Belle Rivière, contenant environ six arpents en superficie, comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes, savoir : tenant devant au chemin public, derrière à la dite Belle Rivière, d'un côté à François

lage of Napierville, where are held the sittings of the said council, on MONDAY, the THIRD day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, in default of payment of taxes due thereon and of costs incurred.

Each buyer must pay cash for the amount of his purchase.

Municipality of the parish of St. Patrice de Sherrington.

A lot situate in the parish of St. Patrice de Sherrington, in the Vide, between the cote St. François and the cote Ste. Mélanie, containing fifteen arpents in extent, more or less; bounded on the north by James Savage or representatives, on the south by Jean Bte. Vacherot, as far as known, east by the lands of the cote St. François, and west by the lands of the cote Ste. Mélanie, entered on the valuation roll of the said municipality as No. 221—no buildings.

Proprietor, James Richardson.

Municipal tax..... \$6 27

School tax..... 3 05

Amount due..... \$9 32

A lot of land situate at the same place, containing fifteen arpents in extent, more or less; bounded on the north by James Richardson, on the south by Gédéon Vacherot, east by the lands of the cote St. François, west by those of the cote Ste. Mélanie, entered on the valuation roll of the said municipality, under No. 222—no buildings.

Proprietor, Jean Baptiste Vacherot.

Municipal tax..... \$10 03

School tax..... 8 75

Amount due..... \$18 78

A lot of land situate at the same place, containing twenty arpents in extent, more or less, bounded on the east by the lands of the cote St. François, west by those of the cote Ste. Mélanie, north by Jean Bte. Vacherot, and south by Camille Laforet, and Théophile Fillion, entered on the last valuation roll of the said municipality under No. 223—no buildings.

Proprietor, Gédéon Vacherot.

Municipal tax..... \$6 62

School tax..... 4 55

Amount due..... \$11 17

Another lot of land situate at the same place, containing twenty-five arpents in extent, more or less, bounded on the east by the lands of the cote St. François, west by those of the cote Ste. Mélanie, north by Camille Laforet et al., and south by James Greer or representatives, entered on the last valuation roll of the said municipality as No. 225—no buildings.

Proprietor, Théophile Fillion.

Municipal tax..... \$11 06

School tax..... 5 56

Amount due..... \$16 62

Given at St. Cyprien, on the fourth of January one thousand eighth hundred and seventy-three.

H. BARETTE,

Sec.-Treas. of Municipal Council of the County of Napierville.

304

OFFICE OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF TWO MOUNTAINS.

I, Antoine Fortier, secretary-treasurer of the municipal council of the county of Two Mountains, do hereby give public notice that the lands hereinafter mentioned, situated in the municipality of the parish of Ste. Scholastique, in the said county, will be sold by public auction, in the court of justice, at the village of Ste. Scholastique, at the place where the sessions of the said county council are held, on MONDAY, the THIRD day of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, in default of payment of the taxes for which they are liable and the costs incurred, to wit :

1. A ground not occupied, belonging to the heirs of the late Joseph Chalifou, at the south of Belle Rivière, containing about six arpents in superficies, and comprising all the ground enclosed within the following limits, to wit : joining in front to the public road, in rear to the said Belle Rivière, on one side to

Cyre, et de l'autre côté à André Gratton, fils—avec une vieille écurie dessus érigée.

Il est dû pour les taxes \$8 54

2. Un emplacement situé au sud de la dite Belle Rivière, contenant environ un quart d'arpent en superficie, et comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes, savoir : tenant en front au chemin public, derrière et des deux côtés à Joseph Grenier—avec une maison dessus érigée.

Il est dû pour les taxes \$1 09

Donné à Sainte-Scholastique, ce quinzième jour de janvier mil huit cent soixante-treize.

ANTOINE FORTIER,
Sect.-Trés. du Conseil Municipal
du Comté des Deux Montagnes.

299

François Cyre and on the other side to André Gratton, junior—with an old stable thereon erected.

Amount due for the taxes \$8 54

2. An emplacement situated at the south of the said Belle Rivière, containing one fourth of an arpent in superficies and comprising all the ground enclosed within the following limits, to wit : joining in front to the public road, in rear and on both sides to Joseph Grenier—with a house thereon erected.

Amount due for the taxes \$1 09

Given at Ste. Scholastique, this fifteenth day of January, eighteen hundred and seventy-three.

ANTOINE FORTIER,
Sec.-Treas. of the Municipal Council
of the County of Two Mountains.

300

...the